

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ À

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES ET

INTERVENTIONS RÉGIONALES

PAR

ÉRIC TREMBLAY

**L'OUVERTURE DU SAGUENAY
À LA COLONISATION (1821-1842)**

JUILLET 2015

RÉSUMÉ

Les premières décennies du XIX^e siècle sont marquées au Québec par le développement d'un intérêt particulier pour l'ouverture de l'arrière-pays de l'axe du fleuve Saint-Laurent à la colonisation. L'ouverture des postes du roi, c'est-à-dire du Saguenay à la colonisation, est des plus intéressante. Abordée par plusieurs historiens, elle a été traitée de différentes façons depuis plus d'un siècle, principalement pour la période qui commence au milieu du XIX^e siècle. Par contre, l'étude des années précédant l'ouverture de la région à la colonisation n'a généralement pas dépassé la simple retranscription des chroniqueurs anciens et de sources maintes fois utilisées.

Nous avons donc revisité cette période, plus particulièrement celle qui débute avec la mise en place du premier comité des terres de la Couronne (1821) jusqu'à l'ouverture officielle de la région à la colonisation (1842). Cette étape charnière de l'histoire de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean met en perspective, voire en concurrence, les barons de la fourrure, les capitalistes marchands de bois, les agriculteurs et les marchands de Charlevoix, ainsi que le gouvernement du Bas-Canada. Les rapports complexes entre ces différents acteurs sont analysés ici, plus précisément les rôles respectifs de la bourgeoisie marchande, du gouvernement et des politiciens, des compagnies de fourrures, des Amérindiens

des postes du roi et de la petite bourgeoisie charlevoisienne dans l'ouverture du Saguenay.

Bien que représentés dans l'historiographie comme étant à la solde du marchand William Price, les membres de la Société du Saguenay démontrent un impressionnant dynamisme dans leur recherche de nouveaux territoires d'exploitation. En l'absence d'un clergé qui se serait fait le promoteur d'une éventuelle colonisation, ce sont effectivement d'autres acteurs qui poussent à l'ouverture du Saguenay.

REMERCIEMENTS

Je tiens naturellement à remercier tout d'abord mon directeur de recherche, Monsieur François Guérard. Le soutien inconditionnel qu'il m'a si généreusement accordé, la rigueur dont il a fait preuve, la patience qu'il m'a portée et les encouragements qu'il m'a prodigués m'ont permis de surmonter les difficultés associées à un tel travail de recherche. J'ai pu bénéficier de la finesse de son esprit ainsi que de la justesse de ses observations tout au long de la rédaction de ce mémoire. J'aimerais également remercier M. André Côté, professeur retraité et directeur de la maîtrise au moment de ma scolarité, pour sa confiance envers mes capacités et son aide précieuse.

D'autres remerciements vont aussi aux employés des différents centres d'archives et des bibliothèques que j'ai visités. Particulièrement à ceux de Bibliothèque et archives nationales du Québec à Chicoutimi, de la Société historique du Saguenay et de la bibliothèque de l'Université du Québec à Chicoutimi. Ils m'ont donné libre accès et sans restriction à la documentation de leur centre respectif, tout en répondant favorablement à mes demandes d'information.

Finalement, je tiens à remercier mes enfants, ma famille, ainsi que mes amis. Ils ont souvent toléré les nombreuses heures passées à mon mémoire plutôt qu'en leur compagnie. Finalement, mes pensées se portent envers ma conjointe qui m'a toujours encouragé à poursuivre mon travail, tout en étant une source d'inspiration pour moi.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	I
REMERCIEMENTS	III
TABLE DES MATIÈRES	IV
LISTE DES ABRÉVIATIONS	VI
INTRODUCTION	1
1. LES POSTES DU ROI : UN FREIN À LA COLONISATION	16
1.1 UN TERRITOIRE DOMINÉ PAR LA TRAITE DES FOURRURES.....	17
1.1.1 <i>Organisation territoriale de la traite des fourrures</i>	18
1.1.2 <i>Le fonctionnement de la traite dans les postes du roi</i>	20
1.2 LES COMPAGNIES DÉTENTRICES DES BAUX ET LEURS CONFLITS	23
1.2.1 <i>Recherche de monopoles et guerre ouverte entre les compagnies de fourrures</i>	24
1.2.1.1 La fusion des compagnies de fourrures en 1821	24
1.2.1.2 Les locataires après la fusion	26
1.2.1.3 Des troubles dans les postes du roi	31
1.2.1.4 La Compagnie de la Baie d'Hudson, sous-locataire des postes du roi	38
1.2.2 <i>Les autres activités commerciales dans les postes du roi : la pêche et la coupe du bois</i>	39
1.2.3 <i>La fin de l'exclusivité dans l'exploitation du territoire</i>	44
1.3 LE RÔLE DES AMÉRINDIENS DANS LA TRAITE DES FOURRURES	45
1.3.1 <i>Amérindiens et Métis circulent librement dans les postes du roi</i>	46
1.3.2 <i>Un intermédiaire exclusif et essentiel à la traite</i>	48
2. LE GOUVERNEMENT DU BAS-CANADA ET LES TERRES DE LA COURONNE	51
2.1 UN INTÉRÊT SCIENTIFIQUE ET TOURISTIQUE POUR LES POSTES DU ROI.....	52
2.2 LE COMITÉ DES TERRES DE LA COURONNE	57
2.2.1 <i>Colonisation des terres de l'arrière-pays du fleuve Saint-Laurent</i>	58
2.2.2 <i>Le rôle et les travaux du comité des terres de la couronne</i>	60
2.3 EXPLORATIONS DES POSTES DU ROI	66
2.3.1 <i>Explorations des commissaires</i>	66
2.3.2 <i>Explorations de Ware et Davies</i>	71
2.4 LES DIFFÉRENTS PLANS DE COLONISATION PROPOSÉS.....	75
2.4.1 <i>Plan de Laterrière</i>	75
2.4.2 <i>Plan de Baddeley</i>	76
2.4.3 <i>Plan des habitants de Charlevoix</i>	78
2.4.4 <i>Plan de Nixon</i>	82
3. AGRICULTEURS ET ENTREPRENEURS CHARLEVOISIENS À L'ASSAUT DU SAGUENAY	85
3.1 UN INTÉRÊT RÉPÉTÉ POUR LA COLONISATION DES POSTES DU ROI	86
3.1.1 <i>Les postes du roi et la population de Charlevoix</i>	87
3.1.2 <i>Difficultés socioéconomiques et demandes de nouvelles terres</i>	89
3.2 LA PETITE BOURGEOISIE CHARLEVOISIENNE ET L'EXPLOITATION FORESTIÈRE	94

3.2.1	<i>Une petite bourgeoisie charlevoisienne.....</i>	94
3.2.2	<i>Une solide expérience dans l'exploitation forestière.....</i>	97
3.3	LES ENTREPRISES FORESTIÈRES DE CHARLEVOIX AU BAS-SAGUENAY	103
3.3.1	<i>La création de la Société du Saguenay.....</i>	103
3.3.2	<i>Une occupation du territoire assez restreinte.....</i>	109
3.3.3	<i>Exclusivement la coupe du bois.....</i>	114
3.4	LA FIN D'UN RÊVE ET LE DÉBUT D'UN TEMPS NOUVEAU	117
3.4.1	<i>Difficultés et réalisations de l'entreprise charlevoisienne.....</i>	118
3.4.2	<i>William Price et la Société du Saguenay.....</i>	121
3.4.3	<i>Ouverture « officielle » du Saguenay à la colonisation.....</i>	127
CONCLUSION		131
BIBLIOGRAPHIE		135
1.	LES SOURCES	135
1.1	<i>Les journaux et les publications en série.....</i>	135
1.2	<i>Les fonds d'archives.....</i>	135
1.3	<i>Les autres sources.....</i>	136
2.	LES ÉTUDES	138
2.1	<i>Les études sur le Saguenay—Lac-Saint-Jean.....</i>	138
2.2	<i>Les autres études.....</i>	143

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AJALBC : Appendices aux Journaux de l'Assemblée législative du Bas-Canada

BAC : Bibliothèque et Archives Canada

BANQ-Q : Bibliothèque et Archives nationales du Québec à Québec

BANQ-S : Bibliothèque et Archives nationales du Québec à Saguenay

CERHS : Centre d'études et de recherches historiques du Saguenay

DBC : Dictionnaire biographique du Canada

FGNDJQ : Fonds Greffe de notaire du district judiciaire de Québec

FGNDJS : Fonds Greffe de notaire du district judiciaire du Saguenay

HBCA : Hudson's Bay Company Archives

IQRC : Institut québécois de recherches sur la culture

JALB : Journaux de l'Assemblée législative du Bas-Canada

PUL : Presses de l'Université Laval

RHAF : Revue d'histoire de l'Amérique française

SHS : Société historique du Saguenay

UQAC : Université du Québec à Chicoutimi

INTRODUCTION

L'idée même de ce mémoire origine de l'intérêt que nous portons aux prémises de l'histoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean, dans les décennies précédant l'ouverture officielle de la région à la colonisation en 1842. Cette époque pionnière est fascinante tout en étant porteuse d'un grand nombre d'interrogations historiques. La recherche et la rédaction de ce mémoire visent ainsi en grande partie à répondre à divers questionnements concernant les liens entre les différents acteurs dont les visées et les activités ont mené à l'ouverture du Saguenay à la colonisation.

En histoire du Québec, l'étude des régions occupe une place importante depuis de nombreuses années. Le Saguenay—Lac-Saint-Jean notamment, a donné lieu à quelques travaux marquants. La fourrure, le bois, l'agriculture et l'aluminium représentent les principaux pôles du développement économique de la région. Au centre de plusieurs travaux historiques, ils ont été traités de différentes façons depuis plus d'un siècle. La période commençant au milieu du XIX^e siècle demeure la plus documentée, surtout dans les domaines du bois et de l'agriculture. Par contre, l'étude des années précédant l'ouverture de la région à la colonisation n'a généralement pas dépassé la simple retranscription de chroniqueurs anciens

dont les écrits sont de surcroît postérieurs aux événements de quelques décennies.

Nous entendons ici revisiter cette période, plus particulièrement celle qui débute avec la mise en place du premier comité des terres de la Couronne (1821), responsable d'étudier les possibilités de coloniser les territoires inoccupés de l'arrière-pays, jusqu'à l'ouverture officielle de la région à la colonisation (1842). Cette étape charnière de son histoire met en perspective — souvent en concurrence — les barons de la fourrure, les capitalistes marchands du bois, les agriculteurs, marchands et entrepreneurs de Charlevoix, ainsi que le gouvernement du Bas-Canada et les Amérindiens. Les rapports complexes établis entre ces nombreux acteurs seront au cœur de notre recherche.

Dans l'historiographie du Saguenay—Lac-Saint-Jean, l'étude de l'ouverture de la région à la colonisation se réfère pendant longtemps à un scénario s'appuyant fortement sur les valeurs traditionnelles du Québec (foi catholique, langue française et travail de la terre). Elle prend alors la forme d'une épopée aux saveurs de mythe fondateur, qui origine des *Notes sur le Saguenay* de l'abbé Louis-Antoine Martel. Écrites en 1865, à l'endos des feuillets du registre de délibération de la fabrique Saint-Alexis de Grande-Baie, ces *Notes* racontent les hauts faits de la colonisation du Saguenay et le courage des valeureux pionniers tout en faisant l'éloge de la contribution du clergé. Elles insistent également sur la

lutte continuelle que livrent les francophones contre les dirigeants anglophones, en mettant l'accent sur le sentiment de servilité vécu par la population régionale de l'époque.

Le manuscrit de Martel, qui n'était pas destiné à la publication¹, va pourtant servir abondamment, presque textuellement, pour la rédaction de nombreux ouvrages et articles² dont ceux de l'écrivain Arthur Buies. Publiée en 1880 et en 1896³, son histoire de la région demeure avec le livre de l'abbé François Pilote, paru en 1852⁴, une des seules publications importantes du XIX^e siècle au sujet du Saguenay et du Lac-Saint-Jean. Cependant, pour Buies, à la différence de Martel qui met les pionniers au premier plan, le marchand William Price, surnommé dans son livre le « Père du Saguenay », demeure avec la Société des Vingt-et-Un, le personnage central des premières décennies de la colonisation du Saguenay.

Fortement influencés par les écrits de Buies sur la région, donc indirectement par les *Notes* de l'abbé Martel, les auteurs de la première moitié du XX^e siècle qui se penchent sur les débuts du Saguenay, vont continuer à propager le mythe

¹ Il est publié en fac-similé une première fois par le Centre d'études et de recherches historiques du Saguenay en 1968, puis retranscrit et annoté par Raoul Lapointe (1993) dans *Au temps de la pinière*, Chicoutimi, SHS, 188 p.

² Il suffit de mentionner l'histoire de Grande-Baie et de Saint-Alphonse que publie l'abbé Alfred Tremblay dans les pages de *L'Oiseau-Mouche* (1893-1895), journal du Séminaire de Chicoutimi. Ne citant pas sa source, ce dernier qui écrit sous le pseudonyme de Derfla, retranscrit intégralement la majeure partie des *Notes* de l'abbé Martel.

³ Arthur Buies (1880), *Le Saguenay et la vallée du lac St-Jean*, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie, xvi-343 p et (1896), *Le Saguenay et le bassin du lac Saint-Jean*, Québec, Léger Brousseau, 420 p.

⁴ François Pilote (1852), *Le Saguenay en 1851*, Québec, De l'Imprimerie d'Augustin Côté & Cie, 147 p.

fondateur, celui des gens de Charlevoix et de la Société des Vingt-et-Un⁵. Pour l'un des auteurs de cette époque, l'abbé Victor Tremblay, premier historien régional en titre, la vision de Martel ne se conteste pas, d'autant plus que ce dernier est un prêtre et un témoin presque contemporain des événements. C'est ce qui se retrouve dans les nombreuses rééditions de son *Histoire du Saguenay*⁶. Toutefois, à la différence de ses prédécesseurs, l'abbé Tremblay est le premier à citer les *Notes* comme source principale de son histoire de la période.

Le livre de Victor Tremblay, grandement teinté du rôle prépondérant du clergé catholique, demeure l'ouvrage d'histoire régionale le plus important jusqu'aux années 1970. À ce moment, une nouvelle génération d'historiens va émerger de l'Université du Québec à Chicoutimi, principalement inspirés pour l'étude de l'histoire régionale par les recherches d'un professeur de cette institution, l'abbé Jean-Paul Simard⁷, lui-même influencé par les travaux novateurs de l'historienne Louise Dechêne⁸. Pour cette dernière, la colonisation du Saguenay

⁵ Voir principalement : F.-X. Gosselin (1913), *Chicoutimi la reine du nord*; J.-C.-A. Tremblay (1917), *Les noces d'argent épiscopales de S. G. Monseigneur M.-T. Labrecque*; Damase Potvin (1920), *Le tour du Saguenay, historique, légendaire et descriptif*, Raoul Blanchard (1935), *L'Est du Canada français, Tome deuxième*.

⁶ *L'histoire du Saguenay depuis l'origine jusqu'à 1870* est publiée une première fois en 1938. Elle connaît ensuite une refonte en 1968, puis deux rééditions (1977, 1984).

⁷ À la fin des années 1960, il est le principal animateur du Centre d'études et de recherches historiques du Saguenay, ainsi que l'instigateur des publications de ce groupe de recherche. Pour sa part, il rédige de nombreux travaux au sujet de l'ouverture du Saguenay à la colonisation et collabore aux principales publications et synthèses d'histoire régionale des années 1970 et 1980.

⁸ Il s'agit de son mémoire de maîtrise : *William Price, 1810-1850*. Mémoire de licence (histoire), Québec, Université Laval (Institut d'histoire), avril 1964, 169 p. Suite à ce travail, elle écrit plusieurs articles au sujet de William Price, publiés dans *Saguenayensia* et dans *Histoire Sociale*.

par la Société des Vingt-et-Un est l'œuvre de l'entrepreneur William Price. Cette idée, qui a fait école, demeure encore aujourd'hui, c'est-à-dire après cinquante ans, l'une des principales explications de l'ouverture du Saguenay à la colonisation. Il suffit de feuilleter un livre d'histoire régionale des dernières décennies pour le constater⁹.

Ce renouvellement de l'historiographie régionale proposé par Louise Dechêne et Jean-Paul Simard jette alors un regard neuf sur les débuts de la colonisation de la région, tout en reposant encore une fois sur un modèle où domine largement un acteur ou un groupe unique. L'explication nous paraît plus complexe. Le regard de l'historien doit couvrir l'ensemble du phénomène, c'est-à-dire l'interaction entre les multiples acteurs et leurs intérêts particuliers. Pour ce faire, il est important de mettre en perspective les grandes dynamiques qui les rattachent.

Ces dynamiques sont beaucoup mieux connues au niveau québécois. Il suffit de penser aux travaux de l'historien Fernand Ouellet, plus particulièrement à ceux qui portent sur le Bas-Canada entre 1760 et 1840¹⁰. Ce dernier, qui occupe une

⁹ Plus particulièrement, les travaux historiques des anciens élèves de l'abbé Jean-Paul Simard : Russel Bouchard (1989), *Le Saguenay des fourrures*, Chicoutimi, [Chez l'auteur], xx-269 p., Gaston Gagnon (2013), *Au Royaume du Saguenay et du Lac-Saint-Jean*, Québec, Les Éditions GID, 494 p. Avec plus de nuances concernant l'implication de Price, Camil Girard et Normand Perron (1989), *Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Québec, Institut québécois de recherches sur la culture, 665 p.

¹⁰ Voir Fernand Ouellet (1966), *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*, Montréal/Paris, Fides, xxxii, 639 p.; (1972), *Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada*,

place essentielle dans l'historiographie canadienne, propose une analyse basée sur une crise générale de l'économie rurale durant les premières années du XIX^e siècle. Pour Ouellet, les difficultés économiques du Bas-Canada comportent trois volets : 1) la crise de l'économie rurale, 2) les pressions démographiques, 3) les tensions socio-ethniques. Dans le cas de l'économie rurale, elle est en transformation suite au déclin du commerce des fourrures, surtout après la guerre de 1812, cette dernière favorisant l'émergence d'un nouveau « staple trade » : le commerce du bois. Cette transformation de l'économie s'accompagnera, selon Ouellet, du déclin par étapes de la production du blé dans les seigneuries¹¹. Concernant les pressions démographiques, il estime que le surpeuplement des seigneuries demeure la grande préoccupation de l'époque. Il pense aussi que la crise agricole qui sévit au Bas-Canada à cette époque, est la source de tensions socio-ethniques. C'est également dans ce contexte que les effectifs des classes marchandes croissent à un rythme accéléré dans les milieux urbains. Si plusieurs de ses thèses ont été contestées¹², Ouellet relève un phénomène qui sera repris par d'autres historiens et qui a son importance pour l'ouverture du Saguenay à la

Montréal, Hurtubise HMH, 379 p.; (1976), *Le Bas-Canada, 1791-1840*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 541 p.

¹¹ À ce sujet, Ouellet écrit : « Après 1830, le niveau de vie du paysan décline encore. Dans les circonstances, le commerce du bois a un rôle capital particulièrement dans le district de Québec et dans les cantons. » Voir Fernand Ouellet (1976), *op. cit.*, p. 175.

¹² Les historiens Jean-Pierre Wallot et Gilles Paquet, par exemple, ont amplement critiqué les travaux de Ouellet. Voir également Ronald Rudin (1998), *Faire de l'histoire au Québec*, Sillery, Septentrion, p. 174-205, Allan Greer (1997), *Habitants et patriotes*, Montréal, Boréal, p. 233-261 et Serge Courville, Jean-Claude Robert et Normand Séguin (1995), *Atlas historique du Québec. Le pays laurentien au XIX^e siècle*, Sainte-Foy, PUL, 171 p.

colonisation, à savoir la relation étroite entre l'exploitation forestière et le travail agricole.

La cohabitation du travail forestier et agricole à partir de 1850 est bien connue, surtout avec les travaux de Normand Séguin¹³ et de Gérard Bouchard¹⁴. Séguin veut se démarquer de l'historiographie québécoise traditionnelle, celle du « salut national », qui met l'accent sur le rôle du clergé catholique visant à endiguer l'exode de la population du Bas-Canada vers les États-Unis. Il déplore alors l'absence d'une étude systématique sur la colonisation, constituant un terrain relativement neuf dans le cas de l'enquête historique. Il essaie, comme il le souligne : « [...] de poser les jalons d'une démarche susceptible d'orienter la recherche sur la société pré-industrielle du Saguenay¹⁵ ». Il établit à cette fin une structure théorique intégrant l'exploitation de la forêt et la culture du sol par les paysans saguenéens : ce qu'il désigne comme le système agroforestier. Se basant sur l'étude du seul village d'Hébertville au Lac-Saint-Jean, il démontre l'absence ou la grande faiblesse d'intégration des activités agricoles aux circuits commerciaux, ainsi qu'une forte subordination de celles-ci aux activités forestières. En 1980, dans une nouvelle publication au sujet de la recherche sur l'agriculture et la

¹³ Normand Séguin (1977), *La conquête du sol au 19^e siècle*, Sillery, Boréal Express, 295 p.; (1980), *Agriculture et colonisation au Québec, aspects historiques*, Montréal, Boréal Express, 222 p.; René Hardy et Normand Séguin (2011), *Forêt et société en Mauricie : la formation de la région de Trois-Rivières, 1830-1930*, Québec, Septentrion, 337 p.

¹⁴ Gérard Bouchard (1996), *Quelques arpents d'Amérique. Population, économie, famille au Saguenay 1838-1971*, Montréal, Boréal, 635 p.

¹⁵ Normand Séguin (1977), *op. cit.*, p. 24.

colonisation au Québec¹⁶, Séguin commente un livre récent du géographe Morissonneau¹⁷, qui remet alors en cause la définition traditionnelle de la colonisation. Pour ce dernier, le milieu du XIX^e siècle donne naissance au mouvement de colonisation et au mythe qui lui donne son sens : le mythe du Nord¹⁸.

De son côté, Gérard Bouchard étudie aussi la relation étroite qui existe entre le travail forestier et agricole. Cependant, il inscrit l'histoire de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean dans le cadre très large de l'américanité, et parle même d'un esprit pionnier qui marque l'un des derniers épisodes de la construction du Nouveau Monde. Son étude retient un segment de cette évolution en suivant l'angle de la reproduction familiale. Bouchard conçoit le travail forestier comme une composante de la structure et du fonctionnement de l'économie paysanne saguenéenne. Il propose une alliance durable entre l'agriculture et l'activité forestière, particulièrement entre les fonctions agricoles et le travail hivernal aux chantiers en contexte de colonisation. La terre ne pouvant nourrir le colon, l'agriculture régionale aurait soutenu son premier démarrage en s'appuyant largement sur les revenus tirés du travail forestier, pour se libérer ensuite partiellement de son emprise¹⁹. Cette pluriactivité des familles paysannes s'inscrit

¹⁶ *Idem.*

¹⁷ Christian Morissonneau (1978), *La terre promise : le mythe du nord québécois*, Montréal, Hurtubise HMH, 212 p.

¹⁸ Pour Morissonneau, le Nord correspond aussi à une « région neuve » dans le sens sociologique, *op. cit.*, p. 33.

¹⁹ Gérard Bouchard (1996), *op. cit.*, p. 106.

dans ce que Bouchard désigne comme de la co-intégration. Il explique son modèle de la façon suivante : « Les rapports qui en résultent entre l'économie paysanne et l'économie capitaliste extra-régionale sont dits de co-intégration dans la mesure où ils permettent aux deux systèmes d'assurer, chacun de leur côté, leur intégration et même leur croissance, comme s'ils s'utilisaient mutuellement, en interdépendance (ou en codépendance)²⁰. » Cela permet d'expliquer l'ensemble des activités de vente ou de travail agricoles et non agricoles commandées par une quête de numéraire, ainsi que certaines particularités du développement de l'agriculture au Québec. Bouchard propose ainsi une analyse de l'historiographie québécoise et canadienne revisitée, qui a moins tendance à accuser la « mentalité canadienne-française » d'être le principal facteur d'une infériorité ou d'un retard sur le Canada anglais.²¹

D'autres études, en se penchant sur l'histoire de la bourgeoisie marchande, ajoutent à notre réflexion sur l'ouverture des régions. L'historien Claude Pronovost porte surtout son attention sur l'essor de la bourgeoisie marchande bas-canadienne entre 1760 et 1840, en visant principalement à expliquer le passage d'une économie basée sur le capital marchand à une économie centrée sur le capital industriel²². Pour d'autres, comme l'historien Georges Bervin²³, le début du

²⁰ *Idem*, p. 135.

²¹ À ce propos lire l'article de Christian Dessureault et Thomas Wien (1997), « Débat à propos de *Quelques arpents d'Amérique* de Gérard Bouchard », *RHAF* 50 (3), p. 401-417.

²² Claude Pronovost (1998), *La bourgeoisie marchande en milieu rural (1720-1840)*, Sainte-Foy, PUL, 230 p.

XIX^e siècle permet à une nouvelle génération d'hommes d'affaires d'émerger : les marchands-négociants. Ces derniers, surtout ceux habitant la ville de Québec, auront le privilège de côtoyer quotidiennement les membres de l'appareil étatique et les hautes autorités religieuses (catholiques et protestantes). Dans le cas de Québec, ils sont également avantagés durant les premières décennies du XIX^e siècle par son port, où transitent de nombreux produits ainsi qu'un grand nombre d'immigrants. Enfin, l'historien Guy Gaudreau s'intéresse au commerce du bois, lequel a joué un rôle important dans l'ouverture de certaines régions. L'occupation du sol qui en résulte veut répondre aux besoins de ressources ligneuses de l'Angleterre, qui suite au blocus continental de Napoléon (1806), va se tourner progressivement vers sa colonie américaine, provoquant ainsi l'installation de firmes britanniques d'exportation de bois²⁴.

Diverses études se sont donc penchées sur le phénomène de la colonisation au XIX^e siècle. Le plus souvent, elles abordent de façon sommaire la période qui précède immédiatement la colonisation, préférant suivre le mouvement après qu'il soit amorcé. C'est le cas pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean, où les décennies antérieures à ce mouvement demeurent peu explorées. Aussi les interprétations ou modèles développés pour expliquer le processus de colonisation ne dépeignent que sommairement les premières décennies du XIX^e siècle. L'idée d'une

²³ Georges Bervin (1991), *Québec au XIX^e siècle. L'activité économique des grands marchands*, Sillery, Septentrion, 294 p.

²⁴ Guy Gaudreau (1999), *Les récoltes des forêts publiques au Québec et en Ontario 1840-1900*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 178 p. Voir plus particulièrement la page 28.

marginalisation de l'agriculture, provoquée par les intérêts forestiers et proposée par Normand Séguin, de même que le modèle de co-intégration proposé par Gérard Bouchard ne s'appliquent qu'en partie aux préliminaires de la colonisation de certaines régions du Québec comme celle du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Nous estimons qu'ils ne donnent pas une exacte compréhension des enjeux et des actions qui mènent à l'ouverture d'une nouvelle région comme le Saguenay, même s'ils en font ressortir des éléments essentiels relatifs aux liens entre agriculture et exploitation forestière, de même qu'aux pressions démographiques existantes. Un examen plus précis des rapports qu'entretiennent l'ensemble des acteurs ayant manifesté un intérêt pour cette ouverture avant qu'elle survienne nous apparaît donc pertinent.

Quelle est la dynamique des acteurs intéressés à l'ouverture et à l'exploitation du Saguenay ? Plus précisément, quels sont les rôles respectifs de la bourgeoisie marchande, du gouvernement et des politiciens, du clergé, de la Compagnie de la Baie d'Hudson, des Amérindiens des Postes du Roi, des agriculteurs et de la petite bourgeoisie de Charlevoix dans l'ouverture du Saguenay ? Quelles sont les véritables motivations qui les animent ? Y a-t-il, par exemple, affrontement entre les bourgeois actifs dans les secteurs de la fourrure et du bois ? Et quels sont les rapports entre ces multiples acteurs, leurs alliances et leurs conflits ? Tout en répondant à ce questionnement, nous comptons regarder

toutes les pistes de recherche, qu'elles apparaissent évidentes, ou soient passées inaperçues.

Le mémoire a été divisé en trois parties. D'abord, nous jetterons un regard sur les postes du roi, lesquels forment un vaste territoire exclusivement réservé à la traite des fourrures et à la pêche. Ce territoire, après une guerre entre les différentes compagnies, demeure sous la domination des barons de la fourrure. La compagnie de la Baie d'Hudson va même y faire pendant quelque temps la coupe du bois, empêchant ainsi la colonisation de son territoire. Cette contrée riche en ressources est aussi le pays des Amérindiens, des intermédiaires essentiels à la traite.

Puis, nous regarderons l'importance que le gouvernement du Bas-Canada accorde à la colonisation des terres de la Couronne. Sous la responsabilité d'un comité gouvernemental, les terres disponibles sont étudiées et à partir de 1828, des explorations auront lieu afin de vérifier la véracité des témoignages entendus devant les comités de la chambre d'Assemblée en plus de recueillir de nouvelles informations. Après avoir suscité la curiosité scientifique, les postes du roi intéressent également la population installée le long du Saint-Laurent, particulièrement celle de Charlevoix qui demande régulièrement, dès 1829, l'ouverture de ce territoire à la colonisation.

La troisième partie vise à faire ressortir l'activité économique des marchands et entrepreneurs charlevoisiens préalable à la colonisation. Bien avant celle-ci, ils multiplient les projets de développement de l'industrie forestière dans Charlevoix et aux portes du Saguenay. Finalement, en 1837, des agriculteurs et des entrepreneurs, après avoir récupéré le permis de coupe de la compagnie de la Baie d'Hudson, fondent la Société du Saguenay, mieux connue sous le nom de Société des Vingt-et-Un. Intéressant énormément la population charlevoisienne depuis quelques décennies, le territoire des postes du roi accueille avant 1842 plusieurs familles qui s'installent le long de la rivière Saguenay pour la coupe du bois, initiant ainsi une vague colonisatrice importante. Cet entrepreneuriat charlevoisien, qui amorce alors l'exploitation des ressources du territoire, demeure un agent de développement sous-estimé malgré son dynamisme.

Déjà, il est possible de proposer certaines hypothèses. Nous entendons ramener le rôle de William Price à celui d'un acteur certes fortement intéressé par les activités forestières de la Société des Vingt-et-Un, mais sans en être un dirigeant occulte. Le grand marchand de Québec agirait un peu à la remorque d'entrepreneurs charlevoisiens multipliant les initiatives de développement dont il saurait dans un deuxième temps tirer profit, ce qui constitue un renversement de la perspective dominante dans l'historiographie. Aussi, nous croyons que le gouvernement colonial, bien qu'il laisse délibérément à l'entreprise privée

l'exploitation du territoire, s'assure de démontrer à la population son intérêt pour les différents projets de colonisation.

Enfin, contrairement à une perception régulièrement admise, le rôle du clergé est assez effacé au Saguenay avant 1842 et c'est seulement après le lancement de la colonisation qu'il s'y intéresse vraiment. Il n'en est donc pas l'un des initiateurs. Avant que le mouvement de colonisation commence, il faut considérer que le rôle de l'église bas-canadienne est moins primordial que l'historiographie écrite par le clergé le laisse entendre, et qu'en dépit d'initiatives certes importantes de la part du clergé, la première décennie du peuplement du Saguenay s'est faite hors de ces initiatives cléricales.

Afin de retracer le rôle des politiciens et du gouvernement, nous avons dépouillé la série des *Journaux et Appendices de l'Assemblée législative du Bas-Canada*, ainsi que certains fonds d'archives conservés à Archives et Bibliothèque nationale du Québec et à Bibliothèque et Archives Canada. Pour les actions de la Compagnie de la Baie d'Hudson, il a été primordial de consulter le fonds de la compagnie, surtout les parties concernant les postes du Roi, ainsi que certaines retranscriptions de documents publiées par la *Champlain Society*.

Les greffes de 21 notaires de Charlevoix et de Québec nous ont aidé à mieux comprendre le rôle de la petite bourgeoisie de Charlevoix et les rapports entre les

différents acteurs, particulièrement dans le cas des échanges, des associations, des dissociations et des contrats de coupe (voir tableau 1). Le dépouillement du fonds Price a été essentiel pour mieux comprendre les actions de la bourgeoisie marchande et le véritable rôle de l'entrepreneur William Price. Enfin, la consultation des archives de la Société historique du Saguenay a été également très utile pour certains éléments développés dans le mémoire.

Tableau 1
Nombre d'actes notariés selon le type d'acte concernant la Société du Saguenay et l'ouverture du Saguenay à la colonisation (1837-1844)

Type de transactions	1837	1838	1839	1840	1841	1842	1843	1844	Total
Accord	2	2		1					5
Acte d'assemblée						1			1
Cautionnement	2							2	4
Cession	1								1
Convention		3							3
Engagement		4	2	2	3				11
Marché		6			1				7
Obligation	2	1			1				4
Procuration				2	1	1			4
Protêt			1	3					4
Quittance			1			1		1	3
Ratification					1				1
Résiliation					1				1
Société			1						1
Transaction						1			1
Vente		1	3	2	1	3			10
Grand total	7	17	8	10	9	7	0	3	61

PREMIER CHAPITRE

1. Les postes du roi : un frein à la colonisation

Au début du XIX^e siècle, le territoire occupé par les postes du roi est loué exclusivement pour la traite des fourrures depuis l'époque de la Nouvelle-France. Cela ne pose aucun problème pendant près de deux cent ans. Toutefois, le contexte socioéconomique du Bas-Canada après 1800 est propice à un éventuel mouvement de colonisation. L'axe de peuplement du Saint-Laurent a en effet atteint un seuil critique au cours de la décennie 1830, à une époque où la jeunesse agricole commence à se sentir à l'étroit dans les anciennes seigneuries.

Fréquentée seulement par les Autochtones et le personnel des postes de l'intérieur, la traite demeure cependant un frein important à la colonisation. Toujours très lucratif, le commerce des fourrures se retrouve au centre de la guerre que se livrent les différentes compagnies de traite. Ce conflit pour le monopole d'exploitation sur de vastes étendues peu peuplées laisse peu de place à la colonisation. Il y a bien parfois un voyageur ou un touriste de passage, mais à quoi bon s'inquiéter, il doit demander la permission à la compagnie qui détient les droits de traite pour circuler à l'intérieur des limites du territoire.

Dès les XVII^e et XVIII^e siècles, les Amérindiens sont au cœur de la traite des fourrures. Difficiles à fidéliser, ils demeurent toutefois un intermédiaire exclusif et essentiel sur le territoire des postes du roi. Circulant librement entre les différents postes, ils participent à la surenchère guerrière que se font les commis et les employés à la solde des différentes compagnies de traite.

Au début des années 1830, fragilisée par une décennie de conflits, la compagnie de la Baie d'Hudson est maintenant seule détentrice des droits pour la traite dans les postes du roi. Utilisant alors tout en son pouvoir pour empêcher la colonisation du Saguenay, elle va même jusqu'à faire la coupe du bois pour freiner les ardeurs des bûcherons de Charlevoix. Se rattachant à son bail d'exclusivité avec le gouvernement, elle va tant bien que mal demeurer la seule compagnie autorisée à faire la pêche et le commerce des fourrures avec les Amérindiens.

1.1 Un territoire dominé par la traite des fourrures

Le commerce des fourrures est, selon l'historien Marcel Trudel, le principal revenu de la colonie dans les premières décennies de son existence. À ce propos, il écrit : « Les trois premiers quarts du XVII^e siècle avaient prouvé que la colonie

pouvait compter sur les revenus du Saguenay plus sûrement que sur ceux, toujours aléatoires, que rapportaient les fourrures des Grands Lacs²⁵. »

Créé au XVII^e siècle, le Domaine du Roi est un immense territoire loué pour la traite des fourrures. Accordé habituellement pour un temps déterminé, un bail d'exclusivité permet aux individus qui l'obtiennent de pratiquer un lucratif commerce. Reposant sur l'échange de pelleteries apportées par les Amérindiens dans les différents postes, le fonctionnement de la traite est sous la responsabilité d'un commis et de ses employés.

1.1.1 Organisation territoriale de la traite des fourrures

La plupart des postes de traite ont été érigés durant la période de la Nouvelle-France. Ils sont construits près des voies d'eau, qui à l'époque représentent les principales routes commerciales pour les hommes et les marchandises dans la colonie. Le poste de Tadoussac, premier de l'Empire français en Amérique, est toujours actif au début du XIX^e siècle. Situé à l'entrée de la rivière Saguenay, il sert de jonction entre les postes érigés le long du fleuve Saint-Laurent et ceux de l'arrière-pays.

²⁵ Marcel Trudel (1994), « Bâtir un Canada sur l'axe Tadoussac-Baie d'Hudson plutôt que sur l'axe du Saint-Laurent? », *Saguenayensia* 36 (4), p. 7.

Au XVIII^e siècle, afin de favoriser l'expansion de la traite des fourrures tout en décourageant les trafiquants illégaux, le gouvernement de la colonie décide de définir plus clairement les limites du Domaine du Roi. Pour y arriver, l'intendant Gilles Hocquart mandate d'abord Louis Aubert de La Chesnaye en 1731, puis l'arpenteur Joseph-Laurent Normandin l'année suivante, pour explorer et cartographier ce vaste territoire. Ces deux expéditions permettent à Hocquart de promulguer, le 23 mai 1733, une ordonnance établissant définitivement les limites du Domaine du Roi²⁶.

Au début du XIX^e siècle, les postes du roi sont depuis la signature du traité de Paris sous la juridiction des autorités coloniales anglaises. Malgré le changement de couronne, les limites du domaine royal demeurent semblables à celles établies à l'époque de la Nouvelle-France, à l'exception d'une partie de l'actuelle région de Charlevoix, où la création des seigneuries de Murray Bay et de Mount Murray en 1764 empiète sur le territoire des postes du roi²⁷.

Au début du XIX^e siècle, plusieurs comptoirs sont actifs dans les postes du roi. Ils sont situés principalement dans les régions actuelles du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord, de la Mauricie et du Nord-du-Québec. Vers 1820, les

²⁶ Pour une retranscription de l'ordonnance, voir Philippe Fournier (2011), *La Nouvelle-France au fil des Édits*, Québec, Septentrion, p. 461-463. À ce sujet, lire également Russel Bouchard (1989), *Le Saguenay des fourrures*, Chicoutimi, [Chez l'auteur], p. 165ss. À la page 169, il écrit : « Jusqu'à la fin du Régime français, ce sont ces bornes qui auront force de loi. »

²⁷ Louis Pelletier (2008), *La seigneurie de Mount Murray*, Sillery, Septentrion, p. 22.

postes de Chicoutimi, du lac Saint-Jean (Métabetchouan), de l'Ashuapmushuan et du lac Mistassini participent encore à la traite des fourrures à l'intérieur du bassin hydrographique du Saguenay et du lac Saint-Jean. De leur côté, les postes de traite situés à Bon-Désir, à Portneuf, à Mille-Vaches, aux Îlets-de-Jérémie, à Betsiamites, à Papinachois, à Godbout, à Sept-Îles, à Moisië et à Cormoran sont les plus actifs de la Côte-Nord. Selon les recherches de Claude Gélinas²⁸, les principaux postes de traite du bassin hydrographique de la rivière Saint-Maurice à cette époque sont ceux situés à Rivière-aux-Rats, au lac Vermillon, au lac Nemiscachi, à La Tuque, à Weymontachie et à Obedjiwan.

1.1.2 Le fonctionnement de la traite dans les postes du roi

Le fonctionnement d'un poste de traite est assez simple et change peu au cours du temps. À la base, le commerce des fourrures consiste à échanger des produits et des denrées contre des pelleteries, pour ensuite les vendre pour une certaine somme d'argent. Comme le souligne Michelle Guitard : « Sur ces transactions se greffent des activités précises, qui forment ce que l'on pourrait appeler le cycle de ce commerce : commandes, importations, échange ou traite, exportation, vente²⁹. »

²⁸ Claude Gélinas (1998), « La traite des fourrures en Haute-Mauricie avant 1831 » *RHAF* 51 (3), p. 395.

²⁹ Michelle Guitard (1984), *Des fourrures pour le Roi au poste de Métabetchouan*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, p. 63.

Au début du XIX^e siècle, la location des postes du roi se fait encore par adjudication, sauf dans les cas d'un transfert de bail à un sous-locataire. À l'époque anglaise, la structure économique et hiérarchique de la traite des fourrures est souvent reliée au fonctionnement d'affaires du groupe ou de l'individu qui obtient le bail. Le plus souvent, le locataire des postes appartient à la grande bourgeoisie marchande du Bas-Canada, principalement celle de la ville de Québec qui est actionnaire dans d'importantes compagnies de commerce.

En relation constante avec des fournisseurs étrangers (chapeliers ou fourreurs), le traiteur doit être capable d'assurer les coûts de la traite. Pour l'historien Gaston Gagnon : « Il lui faut renouveler l'inventaire, payer les engagés et les frais de bateaux et d'équipages pour le transport des provisions et des ballots de fourrures. Enfin, il doit prévoir un montant pour les présents et les festins destinés aux Illus et pour le coût d'établissement, d'entretien et de déplacement des pères missionnaires³⁰. » S'ajoute également aux frais d'opération, l'obligation de payer le prix de l'affermage et de rembourser son prédécesseur³¹.

Malgré d'importants investissements, la traite des fourrures demeure encore très rentable au début du XIX^e siècle et les revenus compensent habituellement largement les nombreuses dépenses. Sinon, pourquoi cette guerre de monopole

³⁰ Gaston Gagnon (2013), *Au royaume de Saguenay et du Lac-Saint-Jean*, Montréal, Les Éditions GID, p. 57.

³¹ Il doit rembourser son prédécesseur pour les bâtiments, les marchandises dans les magasins et les « dettes des sauvages ». *Idem*.

entre les barons de la fourrure dans les postes du roi, dont il sera question plus loin ?

Pour opérer ses postes de traite, le locataire doit s'appuyer sur une main-d'œuvre abondante et expérimentée. En 1830, à l'époque de William Lampson, environ 200 hommes³² sont employés l'été et de 60 à 70 durant l'hiver³³. À la tête du poste, on retrouve le commis, un personnage essentiel à la bonne marche des opérations.³⁴ Après lui, viennent les artisans spécialisés et les engagés. Normalement, la traite, qui se déroule de juin à août, demeure la principale activité du poste. Tandis que la période hivernale correspond pour ceux qui habitent dans la maison du poste au début du XIX^e siècle, à une saison de solitude et d'isolement.

Le travail dans les postes de traite représente un revenu des plus intéressants pour les habitants du Bas-Canada. Bien rémunéré, il permet probablement l'accumulation par certains jeunes hommes d'un petit pécule pour favoriser leur établissement. Dans les décennies 1820 et 1830, plusieurs engagés

³² Selon un recensement effectué par la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1831, il y a une population amérindienne de 186 personnes dans les postes du roi. Voir Jean-Paul Simard (1983), « Les Amérindiens du Saguenay avant la colonisation blanche » dans Christian Pouyez et Yolande Lavoie (dir.), *Les Saguenayens*, Sillery, Les Presses de l'université du Québec, p. 67-94 et Jean-François Moreau et Érik Langevin (1991), « Les premières occupations de la Grande-Décharge du Piekouagami », *Saguenayensia* 33 (4), p. 7-14.

³³ CERHS (1968a), *Incursion documentaire dans le Domaine du Roi*, Chicoutimi, Séminaire de Chicoutimi, p. 97.

³⁴ Les commis ont pour tâches principales de traiter avec les chasseurs amérindiens et de tenir à jour les livres de comptabilité et les inventaires.

qui travaillent dans les postes du roi résident avec leur famille dans les seigneuries de Charlevoix.

Plusieurs de ces personnages à l'emploi des locataires des postes du roi participeront par la suite aux débuts de la colonisation du Saguenay. Les plus connus sont les frères Thomas et Michel Simard, Peter McLeod père et fils, Cyriac Buckell, Alexandre Murdock, Simon Ross et la famille Verreau. Associés dans plusieurs entreprises charlevoisiennes, Thomas Simard et Peter McLeod fils représentent bien l'époque charnière de l'ouverture du Saguenay à la colonisation, au moment du transfert d'une économie axée sur la traite des fourrures à celle de l'exploitation forestière.

1.2 Les compagnies détentrices des baux et leurs conflits

Les postes du roi deviennent, au début de la décennie 1820, l'un des points chauds de la guerre commerciale que se livrent les puissants barons de la fourrure. Ils se retrouvent après une décennie de conflits au cœur d'une importante saga judiciaire. La traite se déroule alors au rythme des rivalités et des troubles qui ponctuent son histoire. À la fin des années 1830, l'exploitation des riches pinières du Saguenay s'ajoute à la convoitise des entrepreneurs.

1.2.1 Recherche de monopoles et guerre ouverte entre les compagnies de fourrures

Pendant la plus grande partie du régime français, le contrôle de la traite des fourrures est souvent source de conflits. Au début du XIX^e siècle, la recherche de monopole entraîne une guerre ouverte entre les différentes compagnies. Fusion, vol, violence, arrestation, intimidation et intrigues politiques marquent alors la traite des fourrures au Canada.

1.2.1.1 La fusion des compagnies de fourrures en 1821

Longtemps l'apanage des grandes compagnies, la traite des fourrures vit au début du XIX^e siècle une guerre de concurrence. Les besoins en capitaux engagés dans le commerce des pelleteries forcent la fusion — parfois l'assimilation — de certaines compagnies. À titre d'exemple, citons la fusion en 1804 de la Compagnie X. Y. (la Nouvelle Compagnie du Nord-Ouest) avec la Compagnie du Nord Ouest (*North West Company*). Comme le souligne Claude Gélinas : « Les petits commerçants indépendants, incapables entre autres de concurrencer les prix offerts par la North West Company, n'avaient souvent d'autre choix que de joindre ses rangs³⁵. » Le conflit de cette dernière avec la Compagnie de la Baie d'Hudson (*Hudson's Bay Company*) demeure l'un des points tournants de l'histoire de la traite des fourrures en Amérique du Nord.

³⁵ Claude Gélinas (2000a), « Note de recherche : L'aventure de la North West Company en Mauricie, 1799-1814 », *RHAF* 53 (3), p. 404.

Ce conflit origine de la longue conquête des riches territoires pelletiers de l'ouest canadien et de l'obsession récurrente de créer un monopole du commerce des fourrures sur le territoire canadien. Il se termine, le 26 mars 1821, avec l'attribution d'un privilège officiel par le gouvernement impérial à la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui devient alors propriétaire de tous les postes de la Compagnie du Nord Ouest situés du Labrador au Pacifique.

Cette nouvelle ère dans le commerce des fourrures apporte son lot de changements. Tout d'abord, l'entente conclue entre les deux compagnies rivales divise le territoire de traite en deux, le district du Nord et le district du Sud. On confie la direction des districts à des gouverneurs : George Simpson pour le Nord et William Williams pour le Sud. Par la suite, plusieurs comptoirs qui avaient été construits par chacune des deux compagnies au moment fort du conflit sont fermés. Finalement, on intensifie le commerce dans les régions limitrophes de la Terre de Rupert et sur la côte du Pacifique, où les Américains et les Russes sont déjà installés³⁶. La plupart des territoires riches en fourrures sont alors situés dans le district du Nord, contrairement aux régions surexploitées du district du Sud. Les postes du roi occupent le cœur de ce dernier district³⁷.

³⁶ Voir à ce sujet Keith Wilson (1980), *George Simpson et la Compagnie de la Baie d'Hudson*, Agincourt, La Société Canadienne du Livre Limitée, p. 26; John S. Galbraith (1985), « Sir George Simpson », *DBC*, Vol. VIII, Québec, PUL, p. 903.

³⁷ Russel Bouchard (1989), *op. cit.*, p. 201.

1.2.1.2 Les locataires après la fusion

Les postes du roi demeurent jusqu'au 1^{er} octobre 1822 sous l'administration des actionnaires de la Compagnie du Nord Ouest qui sont signataires d'un bail accordé le 5 avril 1802, soit Simon McTavish, John Gregory, William McGillivray, Duncan McGillivray, William Hallowel et Roderick McKenzie³⁸. Il est alors connu que la Compagnie de la Baie d'Hudson n'est pas intéressée par la traite des fourrures dans le district du Sud. Selon l'historien Jean-Paul Simard :

À l'échéance du bail, la Compagnie de la Baie d'Hudson ne montra officiellement que peu d'intérêt à l'égard des Postes du Roi. Il lui semblait que loué à un autre, ce territoire jouerait le rôle de barrière protectrice à ses propres postes de traite. De plus, elle prétendait que le commerce des fourrures en ces lieux était à tout jamais ruiné puisqu'il sortait d'une longue guerre entre les deux compagnies rivales³⁹.

Le 2 octobre 1822 — suite à un encan public tenu à Québec l'année précédente — les postes du Roi sont loués par le gouverneur Dalhousie à un constructeur de navires de la ville de Québec, John Goudie, ce dernier ayant offert le loyer annuel le plus élevé. Pour une somme de 1200 livres⁴⁰, il sera locataire pour une durée de 20 ans. Homme d'affaires très actif, Goudie est également propriétaire entre autres du premier moulin actionné à la vapeur qui ait existé au

³⁸ *Retranscription en français* : CERHS (1968a), *op. cit.*, p. 111. Voir HBCA, Record's relating to the King's Posts (E20/1), fos 5-10.

³⁹ Jean-Paul Simard (1968), « Onze années de troubles dans les Postes du Roi 1821-1831 », *Saguenayensia* 10 (1), p. 2.

⁴⁰ En deux paiements égaux : le 2 avril et le 2 octobre de chaque année. CERHS (1968a), *op. cit.*, p. 113.

Canada (1818) et promoteur pour l'installation d'égouts à Québec (1821)⁴¹. Moins d'une semaine après la signature du bail, c'est-à-dire le 2 août 1822, John Goudie s'associe avec des marchands de Québec pour former la Compagnie des postes du roi (King's Posts Company)⁴². Il s'agit de Joseph-Rémi Vallière de Saint-Réal, James McDouall, William Phillips, François Languedoc et John McCallum.

Au cours des mois suivants, la Compagnie des postes du roi commence la préparation de la traite de 1823 par l'embauche de tout le personnel dont elle croit avoir besoin⁴³. La traite sera toutefois perturbée par de nouveaux changements au sein de la compagnie, c'est-à-dire par la vente des deux tiers des intérêts de John Goudie dans l'affaire à James McDouall⁴⁴. D'après Eileen Marcil, « [...] la Hudson's Bay Company se livrait en effet à une concurrence illégale en faisant la traite des fourrures à partir de postes situés dans les seigneuries avoisinantes⁴⁵. »

À la même époque, la Compagnie de la Baie d'Hudson construit un poste de traite à la rivière Portneuf, le long de la côte nord du fleuve Saint-Laurent, c'est-à-dire à la limite sud des postes du roi. Cet établissement amène Goudie à porter plainte auprès du gouverneur Dalhousie : « [...] lui priant de lui faire justice et de le

⁴¹ Eileen Marcil (1987), « John Goudie », *DBC*, vol. VI, Québec, PUL, p. 318-321.

⁴² Russel Bouchard (1989), *op. cit.*, p. 212.

⁴³ Voir contrats d'engagement. BANQ-Q, FGNDJQ, greffe de Edward Glackmeyer (CN301, S116), du 4 octobre au 11 novembre 1822 (19 contrats).

⁴⁴ HBCA, Record's relating to the King's Posts (E20/1), fos 18-23. Voir également Russel Bouchard (1989), *op. cit.*, p. 214.

⁴⁵ Eileen Marcil (1987), *op. cit.*, p. 320. Il s'agit des seigneuries des Mille-Vaches, des Îlets et de Mingan. Voir Russel Bouchard (1989), *op. cit.*, p. 212.

mettre en possession de l'objet entier de son bail⁴⁶ ». Rapidement, le gouverneur renforce la Compagnie des postes du roi dans ses droits exclusifs sur la traite dans le territoire accordé et blâme les agissements de la Compagnie de la Baie d'Hudson, tout en restant vague sur le sort du poste de Portneuf⁴⁷. Une certaine paix revient alors dans la traite des fourrures⁴⁸.

James McDouall, propriétaire du bail de Goudie⁴⁹, vend en 1824 les deux tiers de ses parts dans les postes du roi au marchand bostonnais William Lampson⁵⁰. À ce moment, McDouall qui est officiellement fermier des postes du roi, transfère la saison de traite de 1825 à la firme C. & J. E. Mills, propriété de Céphas et John Easton Mills⁵¹. La compagnie formée par les deux frères, originaires du Massachusetts, se spécialise jusque dans les années 1840 dans le commerce des pelleteries⁵².

L'année suivante, la Compagnie des postes du roi augmente sa présence le long de la rivière Saint-Maurice, aux limites de son domaine⁵³. L'établissement de

⁴⁶ Jean-Paul Simard (1968), *op. cit.*, p. 2. Droits exclusifs proclamés par Dalhousie, le 4 mars 1823. Voir *AJALBC*, année 1831, Appendice (A. A.) [E].

⁴⁷ Voir *AJALBC*, année 1831, *op. cit.*, 65 f.

⁴⁸ *Idem*.

⁴⁹ Ce dernier est décédé à Québec, le 14 décembre 1824. Voir Eileen Marcil (1987), *op. cit.*

⁵⁰ Voir BANQ-Q, FGNDJQ, greffe de L. T. MacPherson (CN301, S197), 24 mars et 23 octobre 1824.

⁵¹ *Idem*, 23 mars 1825.

⁵² Voir Archives de la ville de Montréal. *La démocratie à Montréal de 1830 à nos jours* (exposition) [en ligne]. Consultation le 31 décembre 2010.
http://www2.ville.montreal.qc.ca/archives/democratie/democratie_fr/expo/maires/easton-mills/index.shtml

⁵³ Voir BANQ-Q, FGNDJQ, greffe de L. T. MacPherson (CN301, S197), 19 août 1826.

postes de traite à l'intérieur du pays vise à protéger les zones frontières entre la Compagnie des postes du roi et la Compagnie de la Baie d'Hudson, en réponse à la création de postes limitrophes par cette dernière, ce que souligne l'historien Gélinas :

En dépit de son engagement à ne pas nuire au commerce des King's Posts, la Hudson's Bay Company s'est affairée, tout au long des années 1820, à encercler le Domaine avec des postes de traite destinés à drainer les fourrures hors de ce territoire et à accroître le rendement de ses propres établissements de l'est de la baie James et du Labrador⁵⁴.

En 1827, James McDouall poursuit le transfert de ses droits et de ses parts dans les postes du roi à William Lampson⁵⁵. Ce dernier, dorénavant fermier officiel des postes du Roi — donc responsable du paiement du loyer de 1200 livres annuellement — partage l'exécution de la traite avec Moulton Murdock et Dwight Boyden⁵⁶. En 1829, toujours partenaires avec Lampson dans la Compagnie des postes du roi, ces derniers poursuivent la mise en place de postes de traite en Haute-Mauricie⁵⁷. Dans le cas du poste de la Tuque, comme dans celui de Portneuf, un conflit éclate entre les deux compagnies. L'arpenteur Joseph Bouchette écrit en 1828 : « Le poste de la Tuque [...] ; c'est un poste de trafic pour la compagnie des postes du roi et pour la compagnie de la Baie d'Hudson, qui ont

⁵⁴ Claude Gélinas (2000a), *op. cit.*, p. 401.

⁵⁵ Voir BANQ-Q, FGNDJQ, greffe de L. T. MacPherson (CN301, S197), 20 juin et 21 novembre 1827. Voir également HBCA, Record's relating to the King's Posts (E20/1), fos 31-38. A. A. Innis parle plutôt de 1828 : « [...] and were ultimately by William Lampson on April 1, 1828 » dans E. E. Rich, éditeur (1940), *Minutes of council Northern Department of Rupert Land, 1821-31*, [s.l.], The Champlain Society for the Hudson's Bay Record Company, p. liii.

⁵⁶ Originaires des États-Unis, ils résident à Québec. Innis mentionne que dans la vallée du Saint-Maurice, il s'agit de « Lampson, Boyden and Company ». A. A. Innis dans E. E. Rich (1940), *op. cit.*, p. liii.

⁵⁷ Voir HBCA, Record's relating to the King's Posts (E20/1), fos 39-44.

chacune un établissement en cet endroit, ce qui naturellement excite un esprit d'opposition [...]»⁵⁸.

Cette présence de plus en plus significative le long de la rivière Saint-Maurice témoigne-t-elle d'un certain déclin des postes de traite situés sur les rives de la rivière Saguenay, du lac Saint-Jean et de ses tributaires ? D'un manque de pelleteries dans ces derniers ? D'une concurrence trop féroce entre les compagnies le long de la côte nord du Saint-Laurent ou en Mauricie ? D'un délaissement volontaire des postes du roi entre Tadoussac et Chicoutimi ? Malheureusement, l'historiographie demeure floue à ce sujet, les travaux publiés répétant souvent le contenu, les sources et la chronologie des auteurs précédents. Il est jusqu'à présent difficile de documenter la période qui est marquée par la prise de contrôle de la Compagnie des postes du roi par William Lampson et l'intensification du conflit avec la Compagnie de la Baie d'Hudson. Selon toute vraisemblance, les postes avancés de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de Lampson ont pour fonction d'assurer la protection réciproque de leurs postes, située sur la Terre de Rupert et dans le Domaine du Roi⁵⁹.

⁵⁸ CERHS (1968c), *Exploration du Saguenay 1828*. Chicoutimi, Séminaire de Chicoutimi, p. 243 et 245.

⁵⁹ Voir Claude Gélinas (2000a), *op. cit.*, p. 408.

1.2.1.3 Des troubles dans les postes du roi

La guerre commerciale entre la Compagnie de la Baie d'Hudson et William Lampson de la Compagnie des postes du roi s'intensifie à la fin de la décennie 1820. George Simpson — gouverneur unique de la Compagnie de la Baie d'Hudson depuis 1826⁶⁰ — augmente la présence de ses hommes aux postes de la rivière Saint-Maurice, de Portneuf⁶¹, de Mingan, etc. Lampson réagit peu, ce que Jean-Paul Simard interprète comme une stratégie. Son hypothèse, d'ailleurs peu documentée, demeure questionable :

Mais que fait Lampson pendant tout ce temps? Lampson a choisi le parti d'attendre, de faire le mort et d'encaisser les coups tout en s'efforçant d'en limiter les dégâts. Il laisse à son adversaire tout le loisir de se compromettre et de commettre des fautes dont il pourra lui-même un jour tirer profit. Lampson attend son heure⁶².

En 1830, le conflit entre les deux compagnies rivales prend le chemin des tribunaux. La guerre, maintenant juridique, va atteindre des proportions importantes au Bas-Canada, provoquant même la destitution du Procureur général James Stuart. Tout commence le 26 janvier 1830, quand les employés des deux compagnies entrent en conflit dans le secteur de Portneuf. Les hommes de la Compagnie de la Baie d'Hudson détruisent alors, malgré les avertissements de ceux de la Compagnie des postes du roi, la cabane de ces derniers : « [...] et ainsi

⁶⁰ Dès 1826-1827, Simpson propose l'achat et la prise de contrôle des postes du Roi, mais l'idée est immédiatement rejetée par le conseil d'administration de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Cité par A. A. Innis dans E. E. Rich (1940), *op. cit.*, p. lii.

⁶¹ *Idem*. En 1829, selon Simpson : « Portneuf continued as a post to annoy the lessees of the King's Posts ».

⁶² Jean-Paul Simard (1968), *op. cit.*, p. 3.

privé [sic] les dits déposans [sic] et autres de tout couvert à cette saison rigoureuse. »⁶³

La Compagnie de la Baie d'Hudson compte sur une dizaine d'hommes, à la différence de ceux des postes du roi beaucoup moins nombreux.⁶⁴ Ces derniers ajoutent cependant dans leur déposition que les gens de la Compagnie de la Baie d'Hudson « [...] ont paru déterminés à faire violence, et que les dits déposans[sic] ont cru et croient encore qu'un meurtre s'en serait suivi si les déposans[sic] eussent persisté⁶⁵. »

Le 24 mai 1830, le conflit dégénère de nouveau, quand les hommes des postes du roi, avec à leur tête Peter McLeod père, se font justice en assillant et battant le commis de la Compagnie de la Baie d'Hudson, Robert Cowie⁶⁶, rencontré selon ce dernier par hasard sur le grand chemin du Roi. Il vient de succéder comme agent du poste de Portneuf à Roderick McKenzie, trouvé mort le 15 février précédent⁶⁷. Pour l'occasion, McLeod et ses hommes volent, prennent et emportent « [...] soixante livres de fleur [farine], trente livres de biscuit, trente livres

⁶³ AJALBC, année 1831, partie [P], *op. cit.*

⁶⁴ *Idem.*

⁶⁵ *Idem.*

⁶⁶ À son sujet, John Siveright écrit : « *Mr. Cowie for his first year as an Indian Trader has also got into a troublesome situation. I see by the News papers some law business in which it would appear he is concerned, was pending in the Courts at Quebec.* ». Dans G. P. de T. Glazebrook (1968), *The Hargrave Correspondance*, Toronto, The Champlain Society, p. 72-73.

⁶⁷ Voir Jean-Paul Simard (1968), *op. cit.*, p. 4. Différent de Roderick McKenzie (décédé en 1844), l'un des actionnaires de la North West Company, propriétaire du bail des postes du Roi, de 1802 à 1822.

de lard, vingt livres de saindoux, cinq gallons de rum [sic], cinq livres de tabac et six pipes à fumer [...] et un fusil de chasse [...] d'un nommé William Davis⁶⁸. »

La Compagnie de la Baie d'Hudson réagit rapidement et au début du mois de juin, une goélette arrive à Portneuf comptant à son bord le constable Charles Prévost et plusieurs policiers. On arrête tous les employés présents de Lampson, soit Peter McLeod, père et fils, Michel Simard, Robert Martin Bronwson, Joseph Plamondon, Alexander et J. B. Schmidt. Lampson raconte l'évènement en 1831 :

[...] furent tous amenés à Québec dans une goélette, au nombre de huit, je crois, et la plupart sans warrants. Ils arrivèrent à Québec un samedi soir, furent gardés à bord jusqu'au lundi matin, et furent tenus en prison un jour ou deux, et conduits ensuite au bureau de la police sous une garde de soldats, et là ils donnèrent caution de comparaître au terme de septembre.⁶⁹

La veille de son arrestation, c'est-à-dire le 8 juin, Peter McLeod père avait conclu un marché de fourrures avec des Amérindiens qui en l'absence trop longue des gens du poste, se tournent alors, après une absorption importante d'alcool selon les témoins, vers les employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson. À leur retour, les employés des postes du roi apprennent que les 13 ballots de fourrures concernés, d'une valeur de 2000 livres, sont maintenant dans les mains des hommes du poste ennemi. À leur tour, ils envoient un huissier nommé Joseph Mondion récupérer le 26 juin la dite somme, qui suite au refus des hommes de la Compagnie de la Baie d'Hudson, doit être prise et saisie autrement. Il s'agirait de

⁶⁸ *Ibid*, [F], n° 2.

⁶⁹ *Ibid.*, Témoignages.

« [...] quatre tonnes pleines de différentes pelleteries, consistant les dits treize paquets de pelleteries mentionnés [sic] au Warrant [...].⁷⁰ »

La guerre entre les compagnies rivales connaît encore un autre rebondissement le 10 juillet suivant. De nouveau, un mandat d'arrêt est émis contre Peter McLeod père, suite aux événements du 24 mai. Remis encore une fois au constable Charles Prévost, il stipule que l'inculpé doit être arrêté sur le champ. Étant à ce moment au lieu nommé Jérémie⁷¹, McLeod reçoit la visite de Prévost le 20 juillet. Ce dernier est alors attendu de pied ferme par plus d'une centaine d'hommes, plus particulièrement par Peter McLeod fils, Jacob Tremblay, Michel Simard et François Desbiens. Ces derniers, au moment où le constable veut arrêter McLeod père, l'assailent et le battent :

[...] avec force et armes, savoir avec des canons, des fusils, des sabres, des épées, des pistolets, des bâtons et autres armes offensives [...] et étant ainsi assemblés firent là et alors un grand bruit et un grand vacarme, et restèrent et continuèrent illégalement et turbulemment [sic] à faire tel bruit et vacarme, pendant un long espace de temps, savoir plus de trois heures consécutives [...] et alors l'emprisonnèrent [Charles Prévost], le gardèrent et le retinrent en prison pendant longtemps [...].⁷²

⁷⁰ *Ibid.*, [F].

⁷¹ Les îlets-Jérémie.

⁷² *Ibid.*, [F], n° 2. Le 28 août 1830, une autre histoire d'enlèvement se déroule au lac Kaoskikagomac, dans le Saint-Maurice. Dans ce cas, « [...] un nommé Charles McCarthy, commis de M. Lampson, avec un parti d'hommes sous ses ordres, avait assailli un nommé Antoine Hamel, commis, et trois hommes à gages au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson, pendant qu'ils vauaient à leurs occupations de trafic, les avait fait prisonniers et les avait emmenés à divers Postes de commerce de M. Lampson dans l'intérieur du pays, et, après les avoir forcés comme prisonniers, à aller d'un lieu à un autre selon la commodité de lieux qui les avaient pris, les avait à la fin remis en liberté, dans une partie reculée de la Province, à plusieurs centaines de milles de l'endroit où il les avait pris. » Voir *AJALBC*, année 1832, Appendice (A.).

Toujours en guerre, les deux rivales poursuivent les coups d'éclat et les démarches officielles auprès du gouvernement. Le 5 août 1830, la Compagnie de la Baie d'Hudson porte plainte officiellement au gouvernement suite aux actions commises sur le constable Charles Prévost, le 20 juillet. C'est à ce moment qu'entre en scène le Procureur général du Bas-Canada et avocat de la Compagnie de la Baie d'Hudson, James Stuart. Ce dernier fait émettre un mandat pour mettre fin à la résistance armée des hommes de Lampson sous les ordres de Peter McLeod père, mandat qui « [...] ne fut pas exécuté, attendu que dans l'intervalle ils s'étaient retirés dans l'intérieur du pays, et que l'on ne pouvait les atteindre.⁷³ »

En septembre 1830, lors de l'ouverture de la Cour du Banc du Roi à Québec, James Stuart présente au Grand Jury des accusations contre les serviteurs fautifs des deux compagnies. Seulement deux accusations contre la Compagnie de la Baie d'Hudson seront acceptées par la Cour. Encore une fois, Jean-Paul Simard, sans en fournir de preuves irréfutables, interprète les gestes de Lampson comme une stratégie à long terme :

Au moment où nous sommes, William Lampson a déjà réalisé une bonne partie de son plan qu'il a conçu au début de 1830 pour mater la compagnie, sa rivale. Le principal champ de bataille est maintenant Québec et ses tribunaux. La Compagnie de la Baie d'Hudson, comme on s'en doute, n'a pas manqué de le poursuivre en justice pour les méfaits commis par ses hommes ; vraiment les causes pleuvent littéralement contre lui⁷⁴.

⁷³ AJALBC, année 1832, *op. cit.*

⁷⁴ Jean-Paul Simard (1968), *op. cit.*, p. 5.

Cependant, nous savons que Lampson produit plusieurs rapports et témoignages à la fin de 1830 et au début de 1831. Lui aussi émet plusieurs accusations contre la Compagnie de la Baie d'Hudson : 1) elle a violé ses droits de commerce exclusifs dans les postes du Roi ; 2) elle a vendu illégalement des boissons alcooliques aux Indiens ; 3) elle a sciemment dépouillé la Couronne d'un territoire de grande valeur en annexant Portneuf et les environs ; 4) elle a profité de la passion du gain d'un serviteur de la Couronne, le Procureur général James Stuart, pour lui faire défendre les intérêts de la compagnie au détriment de ceux de Sa Majesté, l'incitant ainsi à trahir son maître⁷⁵.

Au mois de mars 1831, la Chambre des députés soumet toute l'affaire au comité des griefs, qui dans son rapport final sera très dur envers la Compagnie de la Baie d'Hudson. Cette dernière est sévèrement blâmée pour sa conduite envers le fermier du roi, pour avoir vendu de l'alcool aux Amérindiens et pour s'être emparée d'un territoire appartenant à la Couronne⁷⁶. De son côté, James Stuart est destitué en novembre 1832⁷⁷.

Avec une réputation à rebâtir et une traite des fourrures à réorganiser, la Compagnie de la Baie d'Hudson est dans l'obligation de restructurer ses comptoirs de traite. Pour y arriver, d'après Jean-Paul Simard : « [...] elle n'a plus qu'un

⁷⁵ AJALBC, année 1831, *op. cit.* Voir également Jean-Paul Simard, *Idem*.

⁷⁶ *Idem*.

⁷⁷ Voir Evelyn Kolish (1985), « Sir James Stuart », *DBC*, Volume VIII, *op. cit.*, p. 936-940.

moyen d'en sortir, celui d'acheter la licence des Postes du Roi détenue par Lampson.⁷⁸ » Ce dernier, également affecté par la guerre qu'il vient de livrer à sa rivale, est prêt à se départir de ses droits exclusifs sur les postes du Roi. Une fois les différends judiciaires réglés, il cède ces droits à Moulton Bullock en 1831⁷⁹, qui les transporte la même année à la Compagnie de la Baie d'Hudson pour 25 000 livres⁸⁰. Satisfait, le gouverneur George Simpson écrit à John George McTavish :

You have no doubt learnt that a purchase has been made by Chief Factor James Keith for the Honble. Coy. From Mr Bullock of the Lease of the King's Posts with the goods on hand Furs Craft &c. &c. up to April last for the round Sum of £25,000 Cy., which puts a stop to the expensive & vexatious opposition we have of late had to contend with on the shores of the St.Lawrence⁸¹.

Ces années de conflits entre les différents acteurs du monde des fourrures démontrent l'importance des postes du Roi dans ce commerce. Ce vaste territoire, pourtant fort peu peuplé, représente des enjeux majeurs dans la politique territoriale des compagnies.

⁷⁸ Jean-Paul Simard (1968), *op. cit.*, p.5.

⁷⁹ Voir BANQ-Q, FGNDJQ, greffe d'Archibald Campbell (CN301, S49), 26 janvier 1831. Cité dans Michel Lavoie (2010), *Le Domaine du Roi 1652-1859*, Québec, Septentrion, p. 213. Voir également HBCA, Record's relating to the King's Posts (E20/1), fos 79-82 et 84-86. Cité dans Russel Bouchard (1989), *op. cit.*, p. 217.

⁸⁰ Voir BANQ-Q, Fonds Greffe de notaire du district judiciaire de Montréal (CN601), greffe d'Henri Griffin (CN601, S187), 13 mai 1831. Michel Lavoie (2010), *op. cit.*, p. 213.

⁸¹ Cité dans E. E. Rich, éditeur. (1940), *op. cit.*, p. 284.

1.2.1.4 La Compagnie de la Baie d'Hudson, sous-locataire des postes du roi

Le 29 juin 1831, la réunion annuelle des membres du « Council Northern Department of Rupert Land » de la Compagnie de la Baie d'Hudson se déroule sous le signe de la réorganisation. Pour l'occasion, Simpson veut réviser l'administration et l'organisation des postes du roi. Comme le souligne Russel Bouchard : « La fin du conflit aura au moins l'heureuse conséquence de réactiver la traite des fourrures au Saguenay⁸². » En Haute-Mauricie, selon Claude Gélinas, Simpson utilise une stratégie différente : « Dans l'ensemble, durant une dizaine d'années, l'opposition entre les deux compagnies fut féroce et coûteuse, au point où, en 1831, George Simpson, le gouverneur de la Hudson's Bay Company, considéra plus avantageux de louer le Domaine que de lui faire concurrence⁸³. »

Pour la saison de traite 1832-1833, les postes du roi seront sous la responsabilité d'un chef de poste (Chief Trader). Trois commis (Clerk) et un maître de poste (Postmaster) sont également engagés pour la traite⁸⁴. La compagnie embauche alors le métis Prisque Verreau comme « clerck and Indian Trader »⁸⁵. Est-ce que la traite a été profitable ? L'on ne sait pas ! L'organisation et le déroulement de la traite pour les années suivantes, c'est-à-dire celles de 1833-1834 et 1834-1835, ont lieu en grande partie avec le personnel engagé en 1832.

⁸² Russel Bouchard (1989), *op. cit.*, p. 218.

⁸³ Claude Gélinas (1998), *op. cit.*, p. 402.

⁸⁴ E. E. Rich (1940), éditeur, *op. cit.*, p. 284.

⁸⁵ Voir BANQ-Q, FGNDJQ, greffe de L. T. MacPherson (CN301, S197), 28 juillet 1832.

Toujours expédiés par bateaux, les ballots de fourrures sont sous la responsabilité des équipages embauchés par la Compagnie de la Baie d'Hudson⁸⁶.

Par la suite, la traite des fourrures connaît un certain déclin principalement avec le départ du surintendant du département de Montréal James Keith⁸⁷. De Mingan, Cuthbert Cumming écrit à James Hargrave en 1835 au sujet de ce départ : « *You will have learned ere this reaches you that our excellent friend Jonny Siveright has stepped into Mr. J. Keith shoes in that important situation at Lachine as superintendant etc. etc. [...]*⁸⁸. »

1.2.2 Les autres activités commerciales dans les postes du roi : la pêche et la coupe du bois

Outre la traite des fourrures, les postes du roi offrent d'autres possibilités commerciales aux locataires du territoire de traite. Il s'agit des droits de pêche et de coupe forestière. Pêcher commercialement le long du Saint-Laurent est une activité séculaire et en pleine progression au début du XIX^e siècle. Pour la rive nord du fleuve, E. T. D. Chambers écrit :

⁸⁶ Voir BANQ-Q, FGNDJQ, greffe de L. T. MacPherson (CN301, S197), 4, 8 et 13 mars, 23 avril et 12 novembre 1834 ; 29 juin 1835.

⁸⁷ Impliqué dans la traite des fourrures dès l'époque de la Compagnie du Nord Ouest, James Keith dirige le bureau de Lachine, du début de 1827 jusqu'en septembre 1835. Il est au cœur des négociations qui permirent à la Compagnie de la Baie d'Hudson de prendre à bail les postes du Roi en 1830-1831. Philip Goldring (1985), « James Keith », *DBC*, vol. VIII, *op. cit.*, p. 504-505.

⁸⁸ G. P. de T. Glazebrook (1968), *op. cit.*, p. 218.

Dès le commencement du 19^e siècle, il y avait sur la rive nord du Saint-Laurent des pêcheries de saumon et de marsouin, à l'Isle-aux-Coudres, à la Baie-Saint-Paul, à la Malbaie, à Tadoussac, à Mille-Vaches, à Mingan et ailleurs. La pêche à la morue commençait à la rivière Godbout et se continuait vers l'est, sauf intervalles, jusqu'à Blanc-Sablon. Dès les vingt premières années du dernier siècle, plusieurs vaisseaux appareillaient, chaque printemps, à Québec pour le Labrador et autres côtes poissonneuses du Golfe, et le poisson pris y était rapporté pour l'exportation⁸⁹.

La Compagnie de la Baie d'Hudson, à cette époque, en plus de Mingan et de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, pêche le saumon sur la rivière Sainte-Marguerite qui se jette dans le Saguenay à proximité du poste de Tadoussac⁹⁰. À ce sujet, Samuel Robertson⁹¹ mentionne en 1841 : « *The lessees, from the first have only occupied themselves with the Indian trade and two and three salmon fisheries*⁹². »

La pêche commerciale se pratique régulièrement dans les postes du Roi au temps des compagnies. L'engagement pendant plusieurs années de Louis et Simon Tranquille à cet effet, démontre la présence de cette activité dans les environs de Tadoussac⁹³. Comme dans le cas du commerce de la fourrure, la pêche commerciale sur la côte nord du fleuve Saint-Laurent est marquée par des

⁸⁹ E.T.D. Chambers (1912), *Les pêcheries de la Province de Québec, 1^{ère} partie*, Québec, Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la Province de Québec, p. 130.

⁹⁰ BANQ-Q, FGNDJQ, greffe de L. T. MacPherson (CN301, S197), 18 mai 1833 et 4 juin 1834.

⁹¹ Samuel Robertson s'est installé au poste de la Tabatière sur la côte du Labrador vers 1821. Voir Paul Charest (1970), « Le peuplement permanent de la Basse-Côte-Nord du Saint-Laurent : 1820-1900 », *Recherches sociographiques*, XI (1-2), p. 10.

⁹² Samuel Robertson (1843), « Notes of the Coast of Labrador », *Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec*, IV (I), p. 37.

⁹³ BANQ-Q, FGNDJQ, greffe de L. T. MacPherson (CN301, S197), 29 mars 1831 ; 12 mars 1832 ; 18 mai 1833 ; 4 juin 1834.

actes de brigandage et de violence qui souvent en forcent l'abandon⁹⁴. En 1859, la fin du dernier bail sur les droits exclusifs de traite dans les limites des postes du roi, mettra un terme également à ceux de la pêche. Comme le souligne de nouveau Chambers :

À venir jusqu'à cette époque, l'état des pêcheries de saumon sur cette côte avait été des plus défavorables. Le monopole dont jouissait la Compagnie de la Baie d'Hudson était très impopulaire. Le surintendant des pêcheries se plaignait des méthodes destructives des employés de la Compagnie⁹⁵.

Outre la pêche, la Compagnie de la Baie d'Hudson s'intéresse, à partir de 1836, à l'exploitation forestière des postes du roi⁹⁶. Pourtant peu expérimentée dans ce genre d'entreprise, elle obtient du gouvernement du Bas-Canada une licence l'autorisant à couper du pin blanc et du pin rouge⁹⁷. La direction générale des opérations forestières est confiée à William Connolly, agent de la compagnie en charge des postes du roi à Tadoussac.⁹⁸ Connolly n'a pas d'expérience dans la coupe du bois.

⁹⁴ E. T. D. Chambers (1912), *op. cit.*, p. 146.

⁹⁵ *Ibid*, p. 182.

⁹⁶ Le 21 décembre 1836, James Davidson, l'assistant-commissaire des terres signe en faveur de la Compagnie de la Baie d'Hudson un accord d'une durée de trois ans lui donnant le privilège de couper 60 000 billots de pin dans les postes du Roi. Voir Jean-Paul Simard (1978), « Biographie de Thomas Simard », *Saguenayensia* 20 (1), p. 5. Une copie de la licence est disponible dans les archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson : HBCA, Record's relating to the King's Posts (E20/1), fos 87-88.

⁹⁷ Adam Lapointe *et al.* (1981), *Économie régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean*. Chicoutimi, Gaëtan Morin, p. 22.

⁹⁸ Bruce Peel (1988), « William Connolly », *DBC*, vol. VII, Québec, PUL, p. 221-223.

Pourtant, obéissant aux ordres de la compagnie, Connolly et ses hommes coupent du bois dans la forêt autour du poste de Tadoussac durant l'hiver de 1836-1837. À ce sujet, l'agent Murdock McPherson écrit quelques années plus tard : « Mr. Connolly or rather the H. B. Co. commenced the Lumber trade in this vicinity six or seven years ago but he could not get on with it and gave it up soon after he began. We took out Licence for cutting 60,000 logs and did cut above 1000 which are still rotting in the Woods⁹⁹. »

Donc, en 1843, les 1 000 billots coupés en 1836 et en 1837 pourrissent à l'orée de la forêt du poste de Tadoussac. Or tous les historiens qui ont traité de la question mentionnent 10 000 billots au lieu des 1 000 inscrits dans la lettre originale de McPherson. Le nombre de 10 000 billots coupés par la Compagnie de la Baie d'Hudson est celui que conserve à ce jour l'historiographie. Ce chiffre provient de la retranscription fautive de la lettre adressée à James Hargrave disponible dans le fonds Price¹⁰⁰. Pourtant, la lettre originale, tel que l'indique la citation reproduite ci-haut, parle bien de 1 000 billots. Il se trouve que la différence entre 1 000 et 10 000 billots coupés a son importance historiquement puisqu'elle peut mener à des interprétations bien distinctes quant à l'intérêt réel de la compagnie pour l'exploitation forestière; un nombre élevé pourrait démontrer l'importance de cette activité dans les affaires de la compagnie, ainsi que son implication dans l'échiquier forestier de l'époque.

⁹⁹ G. P. de T. Glazebrook (1968), *op. cit.*, p. 375.

¹⁰⁰ BAnQ-S, Fonds de la Compagnie Price (P666), document n° 549.

Couper 10 000 billots sur les 60 000 du permis, ou en couper 1 000 seulement, cela n'a pas le même sens. À titre de comparaison, quatre cultivateurs de Baie Saint-Paul coupent et vendent, en 1838, 1 500 billots de trois pouces d'épaisseurs par douze pieds de longueur qu'ils ont coupés le long de la rivière Saguenay¹⁰¹. Les 1 000 billots coupés par les gens de la Compagnie de la Baie d'Hudson représentent alors un nombre assez insignifiant, renforçant ainsi l'idée selon laquelle la coupe du bois intéresse peu la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Il est conséquemment possible de se demander si cette brève incursion dans le monde du commerce du bois ne représente tout simplement pas une protection contre l'envahissement possible de son territoire par les entrepreneurs forestiers de Charlevoix et de Québec. Le cas des postes du Roi fait penser énormément à la méthode que la Compagnie de la Baie d'Hudson utilise à la même époque au lac Témiscamingue. À ce sujet, Elizabeth Arthur constate : « L'exploitation forestière menée par George McConnell et ses fils à partir de Hull avait atteint le lac Témiscamingue en 1836, et Cameron suggéra à la Hudson's Bay Company d'entreprendre sa propre exploitation de la forêt dans cette région, afin de décourager tout nouvel empiètement sur son territoire.¹⁰² »

¹⁰¹ BAnQ-Q, FGNDJS, greffe de Joseph-Alfred Simard (CN304, S18), 27 octobre 1838.

¹⁰² Elizabeth Arthur (1985), « John Siveright », *DBC*, Vol. VIII, *op. cit.*, p. 912. Voir également G. P. de T. Glazebrook (1968), *op. cit.*, p. 339-340.

1.2.3 La fin de l'exclusivité dans l'exploitation du territoire

Rapidement, la Compagnie de la Baie d'Hudson met fin à la coupe forestière dans les postes du roi. En 1837, le bourgeois James Keith revient à la direction du département de Montréal. Cependant, en quelques années, la traite des fourrures dans les postes du roi et dans la vallée de l'Outaouais est devenue non rentable¹⁰³. Quatre ans plus tard, le gouverneur George Simpson fait remarquer à William Connolly que la traite dans les postes du roi et les seigneuries adjacentes est maintenant « excessivement improductive », et que les postes ne présentent plus « aucun intérêt, sinon à titre de protection [...] pour les parties des territoires de la compagnie qui les jouxt[aient]¹⁰⁴. » Le président du comité des terres et des droits seigneuriaux, le député Auguste-Norbert Morin, constate également le même état de fait. À ce sujet, il écrit en 1836 :

[...] les opérations de traite avec les Sauvages, qu'y suivent actuellement les locataires, s'étant depuis longtemps portées sur des points plus éloignés, cette étendue ne paraissant dans le fait être de quelque importance aux mêmes locataires que pour empêcher les Sauvages pillards et les coureurs de bois de pénétrer dans l'intérieur par les établissements¹⁰⁵.

À la fin des années 1830, la Compagnie de la Baie d'Hudson doit composer avec le spectre d'une occupation imminente de son territoire situé le long de la

¹⁰³ Philip Goldring (1985), *op. cit.*, p. 504.

¹⁰⁴ Cité dans Bruce Peel (1988), *op. cit.*, p. 222.

¹⁰⁵ CERHS (1968b), *Pressions pour ouvrir le Saguenay*, Chicoutimi, Séminaire de Chicoutimi, p. 101.

rivière Saguenay¹⁰⁶. Le bail octroyé en 1821 arrive à terme le 1^{er} octobre 1842 et c'est James Keith qui négocie son renouvellement auprès du gouvernement du Bas-Canada¹⁰⁷.

Le 2 octobre 1842, un nouveau bail de location des postes du roi est signé entre le gouvernement et la Compagnie de la Baie d'Hudson¹⁰⁸. Cette fois, la colonisation est permise, répondant ainsi aux besoins des habitants de Charlevoix. La population est prête, car déjà en 1841, le contenu du bail est connu du grand public et le journaliste Étienne Parent écrit à ce sujet :

En conséquence quelques jours après je reçus de la bouche de cet officier l'assurance que la Couronne, dans le Bail des Postes du Roi, qui sera renouvelé en 1842 pour 21 ans, se réservera le droit de concéder des terres dans le territoire du Saguenay, mais à la condition que les concessionnaires ne pourront faire la traite avec les sauvages, ni faire la pêche au loup-marin, traite et pêche qui seront, comme elles le sont maintenant expressément réservées à la compagnie¹⁰⁹.

1.3 Le rôle des Amérindiens dans la traite des fourrures

Pour les Amérindiens également, l'ouverture éventuelle du territoire à la colonisation représente des enjeux majeurs. Dès l'époque de la Nouvelle-France,

¹⁰⁶ Cette occupation du territoire à partir de 1838 sera traitée en détails dans la dernière partie du présent mémoire.

¹⁰⁷ Probablement vers 1839. Voir Russel Bouchard (1989), *op. cit.*, p. 224.

¹⁰⁸ Cette nouvelle situation favorise les installations de la Compagnie de la Baie d'Hudson à son poste de Métabetchouan. Celui de Chicoutimi résiste difficilement à l'industrialisation de l'embouchure de la rivière Chicoutimi à partir de 1843.

¹⁰⁹ Étienne Parent (1841), « Aux habitants du comté de Saguenay », *Le Canadien* (9 juillet), p. 2.

les Amérindiens occupent un rôle essentiel dans le commerce des fourrures¹¹⁰. De par leur statut autochtone, ils circulent librement dans les postes du roi; ce qui leur permet d'être un intermédiaire précieux pour les commis des postes de traite. Qu'advient-il de leur activité de traite, et plus largement de l'usage qu'ils peuvent faire du territoire, en cas de colonisation ?

1.3.1 Amérindiens et Métis¹¹¹ circulent librement dans les postes du roi

Au début du régime anglais, les autorités britanniques ne mettent pas longtemps à s'approprier des postes de traite de l'arrière-pays, qui prennent alors le nom des King's Posts. Les dirigeants coloniaux reconduisent rapidement les droits d'accès aux ressources et au territoire qui avaient été accordés aux autochtones domiciliés du domaine royal par le roi de France¹¹².

Nomades, les Autochtones évoluant dans les postes du roi respectent un cycle annuel pluriséculaire. Bien adaptés au territoire, ils fréquentent des lieux de foire bien avant l'arrivée des Européens. À ce propos, l'archéologue Camille Lapointe écrit : « La structure commerciale même s'est inspirée des traditions amérindiennes. Elle a emprunté des routes et des réseaux commerciaux [déjà

¹¹⁰ Au sujet des Amérindiens des postes du roi, consulter Jean-François Moreau (1994), « La Chasse-gardée des Kakouchaks : regards anthropologiques », *Saguenayensia* 36 (4), p. 43-47.

¹¹¹ Au XIX^e siècle, on fait la différence entre un « sauvage » et un métis dans les recensements des postes du roi. Le Métis étant le fruit de la relation entre une Amérindienne et un « Blanc » ou une « Blanche » avec un Amérindien.

¹¹² Michel Lavoie (2010), *op. cit.*, p. 181.

existants] et les postes ont été installés sur des lieux de campements et de foires connus. Le cérémonial de la traite, la nature des biens troqués devaient[sic] tenir compte des coutumes et des attentes des Amérindiens qui étaient des clients exigeants¹¹³. »

Plus faciles en été, les déplacements deviennent souvent dangereux durant la saison froide. Chaque année, l'arrivée de l'automne indique qu'il est temps de se préparer pour les rigueurs de l'hiver et de procéder à la formation des groupes de chasse. À ce propos, Claude Gélinas souligne que la constitution de groupes composés en moyenne de deux familles est un compromis idéal¹¹⁴. La répartition des individus en petits groupes sur l'ensemble du territoire facilite l'accès aux ressources. Cela diminue la compétition pour les ressources d'un même secteur, alors que le succès de la chasse et du piégeage est accru par les efforts de plusieurs chasseurs.

La libre circulation dans les postes du roi va permettre un certain métissage entre le personnel des compagnies de traite et les Amérindiens du territoire. Outre Simon Ross et Cyriac Buckell, les cas de Peter McLeod père et fils sont les plus documentés. En 1842, Peter McLeod fils se servira de son statut de métis pour

¹¹³ Camille Lapointe (1985), « Les vestiges du poste de traite de Chicoutimi : des bâtiments, des objets, des ossements... et des hommes », *Saguenayensia* 27 (4), p. 188.

¹¹⁴ Claude Gélinas (2000b), *La gestion de l'étranger*, Sillery, Septentrion, p. 37.

construire un moulin à scie dans les environs de Chicoutimi avant la fin du bail de la Compagnie de la Baie d'Hudson¹¹⁵.

Malheureusement, cette main-d'œuvre demeure vulnérable aux épidémies. Comme le souligne François Verreault, en 1823, la population de la nation montagnaise qui a diminué du tiers depuis 50 ans, est maintenant plus difficile à recruter pour la traite¹¹⁶. À propos des Amérindiens, l'explorateur Pierre Chasseur mentionne en 1826 : « Le nombre de ces infortunés qui meurent de faim et de misère serait encore plus considérable si l'humanité des employés de la Compagnie des Postes ne pourvoyait souvent à leurs besoins¹¹⁷. »

1.3.2 Un intermédiaire exclusif et essentiel à la traite

La circulation libre des Amérindiens et des Métis dans les postes du roi est primordiale pour le commerce des fourrures. Principaux pourvoyeurs des différents postes, ils chassent les précieuses pelleteries jusqu'aux limites du territoire. Dans les décennies 1820 et 1830, cette liberté favorise les Amérindiens. Ces derniers profitent de la guerre que se livrent les compagnies de fourrures pour obtenir des prix plus avantageux par la fréquentation des différents postes ouverts et fermés selon les besoins des monopoles. À ce sujet, Michelle Guitard écrit :

¹¹⁵ Voir Gaston Gagnon (1985), «Peter McLeod », *DBC*, Volume VIII, *op. cit.*, p. 633.

¹¹⁶ CERHS (1968a), *op. cit.*, p. 55.

¹¹⁷ Voir CERHS (1968a), *op. cit.*, p. 85.

« Contrairement à l'opinion de plusieurs, les Amérindiens n'étaient pas des dupes échangeant des fourrures contre de la pacotille ou des articles de mauvaise qualité¹¹⁸. »

Par conséquent, on peut présumer que les avantages économiques découlant de l'application de la politique des prix offerts par un commis ou une compagnie influencent fortement la fréquentation d'un poste plutôt que d'un autre. Un autre facteur déterminant est probablement le système de crédit offert à l'Amérindien¹¹⁹. Comme le résume Claude Gélinas :

Le crédit fut une des composantes les plus importantes du commerce des fourrures. La fonction première des postes de traite ayant été d'obtenir des fourrures, il était dans l'intérêt des marchands de soutenir les autochtones dans leurs activités de chasse. Cette « assistance » se présentait habituellement sous la forme d'avances accordées aux chasseurs chaque automne. On leur donnait, à cette époque de l'année, des articles nécessaires non seulement pour le piégeage des animaux à fourrure, mais aussi pour la chasse de subsistance et la vie quotidienne. Toutefois, cette distribution d'articles ne se faisait qu'à la condition que ceux qui en bénéficiaient reviennent au poste au printemps suivant pour rembourser leur dette avec les fourrures obtenues durant l'hiver. Le crédit constituait donc un outil qui assurait aux commerçants des entrées continues de fourrures dans leurs postes de traite¹²⁰.

La présence des postes de traite offre plusieurs avantages aux Amérindiens :

1) il n'est plus nécessaire de parcourir des centaines de kilomètres de rivières et

¹¹⁶ Michelle Guitard (1984), *op. cit.*, p. 63.

¹¹⁹ Les valeurs respectives des fourrures trappées par les Amérindiens en échange des objets européens ont fait l'objet d'une modélisation (chiasme perceptuel), voir Jean-François Moreau (2014), « Au temps de la traite des fourrures : les perles du *contact* » dans Danielle Maltais et Suzanne Tremblay (dir), *Enjeux théoriques et pratiques du développement régional : 30 ans de recherche au GRIR*, Chicoutimi, UQAC, p. 51-70.

¹²⁰ Claude Gélinas (2000b), *op. cit.*, p. 83.

de portages pour se rendre échanger des fourrures contre des biens de facture européenne, 2) à partir du XIX^e siècle, ils peuvent s'approvisionner durant toute l'année au poste de la compagnie, 3) en période de grande concurrence, ils peuvent choisir le poste de la compagnie qui les avantage.¹²¹

L'Amérindien demeure un acteur essentiel de la traite au début du XIX^e siècle, mais d'une traite qui légitime de moins en moins le monopole des compagnies de fourrures sur l'exploitation du territoire. Dans les décennies suivantes, seulement la Compagnie de la Baie d'Hudson conserve un intérêt à intégrer ce territoire à son vaste empire nord-américain. Aux yeux des contemporains, la faible population autochtone encore présente autour des postes ne justifie pas, tant sur les plans économique que politique, que ce territoire demeure fermé à la colonisation par les Canadiens français¹²².

¹²¹ *Ibid.*, p. 147.

¹²² Voir Camil Girard (1997), *Culture et dynamique interculturelle*, Chicoutimi Les Éditions JCL, p. 18.

DEUXIÈME CHAPITRE

2. Le gouvernement du Bas-Canada et les terres de la couronne

Le gouvernement du Bas-Canada, malgré les liens étroits qu'il entretient avec les marchands de fourrures, commence à considérer au début du XIX^e siècle que le développement, jusqu'alors concentré principalement dans l'axe du Saint-Laurent, devra bientôt passer par une colonisation du territoire des postes du roi¹²³. C'est pourquoi la chambre d'Assemblée, dans la foulée d'un intérêt scientifique et même touristique qui se manifeste à l'égard de l'arrière-pays, met sur pied des comités chargés d'étudier la pertinence de pousser la colonisation sur de nouveaux territoires.

À partir de 1828, des explorations auront lieu afin de vérifier la véracité des témoignages entendus devant les comités de la chambre d'Assemblée et de recueillir de nouvelles informations. La plupart des travaux des comités seront publiés dans les *Appendices des Journaux de l'Assemblée législative du Bas-*

¹²³ Voir Gérard Bouchard (1996), « La formation des espaces régionaux » dans Serge Courville dir., *Atlas historique du Québec. Population et territoire*, Sainte-Foy, PUL, p. 65-80.

Canada et repris parfois dans des publications à plus grande diffusion : livres, brochures, articles de journaux ou de périodiques.

De leur côté, les habitants de Charlevoix démontrent régulièrement l'intérêt qu'ils ont pour l'ouverture des postes du roi à la colonisation. Des pétitions et des projets d'établissements accompagnent les témoignages et les interventions qu'ils présentent au gouvernement. À plusieurs reprises, leurs représentants sont invités à s'exprimer devant les comités parlementaires. Parallèlement, des membres de l'élite bas-canadienne proposent aux autorités des plans de colonisation.

2.1 Un intérêt scientifique et touristique pour les postes du roi

Vers 1820, la connaissance que l'on possède de l'arrière-pays du fleuve Saint-Laurent est assez limitée. Il existe bien quelques publications sur le sujet, mais il faut attendre les travaux des membres de la Société historique et littéraire de Québec, les publications de l'arpenteur Joseph Bouchette et les rapports des voyageurs de passage pour mieux connaître ces mystérieuses contrées, ainsi que leur potentiel agricole et forestier. À ce propos, on peut lire en 1825 : « Les connaissances topographiques doivent être d'une grande importance dans un pays où la moitié, les trois quarts, peut-être, des terres fertiles sont encore à défricher [...] ¹²⁴. »

¹²⁴ Anonyme (1825), « Topographie, &c. », *Bibliothèque Canadienne* (juin), p. 12.

Au début de la décennie 1820, les anglophones et les francophones de Québec organisent les premières sociétés savantes du Bas-Canada. C'est en 1824 qu'est créée la *Literary and Historical Society of Quebec*. En 1827, une consœur francophone, la Société pour l'encouragement des sciences et des arts, voit le jour sous la présidence de Joseph Bouchette. Le 4 juin 1829, les deux groupes fusionnent sous l'appellation bilingue de *Literary and Historical Society of Quebec/Société historique et littéraire de Québec*. Comme le soulignent Maurice Lemire et ses collaborateurs : « À compter de ce moment, la LHSQ prend de l'ampleur; en 1831, elle reçoit une charte royale et une subvention de 250 livres de l'Assemblée du Bas-Canada¹²⁵. » Comptant plus de 100 membres, la Société littéraire et historique de Québec fait paraître à partir de 1829, le premier volume de la série des *Transactions*. Ceux de 1829 et de 1831 présentent les rapports sur le Saguenay d'Andrew Stuart et de Frederick Baddeley, ainsi que le compte rendu des expéditions du lieutenant Ingall sur la rivière Saint-Maurice¹²⁶.

¹²⁵ Maurice Lemire dir. (1992), *La vie littéraire au Québec volume II*, Sainte-Foy, PUL, p. 117. Consulter également Ginette Bernatchez (1981), « La Société littéraire et historique de Québec (The Literary and Historical Society of Quebec) 1824-1890 », *RHAF* 35 (2), p. 179-192.

¹²⁶ *Transactions of the Literary and Historical Society* (1829) : Andrew Stuart, « Notes on the Saguenay country », p. 52-61; Lieutenant Baddeley, « On the geognosy of a part of the Saguenay country », p. 79-166. En appendice, le compte rendu de 1829 comprend également deux planches représentant des fossiles trouvés au lac Saint-Jean et une carte de l'exploration de Hamel et de Proulx; *Transactions of the Literary and Historical Society* (1831) : Lieutenant Ingall, « Remarks on the District traversed by the St. Maurice Expedition, in the Summer of 1829 », p. 7-23 et « Remarks on the Country lying between the Rivers St. Maurice and Saguenay, on the North Shore of the St. Lawrence », p. 216-230.

À la même époque, les journaux et périodiques s'intéressent également aux explorations et expéditions dans les postes du roi.¹²⁷ Ces derniers figurent aussi dans les ouvrages géographiques et descriptifs sur le Bas-Canada publiés à partir de 1815 par l'arpenteur Joseph Bouchette.¹²⁸ Voici par exemple comment il présente au milieu des années 1810 les postes du roi :

Sur le nord du St. Laurent, et dans plusieurs endroits sur le Saguenay, il y a des stations pour le commerce de pelleterie avec les Indiens, et pour la pêche de la baleine, du veau marin, du marsouin, et du saumon. Ces stations sont connues sous le nom de Postes du Roi, et elles sont louées à présent avec tous leurs privilèges à la Compagnie du Nord-Ouest de Québec, sur un bail de 1 500 livres sterling par an¹²⁹.

De plus, les postes du roi attirent l'attention de touristes. Avant 1842, année de l'ouverture officielle du Saguenay à la colonisation, certains déjà ont remonté la rivière Saguenay. Dès 1822, un bateau à vapeur fait le voyage jusqu'au poste de traite de Chicoutimi. C'est à bord du *Montagnais* que les voyageurs admirent les beautés du paysage. Un journal de l'époque rapporte les propos d'un voyageur à bord :

À une personne qui n'auroit [sic] d'autre objet en vue que son amusement, les bords de cette belle rivière, qui présentent la nature

¹²⁷ Voir particulièrement *Bibliothèque Canadienne* (1825, 1828 et 1829); Pierre de Sales Laterrière (1830), *A political and historical account of Lower Canada by A Canadian*, London, William Marsh and Alfred Miller, p. 207-212; « County of the King's Posts—The River Saguenay—Tadoussac—Islands in the St. Lawrence » dans John McGregor (1833), *British America vol. II*, London/Edinburgh, William Blackwood/T. Cadell, p. 253-264; « Saguenay River » dans *The Traveller's guide through the Middle and Northern States, and the Province of Canada*, New-York, G. M. Davison, 1833, p. 317-320.

¹²⁸ Joseph Bouchette (1815), *Description topographique de la province du Bas-Canada [...]*, Londres, W. Faden, 664 p.; *The British Dominions in North America, or a Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada [...]*, London, Henry & Richard Bentley, 1831, 2 vol.; *A Topographical Dictionary of Province of Lower Canada*, London, Longman, Rees, Orme, Brown, Green and Longman, 1832, n. p.

¹²⁹ Joseph Bouchette (1815), *op. cit.*, p. 585-586.

sous ses traits les plus sublimes et les plus romanesques, offrent des scènes charmantes : mais c'est dans la vue de son établissement futur, que cette contrée est intéressante : la beauté du climat, la fertilité du sol, ainsi que les avantages particuliers des communications par eau, et la proximité de la mer, donnera lieu d'espérer qu'elle sera un jour une des parties les plus riches et les plus florissantes de la province. Les encouragements qu'offrent tous ces avantages, joints à l'abondance de bois propres à l'exportation qui s'y trouvent en assureront bientôt l'établissement : il a été retardé par la nature du commerce qui se fait dans ces lieux [...]¹³⁰.

Déjà à cette époque, certains reconnaissent donc la valeur économique qu'offre la forêt des postes du roi et la possibilité d'ouvrir ce territoire à la colonisation. En 1840, après ce cas isolé, le vapeur *Unicorn* s'aventure dans les eaux de la rivière Saguenay pour la première fois, y inaugurant l'ère de la navigation de plaisance.¹³¹ Selon un journal, le voyage dure trois jours¹³². Le même bateau revient quelques semaines plus tard, puis une autre fois l'année suivante. En 1842, le vapeur *North America* remonte le Saguenay avec une centaine de passagers. L'un d'entre eux aurait : « [...] rapporté de Chicoutimy des échantillons de blé-froment, d'orge, d'avoine presque mûrs et d'une luxuriance extraordinaire¹³³. »

Recueillir des objets, des échantillons et des souvenirs à des fins scientifiques ou pour le simple plaisir de les posséder est d'usage courant à

¹³⁰ *Le Canadien*, 6 novembre 1822.

¹³¹ Voir Victor Tremblay (1970), « Les communications par eau », *Saguenayensia* 12 (5), p. 121-123; Russel Bouchard (2009), *Une histoire de la navigation sur le Saguenay*, Chicoutimi, [Chez l'auteur], p. 117-132.

¹³² *Le Canadien*, 5 et 21 août 1840.

¹³³ *Le Canadien*, 31 août 1842.

l'époque. En 1880, l'écrivain Arthur Buies parle du phénomène, quand il écrit à propos de la chapelle du poste de Chicoutimi démolie en 1856 :

Les étrangers qui débarquaient à Chicoutimi s'empressaient d'aller la contempler, et ceux qui connaissaient quelque chose des anciennes missions du Canada, quelles que fussent leurs croyances religieuses, n'oubliaient pas de mettre dans leurs sacs de voyage quelques fragments de pierre ou autres objets appartenant à la chapelle, afin d'en conserver la mémoire¹³⁴.

En septembre 1826, Pierre Chasseur et Samuel Neilson entreprennent un voyage au Saguenay. Le but de cette exploration est de ramasser des spécimens pour le musée d'histoire naturelle que Chasseur vient d'ouvrir à Québec. Membre de la Société historique et littéraire de Québec, le naturaliste opère son cabinet de curiosité jusqu'en 1836, année où il sera forcé, par manque de fonds, de remettre sa collection entre les mains du gouvernement.¹³⁵ En 1827, Pierre Chasseur témoigne devant les commissaires Andrew et David Stuart. On l'interroge sur son voyage effectué l'année précédente dans les postes du roi. Parti de La Malbaie, il a visité le poste de Tadoussac et ses alentours.

L'imprimeur Samuel Neilson¹³⁶ qui est du même voyage témoigne lui aussi devant le Comité des terres de la couronne. On apprend qu'en plus de l'expédition

¹³⁴ Arthur Buies (1880), *op. cit.*, p. 153.

¹³⁵ Pierre Chasseur est également un des premiers membres de la Société pour l'encouragement des sciences et des arts. Voir Raymond Duchesne (1988), « Pierre Chasseur », *DBC*, Vol. VII, *op. cit.*, p. 183-184.

¹³⁶ Fils de l'imprimeur John Neilson, il est l'éditeur de la Gazette de Québec. Claude Galarneau (1988), « Samuel Neilson », *DBC*, Vol. VII, *op. cit.*, p. 703-705.

de 1826, il a parcouru en 1823 la côte nord du Saint-Laurent jusqu'aux Bergeronnes. Au sujet de la traite, il constate : « Le commerçant ne trouvant plus d'occupation sera forcé de prendre la charrue et de cultiver assez de grain pour se nourrir. C'est en effet un changement que nous avons déjà vu dans plusieurs des postes. On ne devrait point renouveler les baux des postes¹³⁷. » Selon lui, ce n'est qu'une question de temps avant que la colonisation s'amorce, et le gouvernement en retirerait un bien plus grand revenu¹³⁸.

2.2 Le comité des terres de la couronne

En même temps que l'intérêt pour l'arrière-pays grandit chez les scientifiques et chez d'autres amateurs de connaissances nouvelles, des politiciens s'interrogent sur son potentiel de développement. Il est vrai qu'au début du XIX^e siècle, les seigneuries du Bas-Canada commencent à manquer d'espace. Il devient de plus en plus difficile pour la jeune génération de s'installer sur de nouvelles terres agricoles. Sensibilisés à cette réalité, certains membres du gouvernement vont proposer la mise en place d'un comité d'étude patronné par la

¹³⁷ CERHS (1968a), *op. cit.*, p. 92.

¹³⁸ Il existe un manuscrit inédit du voyage que Neilson a effectué au Saguenay avec Pierre Chasseur du 8 au 18 septembre 1826 : « Observations made in a tour below Quebec in September, 1826 », BAC, Collection Neilson (MG 24, B1, 19, 4). Écrit en anglais et difficile à lire, le manuscrit original traite principalement des observations de l'auteur sur la pêche, la géologie, les employés des postes de traite, les mœurs des Montagnais et le revenu des terres à Charlevoix. On y trouve également des dessins à la plume.

chambre d'Assemblée. Rapidement, un premier rapport est produit qui confirme la nécessité d'ouvrir l'arrière-pays à la colonisation.

2.2.1 Colonisation des terres de l'arrière-pays du fleuve Saint-Laurent

Au cours des décennies 1820 et 1830, la société et l'économie le long de l'axe du Saint-Laurent connaissent plusieurs bouleversements. Suite à une forte croissance démographique et aux nombreux efforts de colonisation faits par plusieurs générations de censitaires, une grande partie du territoire disponible à la culture est défriché et occupé. Comme le souligne Allan Greer : « L'étape de la *frontière* était terminée localement, et, puisque l'accroissement naturel ne connaissait pas de répit, l'émigration et la surpopulation ont fait leur apparition. Au commencement du XIX^e siècle, la majorité des jeunes adultes étaient incapables d'acheter des exploitations agricoles dans leurs paroisses natales ou dans le voisinage immédiat¹³⁹. »

À cette époque, le « vieux » système seigneurial est obsolète par rapport aux besoins d'une portion de la nouvelle génération d'agriculteurs. À ce sujet, un témoin de l'époque, Clément Dumesnil, résume ainsi la position d'une partie de la population agricole du Bas-Canada :

Le système actuel de la tenure seigneuriale est vicieux, il entraîne à sa suite les plus graves inconvénients, l'oppression la plus criante. Les

¹³⁹ Allan Greer (2000), *Habitants, marchands et seigneurs*, Sillery, Septentrion, p. 295.

charges et les services imposés au censitaire sont oppressifs par leur nature et par leur multiplicité [...] Les seigneurs sont, non-seulement des vampires qui sucent, avec les fruits de la sueur et du travail du cultivateur, une grande partie des revenus du pays, mais ils sont encore la plus grande nuisance que les développements de l'industrie puissent rencontrer¹⁴⁰.

Le cas de la population de Charlevoix est représentatif du climat qui règne alors dans les vieilles paroisses seigneuriales du Bas-Canada. Les seigneuries qui composent le territoire de Charlevoix au début du XIX^e siècle ont été créées à l'époque de la Nouvelle-France ou durant les premières années du régime anglais. À la Malbaie, le territoire est divisé en deux seigneuries à la fin du XVIII^e siècle : Murray Bay (John Nairne) et Mount Murray (Malcolm Fraser). Cette nouvelle répartition territoriale, ainsi que l'arrivée des seigneurs anglais, marque les débuts de la colonisation agricole de ce secteur. Se poursuivant au début du XIX^e siècle, elle provoque une forte croissance démographique. D'après Michel Guérin, « L'abondance des terres à mettre en valeur, conjuguée à l'exploitation forestière qui connaît une forte expansion à l'époque et à la pêche sur le fleuve, rendent compte de cette forte croissance¹⁴¹. »

C'est à ce moment que la croissance de la population engendre une rareté de nouvelles terres où s'établir, et conséquemment, un mouvement migratoire vers

¹⁴⁰ Clément Dumesnil (1849), *De l'abolition des droits féodaux et seigneuriaux au Canada et sur le meilleur mode à employer pour accorder une juste indemnité aux seigneurs*, Montréal, J. Starke et Cie, p. 21.

¹⁴¹ Michel Guérin (1988), *Peuplement et dynamique démographique de Charlevoix des origines à aujourd'hui*, Mémoire de maîtrise (Études régionales), Chicoutimi, UQAC, p. 32.

les territoires en périphérie. Et cela, malgré l'ouverture de l'arrière-pays de Charlevoix, dont les terres sont considérées par les habitants comme médiocres et peu productives, ce qu'ont souligné Perron et Gauthier :

Différentes questions peuvent être posées quand on veut comprendre les raisons de la colonisation de l'arrière-pays immédiat. L'occupation de cet espace commence dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle et il est évident qu'à l'époque de l'ouverture du Saguenay, toutes les terres de cet arrière-pays ne sont pas occupées. Les pétitions que les habitants de Charlevoix adressent en 1829 et en 1835 au gouvernement afin d'ouvrir le Saguenay à la colonisation se font à une époque où l'on n'accorde guère de valeur aux terres de l'arrière-pays¹⁴².

2.2.2 Le rôle et les travaux du comité des terres de la couronne

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant qu'au début de la décennie 1820, la colonisation du Bas-Canada anime régulièrement les débats de la chambre d'Assemblée. Marginale au départ, la question des terres de la couronne devient rapidement une priorité pour les membres du gouvernement. En janvier 1821, un comité parlementaire est formé pour étudier la question. Il est résolu « Que cette partie de la Harangue de son Excellence qui a rapport à l'agriculture, soit référée à un comité de cinq membres, avec instruction de considérer et faire rapport des moyens les plus propres pour parvenir à son avancement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers¹⁴³. » Présidé par le député de la Haute-Ville de Québec Andrew Stuart, il est composé des parlementaires Jean-Thomas Taschereau, Augustin Cuvillier, Alexis Mousseau, John Neilson et Jean-Baptiste

¹⁴² Normand Perron et Serge Gauthier (2000), *Histoire de Charlevoix*, Québec, IQRC, p. 165.

¹⁴³ JALBC, 9 janvier 1821, p. 79.

Taché, auxquels s'ajoutent François Fournier, Pierre Amiot, Jean-Baptiste Proulx et Joseph Robitaille.

Le mandat du comité est tout d'abord d'évaluer le surplus de la population agricole du Bas-Canada. À cet égard, le comité conclura ce qui suit : « D'après les déclarations de plusieurs témoins que votre Comité a examinés, il est évident que le Bas-Canada possède dans son sein une population assez abondante pour établir ces terres incultes¹⁴⁴. » De plus, les travaux de la commission visent également à connaître la quantité et la qualité des terres de la couronne incultes et non concédées. Pour remplir son mandat, le comité rencontre des acteurs du système seigneurial¹⁴⁵, des députés du Bas-Canada¹⁴⁶, des arpenteurs¹⁴⁷, un Amérindien¹⁴⁸, des hommes d'affaires¹⁴⁹, des pêcheurs¹⁵⁰ et certaines personnes impliquées dans la traite des fourrures¹⁵¹.

¹⁴⁴ *Premier rapport du comité de la chambre d'assemblée* [...], Québec, Imprimé par J. Neilson, 1821, p. 3.

¹⁴⁵ James Cuthbert, seigneur de Berthier ; Jérôme Demers, supérieur du Séminaire de Québec et responsable des propriétés de l'institution ; Roderick McKenzie, seigneur de Terrebonne ; Peter McNicol, co-seigneur de Murray Bay ; Richard Coughtrie, cultivateur de la seigneurie de Saint-Gabriel de Val-Cartier.

¹⁴⁶ Jean-Thomas Taschereau, député de Gaspé ; Michel Prévost, député de Leinster ; Jacques Deligny, député de Warwick ; Eustache-Nicolas-Lambert Dumont, député de York.

¹⁴⁷ Joseph Bouchette, arpenteur-général du Bas-Canada ; John Burrows, arpenteur du Haut-Canada.

¹⁴⁸ André Tsonhahissan, deuxième chef des Indiens de Lorette.

¹⁴⁹ Angus Brownson, marchand de bois de Trois-Rivières ; Philémon Wright, homme d'affaires de Hull.

¹⁵⁰ Le capitaine Fougère et Claude F. Grenier des Îles de la Madeleine.

¹⁵¹ Alexander Morisson, tonnelier qui a résidé pendant 14 ans dans les Postes du Roi ; Jean-Baptiste Taché, député de Cornwallis et ancien employé de la Compagnie du Nord-Ouest.

Procédant rapidement, le comité dépose son rapport à la chambre d'Assemblée en février de la même année¹⁵². Selon Stuart, les résultats de l'enquête sont très satisfaisants. Suite aux témoignages, il est établi par le comité que la nouvelle manière de concéder les terres a fortement contribué à freiner la colonisation au Bas-Canada, étant peu connu par la population des seigneuries. À ce sujet, le président écrit :

Votre comité est d'opinion qu'une des causes principales qui ont retardé l'établissement des Terres incultes de la Couronne dans le Bas-Canada, a été l'abandon de l'ancienne manière de concéder les Terres en Fiefs ou en Seigneuries, et l'introduction de la Tenure en franc et commun Soccage, tenure nouvelle et inconnue au peuple de ce pays¹⁵³.

Le regard alors porté sur le territoire québécois marque une étape importante pour la colonisation des terres de la couronne. Le rapport connaît une certaine diffusion, il est même retranscrit dans les pages du journal *Le Canadien*¹⁵⁴. Cependant, comme le soulignent les historiens Girard et Perron, certaines difficultés s'opposent à la colonisation du territoire :

Dans son premier rapport, le président du comité responsable, Andrew Stuart, souligne qu'il y a deux grands obstacles à l'établissement de colons dans des territoires éloignés : le manque de capital et l'absence de marché. Pourtant, à travers les témoignages recueillis, on s'attarde peu à ces problèmes. Les témoins font plutôt redécouvrir ce pseudo-paradis que serait le Saguenay. On se croirait au temps de Cartier, ce qui montre bien l'éloignement et la solitude dans lesquels ce territoire a été laissé pendant près de trois siècles¹⁵⁵.

¹⁵² JALBC, 9 janvier 1821, *op. cit.*, p. 161. Le rapport se retrouve dans l'Appendice U. Il est également publié à part la même année.

¹⁵³ Premier rapport du comité de la chambre d'assemblée, *op. cit.*, p. 4.

¹⁵⁴ Entre le 14 février et le 7 mars 1821.

¹⁵⁵ Camil Girard et Normand Perron (1989), *Histoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean*, Québec, IQRC, p. 119.

En 1823, le président Andrew Stuart poursuit son travail d'enquête pour le gouvernement du Bas-Canada. Il est assisté encore une fois par un comité de parlementaires composé cette fois de six membres¹⁵⁶. Leur rapport s'intéresse plus particulièrement à la concession des terres de la couronne pour les miliciens sans honoraires et les immigrants anglais¹⁵⁷.

À l'automne de la même année, une nouvelle session parlementaire débute et encore une fois le sujet des terres de la couronne va être à l'étude. De nouveau, Stuart doit composer avec des modifications au sein de son comité¹⁵⁸. Comme en 1821, le comité fait comparaître plusieurs témoins. Les informations sur les territoires de l'arrière-pays intéressent les parlementaires : agriculture, navigation, climat, géologie, amérindiens, faune, flore et géographie des lieux.

À ce moment, les postes du Roi occupent une place centrale dans les témoignages. Ceux qui connaissent le mieux le Saguenay ou le lac Saint-Jean sont invités à partager leurs précieuses connaissances au cours de l'automne 1823 et de l'hiver 1824. Ils proviennent pour la plupart du monde des fourrures : James McKenzie, employé de la Compagnie du Nord Ouest¹⁵⁹; James McDouall,

¹⁵⁶ À part Augustin Cuvillier qui demeure en poste, le comité comprend maintenant les parlementaires suivants : Denis-Benjamin Viger, Hughes Heney, Frédéric-Auguste Quesnel, Michael O'Sullivan et Louis Bourdages. Voir *JALBC*, 9 janvier 1823, p. 21.

¹⁵⁷ *AJALBC*, année 1823, Appendice T, 31 p.

¹⁵⁸ O'Sullivan, Viger, Heney et Bourdages demeurent en poste; tandis que s'ajoutent François Saint-Onge et Joseph Perrault. Voir *JALBC*, 29 novembre 1823, p. 16.

¹⁵⁹ Homme implacable et aventurier, McKenzie franchit rapidement les étapes de la hiérarchie de la Compagnie du Nord Ouest. En 1808, affecté aux Postes du Roi, il en entreprend la tournée

négociant de Québec¹⁶⁰; Louis Sivrac, capitaine au service de la Compagnie du Nord Ouest; Édouard Thereau, ancien employé du poste de Chicoutimi; Nicolas Vincent, grand chef des Hurons de Lorette¹⁶¹; François Verreault, résident des Postes du Roi¹⁶²; Alexander Fraser et David Stuart¹⁶³, anciens employés de la Compagnie du Nord Ouest¹⁶⁴; Paschal Taché, co-seigneur de Kamouraska et ancien employé de la Compagnie du Nord Ouest¹⁶⁵; Charles Taché, co-seigneur de Mingan et ancien bourgeois du poste de Chicoutimi¹⁶⁶. Cette série de témoignages marque un moment important à l'époque pour la connaissance des territoires des Postes du Roi¹⁶⁷.

Le mode de concession des terres, un point très important lors du précédent rapport, continue de préoccuper le gouvernement du Bas-Canada. En 1825, un comité est de nouveau formé par la chambre d'Assemblée qui a pour mandat de

en canot, tout en rédigeant un journal de son voyage. Voir Jean Morrison, « James McKenzie », *DBC*, vol. VII, *op. cit.*, p. 610-612; CERHS (1968a), *op. cit.*, p. 16-27.

¹⁶⁰ L'un des actionnaires de la Compagnie des Postes du Roi. *Ibid.*, p. 28-33.

¹⁶¹ Le chef Vincent, qui profite de la sympathie des plus hautes autorités de l'Empire, est un habitué des représentations auprès de la chambre d'Assemblée. S'adressant toujours dans la langue huronne, il fait son premier témoignage en 1821 (droits de chasse). Voir George E. Sioui, « Nicolas Vincent », *DBC*, vol. VII, *op. cit.*, p. 963-965; CERHS (1968a), *op. cit.*, p. 40-43.

¹⁶² Né à Château-Richer, il travaille habituellement pour la Compagnie du Nord Ouest et habite dans les Postes du Roi pendant la majeure partie de sa vie, soit de 1775 à 1823. Voir CERHS (1968a), *op. cit.*, p. 44-57.

¹⁶³ *Ibid.*, p. 80-81.

¹⁶⁴ Fils du seigneur de Mount Murray, il est employé dans les Postes du Roi au début du XIX^e siècle. Voir CERHS (1968a), *op. cit.*, p. 58-64.

¹⁶⁵ Il travaille pour la Compagnie du Nord Ouest dans les Postes du Roi pendant une dizaine d'années. Voir Éveline Bossé, « Pascal Taché », *DBC*, vol. VI, *op. cit.*, p. 827-828.; CERHS (1968a), *op. cit.*, p. 66-72.

¹⁶⁶ Installé pendant longtemps au poste de Chicoutimi, il dresse une carte de la rivière Saguenay en 1809. Voir CERHS (1968a), *op. cit.*, p. 74-78.

¹⁶⁷ Il faudra attendre les explorations des années 1828-1831 pour approfondir les connaissances de l'époque sur les territoires du Saguenay et du lac Saint-Jean.

« [...] s'enquérir s'il est résulté des abus et quels abus de la manière dont sont maintenant concédées les terres dans les Seigneuries en cette province [...] ¹⁶⁸. » Il est formé de cinq membres ¹⁶⁹.

Dans les années 1820, la mise en place de comités d'enquête sur les terres de la couronne répond à un besoin immédiat, voire à l'urgence de la situation. Dorénavant, la chambre d'Assemblée du Bas-Canada, organe parlementaire du gouvernement impérial, ne peut plus nier les besoins d'une population coloniale de plus en plus nombreuse. Toutefois, le régime de concession des terres provoque des divergences d'opinions entre le pouvoir colonial et une partie des habitants francophones du Bas-Canada. Le débat sur la tenure seigneuriale est complexe et la paysannerie laisse parfois entendre que les droits seigneuriaux sont une imposition indésirable, voire pas tout à fait légitime. Comme le souligne Allan Greer : « Il n'est pas surprenant de constater que les différentes classes de la société bas-canadienne adoptent des positions divergentes sur la question agraire ¹⁷⁰. » En contrepartie, il faut également respecter le système seigneurial en place qui est utilisé depuis la Nouvelle-France. Il faut également ajouter que les

¹⁶⁸ *JALBC*, 14 janvier 1825, p. 29.

¹⁶⁹ Deux anciens membres que sont Cuvillier et Bourdages, et l'ajout de François Blanchet, Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal (l'un des anciens actionnaires de la Compagnie des Postes du Roi) et Amable Berthelot.

¹⁷⁰ Voir Allan Greer (1997), *op. cit.*, p. 235.

autorités coloniales craignent à ce moment l'insatisfaction populaire qui peut se transformer éventuellement en révolte¹⁷¹.

2.3 Explorations des postes du roi

En plus des témoignages recueillis par le comité des terres de la couronne dans les années 1820 et 1830, le gouvernement appuie ses études sur le territoire de l'arrière-pays en finançant des expéditions d'exploration. Elles ont pour mission d'élargir les connaissances sur les différentes ressources que recèlent les postes du roi. Comme le souligne Victor Tremblay, ce pays ignoré demeure un « splendide inconnu »¹⁷².

2.3.1 Explorations des commissaires

Une première ébauche d'expédition est discutée en 1826 à la chambre d'Assemblée du Bas-Canada. Un projet de loi est alors présenté à la Chambre à l'instigation du député Andrew Stuart, responsable des travaux parlementaires sur les terres de la couronne depuis 1821¹⁷³. Il propose d'affecter une somme de £500 « [...] pour faire la visite et examen de cette partie de la Province au nord du fleuve

¹⁷¹ À la page 236 du même ouvrage, Greer écrit à ce sujet : « Les pétitions concernant la tenure féodale se font particulièrement nombreuses dans les années 1830. Comme la plupart d'entre elles sont sans doute rédigés par les professionnels locaux qui forment le noyau central du Parti patriote, on ne peut pas y lire uniquement l'expression du sentiment des habitants. »

¹⁷² Victor Tremblay (1968a), *Histoire du Saguenay depuis les origines jusqu'à 1870 (Édition nouvelle)*, Chicoutimi, SHS, p. 226.

¹⁷³ JALBC, 23 mars 1826, p. 360.

et du golfe Saint-Laurent, y compris le Saguenay, communément appelée Postes du Roi, et les terres, côtes et pays adjacens[sic] à iceux, sous la direction de telle personne ou personnes jugées propres et convenables, qu'il plaira au Gouverneur [...] ¹⁷⁴.

La loi reçoit la sanction royale en août 1827 et l'exécutif nomme Andrew et David Stuart ¹⁷⁵ responsables de la préparation du plan de l'exploration ¹⁷⁶. En attendant l'expédition, la chambre d'Assemblée poursuit ses travaux pour mieux connaître les terres de la couronne. En marge, elle nomme également un autre comité chargé d'étudier et de « [...] s'enquérir s'il serait nécessaire d'ouvrir quelques et quels chemins en vue de faciliter de nouveaux établissements [...] ¹⁷⁷. » Le comité se compose de parlementaires qui ont déjà siégé sur celui des terres de la couronne. ¹⁷⁸ Intéressés à faire progresser la colonisation du Bas-Canada, ils interrogent plusieurs témoins répartis sur différentes parties du territoire. Concernant le secteur de Charlevoix et des postes du roi, le comité entend les témoignages du passionné d'histoire naturelle Pierre Chasseur ¹⁷⁹, du

¹⁷⁴ CERHS (1968c), *op. cit.*, p. 2-3. Voir également *JALBC*, 28 mars 1826, p. 368.

¹⁷⁵ David Stuart fréquente les Postes du Roi pendant plusieurs années. Voir CERHS (1968), *Incursion documentaire dans le Domaine du Roi*, *op. cit.*, p. 82 ; William Stewart Wallace (1968), *Documents relating to the North West Company*. New York, Greenwood Press, p. 500.

¹⁷⁶ CERHS (1968c), *op. cit.*, p. 1-3.

¹⁷⁷ *AJALBC*, Année 1826, Appendice M.

¹⁷⁸ Il s'agit de François Blanchet, Louis Bourdages, Étienne-Claude Lagueux, Andrew Stuart, John Neilson, Jean-Thomas Taschereau et Amable Berthelot.

¹⁷⁹ Pierre Chasseur participe à une expédition des environs de Tadoussac avec Samuel Neilson en septembre 1826. Voir CERHS (1968a), *op. cit.*, p. 83-85 ; *AJALBC*, Année 1826, Appendice M.

navigateur Louis Vallée¹⁸⁰, du seigneur John-Malcom Fraser¹⁸¹ et du voyageur Samuel Nelson¹⁸².

L'année suivante, plus précisément en juillet 1828, le groupe des commissaires mandatés pour explorer le Saguenay se met en route. Auparavant, Andrew et David Stuart, responsables de cette expédition, avaient fait approuver leur plan par le gouverneur Dalhousie. Comme ils le mentionnent : « En conformité de ce plan, on loua de Mr. Lampson, le bailleur des Postes du Roi, trois canots de dimensions convenables, pour un prix fixe au mois : Mr. Lampson entreprit aussi de fournir les hommes pour les canots et les vivres, tant pour ces individus que pour tout le parti¹⁸³. »

L'équipe se compose d'Andrew Stuart et des arpenteurs Joseph Bouchette¹⁸⁴, Joseph Hamel¹⁸⁵ et Jean-Pierre Proulx. L'expédition comprend également des volontaires tels que les militaires B. P. Wagner, Frederick Henry

¹⁸⁰ Louis Vallée est navigateur sur le fleuve Saint-Laurent depuis vingt ans et emprunte régulièrement la route Québec—Baie des Esquimaux. Voir CERHS (1968a), *op. cit.*, p. 86 ; *AJALBC*, Année 1826, Appendice M.

¹⁸¹ Co-seigneur de Mount-Murray, John-Malcolm Fraser témoigne sur la côte nord du Saint-Laurent. Voir CERHS (1968a), *op. cit.*, p. 85-86 ; *AJALBC*, Année 1826, Appendice M.

¹⁸² Imprimeur, Samuel Nelson a parcouru en 1823 et en 1826 la côte du Saint-Laurent de Québec aux Bergeronnes.

¹⁸³ CERHS (1968c), *op. cit.*, p. 7.

¹⁸⁴ Arpenteur général du Bas-Canada, Joseph Bouchette est déjà l'auteur de plusieurs ouvrages. Voir Claude Boudreau et Pierre Lépine, « Joseph Bouchette », *DBC*, vol. VII, *op. cit.*, p. 103-107.

¹⁸⁵ En 1843, l'arpenteur Hamel présente au commissaire des terres de la couronne Auguste-Norbert Morin, un projet de colonie au Saguenay. Voir *Projet de colonisation dans les parties reculées de la province*. Québec, Augustin Côté et Cie, 1845, 19 p.

Baddeley¹⁸⁶, Henry W. Nixon¹⁸⁷, Goldie¹⁸⁸, ainsi que les étudiants Edward Bowen¹⁸⁹ et W. H. Davies. Un premier groupe, celui de Bouchette, Goldie et Davies, part le 22 juillet et remonte la rivière Saint-Maurice jusqu'au poste de Métabetchouan au lac Saint-Jean, puis visite la vallée de la rivière Ashuapmouchouan sur une distance de trente milles et par la suite le côté sud-ouest du lac Kénogami¹⁹⁰.

Pour sa part, Andrew Stuart part avec son équipe¹⁹¹ de Québec le 6 août en goélette et arrive à Tadoussac trois jours plus tard. L'arpenteur Proulx et deux hommes doivent faire l'examen en canot des terres situées entre la Baie des Ha! Ha! et Chicoutimi, puis remonter la rivière Saguenay vers les Terres Rompues¹⁹². Le 7 août Baddeley¹⁹³ et Hamel¹⁹⁴ laissent Chicoutimi en direction du lac Saint-Jean.

¹⁸⁶ Soldat de profession, Frederick Henry Baddeley est membre du corps royal du Génie et participe à de nombreuses expéditions en tant que géologue. Voir Henri Pilon (1972), « Frederick Henry Baddeley », *DBC*, vol. X, Québec, PUL, p. 31-32.

¹⁸⁷ Henry W. Nixon est membre du 66^e Régiment.

¹⁸⁸ Goldie est également membre du 66^e Régiment.

¹⁸⁹ Edward Bowen est étudiant en droit. Voir L. Le Jeune, *Dictionnaire général du Canada, tome premier*, Ottawa, Université d'Ottawa, 1931, p. 238.

¹⁹⁰ CERHS (1968c), *op. cit.*, p. 220-379.

¹⁹¹ La plupart des personnes qui ont participé à l'exploration du Saguenay en 1828, sont membres de la Société historique et littéraire de Québec.

¹⁹² *Ibid.*, p. 380-403. La dénomination du lieu nommé Terres-Rompues date du Régime français et tirerait son origine des failles et des crevasses profondes creusées par un tremblement de terre en 1663. Voir Johanne Laberge *et al.* (1983), *Itinéraire toponymique du Saguenay—Lac-Saint-Jean*, Québec, Commission de toponymie, p. 78.

¹⁹³ CERHS (1968c), « Partie géognostique d'une exploration du territoire du Saguenay ». *op. cit.*, p. 14-137.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 168-219.

La description des postes du roi qui se dégage du rapport final est plutôt encourageante. Chaque exploration est présentée au jour le jour, avec une description des principaux lieux visités (géographie, histoire, ressources naturelles, avantages, etc.). Andrew et David Stuart, les responsables du rapport écrivent ceci :

[...] pensent que les résultats de cette visite d'exploration ont été plus satisfaisans [sic] qu'ils n'avaient lieu de l'anticiper, et que quoiqu'il en reste encore beaucoup dans un état imparfait, vû [sic] la modicité des moyens placés à leur disposition, néanmoins les plans et documens [sic] qui accompagnent ce rapport démontrent d'une manière suffisante, que cette étendue de pays peut fournir des habitations et de la nourriture à un grand nombre d'hommes, et par là augmenter considérablement la force militaire de ces provinces, et contribuer aux intérêts généraux de l'Empire, auquel nous avons la gloire et le bonheur d'appartenir¹⁹⁵.

À la fin de septembre 1828, tout le monde est de retour et l'on peut maintenant retranscrire les notes pour la préparation du rapport final. Ce dernier, remis en janvier 1829, est bien accueilli par les membres de la chambre d'Assemblée du Bas-Canada. À ce propos, le gouverneur du Bas-Canada Sir James Kempt répond :

Ayant tout le désir de promouvoir la culture et l'amélioration de la Province, vous assurerez la Chambre d'Assemblée que je ferai attention à ce que tous obstacles qui me paraîtront exister à la formation de nouveaux établissemens [sic] dans les étendues de terres mentionnées dans la dite Adresse (en autant qu'il dépendra de moi) soient mis de côté¹⁹⁶.

¹⁹⁵ *Ibid*, p. 13.

¹⁹⁶ Le 3 mars 1829. Voir CERHS (1968c), *op. cit.*, p. 441.

Malgré cet avis favorable suite au rapport et la signature d'une pétition de la population des seigneuries de La Malbaie la même année, les postes du roi ne sont toujours pas ouverts à la colonisation. Cependant, la parution du rapport marque une étape importante dans la connaissance de cette partie du territoire du Bas-Canada. Dorénavant, son ouverture à la colonisation préoccupe non seulement une partie de la population agricole du Bas-Canada, mais également les élites francophones et anglophones. Il suffit de regarder les journaux de l'époque pour s'en rendre compte¹⁹⁷.

2.3.2 Explorations de Ware et Davies

Les explorations de 1828 ayant laissé une balance d'environ 260 louis, l'accumulation de données et de connaissances sur les postes du roi va se poursuivre¹⁹⁸. Il est alors décidé par les commissaires de continuer à explorer le pays situé entre le Saguenay, le Saint-Maurice et le fleuve Saint-Laurent. Commencées à l'été 1829, les explorations se poursuivent jusqu'en juin de l'année suivante. Andrew et David Stuart engagent à cet effet le commis du poste de

¹⁹⁷ Le journal francophone *Le Canadien* ne paraissant pas durant cette période, il faut se tourner vers les journaux anglophones de l'époque pour suivre les explorations du Saguenay. Voir *The Star and Commercial Advertiser* entre juillet 1828 et juin 1830.

¹⁹⁸ CERHS (1968b), *op. cit.*, p. 2-5.

Chicoutimi Nicolas Andrews¹⁹⁹, ainsi que les arpenteurs John Adams, James P. Baby²⁰⁰ et Jean-Pierre Proulx²⁰¹.

En mars 1830, la chambre d'Assemblée du Bas-Canada vote de nouveaux subsides « [...] pour explorer plus complètement certaines parties de cette Province²⁰². » Continuant alors les travaux d'explorations de 1828-1830, le gouvernement veut connaître le meilleur tracé qui permettrait de desservir le territoire du Saguenay et du lac Saint-Jean, si un jour il y a colonisation des postes du roi.

Pour y arriver, les autorités gouvernementales demandent à l'arpenteur William Ware²⁰³ de procéder à l'exploration des parties reculées du district de Québec²⁰⁴. Il s'agit de remonter la rivière Jacques-Cartier jusqu'à sa source « [...] et de procéder de là en ligne directe jusqu'à la rivière la plus voisine qui se décharge dans le Saguenay, et ensuite de la descendre aussi bas que la saison

¹⁹⁹ « Journal d'une expédition d'exploration entre le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saguenay, jusqu'à la Baie des Ha-Ha », *Ibid.*, p. 6-28.

²⁰⁰ « Pour l'exploration de certain territoire situé entre le lac Saint-Charles et la rivière Chicoutimi », *Ibid.*, p. 29-42.

²⁰¹ « Extrait du journal de l'exploration du pays situé au nord-ouest des seigneuries, sur le fleuve Saint-Laurent, depuis la ligne sud-ouest de celle Saint Gabriel jusqu'à la ligne nord-est de celle Batiscan ». *AJALBC*, Année 1831, Appendice C.

²⁰² CERHS (1968b), *op. cit.*, p. 44-45.

²⁰³ « Aux commissaires nommés pour mettre à effet l'acte qui pourvoit à l'exploration des parties reculées du District de Québec ». CERHS (1968b), *op. cit.*, p. 51-57.

²⁰⁴ Pour une raison inconnue, les crédits votés par la chambre d'Assemblée le 26 mars 1830 ne seront utilisés qu'en 1833. Historiquement, cette période correspond à la dernière étape de la guerre entre les marchands de fourrures dans les postes du roi. Le gouvernement est alors dans l'eau chaude et doit destituer le procureur général du Bas-Canada James Stuart, également avocat de la Compagnie de la Baie d'Hudson et frère d'Andrew Stuart.

pourrait le permettre, en donnant au parti le temps de revenir par une route différente et de descendre la rivière Montmorency²⁰⁵. » L'arpenteur Ware remplit avec succès sa mission d'exploration, en mars et avril 1833. Il est alors constaté que le territoire situé entre le lac Saint-Jean et le nord de Québec n'est pas propice à l'agriculture et que l'établissement d'un chemin représenterait des coûts exagérés pour le gouvernement. Daniel Wilkie²⁰⁶ et William Sheppard²⁰⁷ écrivent dans leur rapport :

[...] les commissaires se flattent néanmoins que les deniers dépensés pour acquérir cette connaissance n'ont pas été mal employés. Car le résultat de cette exploration décide pour jamais la question d'établir une communication directe entre Québec et les rivières qui se déversent dans le Saguenay, et devra diriger l'attention publique sur quelqu'autre [sic] route par terre plus praticable²⁰⁸.

En 1835, W.-H. Davies est mandaté par le gouvernement pour rechercher cette autre route, cette fois entre le Saguenay et Charlevoix. Débutée en mars, l'exploration a trois objectifs : 1) constater la possibilité de pratiquer un chemin entre la Baie-Saint-Paul et l'embouchure de la rivière Saguenay jusqu'à Chicoutimi, 2) décrire la nature du territoire traversé, ainsi que la qualité du sol et

²⁰⁵ Daniel Wilkie et William Sheppard, « Premier rapport des commissaires nommés pour l'exploration des parties reculées du District de Québec [...] ». CERHS (1968b), *op. cit.*, p. 48.

²⁰⁶ Éducateur, écrivain et ministre presbytérien, il est un membre influent de la Société historique et littéraire de Québec. Voir James H. Lambert, « Daniel Wilkie », *DBC*, vol. VIII, *op. cit.*, p. 1041-1044.

²⁰⁷ Homme d'affaires et membre du Conseil exécutif du Bas-Canada, il est l'un des fondateurs de la Société historique et littéraire de Québec. Voir Pierre Savard (1977), « William Sheppard », *DBC*, vol. IX, Québec, PUL, p. 793-794.

²⁰⁸ CERHS (1968b), *op. cit.*, p. 50.

les essences de bois, 3) tracer la géographie des lieux²⁰⁹. L'exploration qui se poursuit pendant quarante jours, conduit Davies de La Malbaie à Grande-Baie en passant par le Petit-Saguenay. Au retour, il remonte la rivière Ha! Ha!, longe la rivière Malbaie et suit un ancien sentier amérindien qui le mène à Saint-Urbain dans Charlevoix. Lors du dépôt de rapport, il mentionne :

Ce journal fera voir, je l'espère que l'on a atteint le but que l'on avait en vue par cette exploration, savoir : de constater s'il est possible d'établir un chemin depuis les établissements [sic] jusqu'aux terres fertiles dans les environs de Chicoutimi et de la Baie du Ha! Ha!, et que bien loin d'offrir une barrière insurmontable, la nature a pris plaisir à laisser un passage pour donner accès aux terres qui se trouvent derrière les établissements [sic]²¹⁰.

Cette découverte provoque un soupir de soulagement dans Charlevoix²¹¹. Dorénavant, il est possible de construire un chemin à travers l'arrière-pays jusqu'au Saguenay. Il reste seulement à ouvrir ce dernier à la colonisation pour que les ambitions de la population charlevoisienne se réalisent. Il est donc temps de faire parvenir une nouvelle pétition au gouvernement et de proposer un modèle d'établissement pour le Saguenay.

²⁰⁹ W.-H. Davies, « Journal d'une exploration pour constater la possibilité d'ouvrir un chemin entre le Saguenay et le fleuve St. Laurent ». Voir CERHS (1968b), *op. cit.*, p. 59-95.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 94.

²¹¹ Comme le mentionne Gaston Gagnon : « Cette découverte crée une effervescence dans Charlevoix. Tandis que l'on croyait que la nature avait érigé une barrière insurmontable pour atteindre le Saguenay, deux voies d'accès se présentent désormais, l'une favorable aux gens de La Malbaie, le futur chemin des Marais, l'autre à Baie-Saint-Paul, le futur chemin Saint-Urbain. » Voir Gaston Gagnon (2013), *op. cit.*, p. 83.

2.4 Les différents plans de colonisation proposés

Le comité des terres de la couronne et les explorations des Postes du Roi ont démontré le potentiel agricole du Saguenay et du lac Saint-Jean. Affermé à la traite des fourrures, ce territoire ne sera pas ouvert officiellement à la colonisation avant 1842. Pourtant, on retrouve des plans d'établissements avant cette date comme ceux de Laterrière, de Baddeley, des habitants de Charlevoix et de Nixon. Ils ont l'avantage de démontrer l'intérêt que revêtent les postes du roi pour la colonisation. Ce territoire lointain et proche à la fois, est à l'origine de nombreux espoirs de jours meilleurs durant cette période tumultueuse de l'histoire du Québec, ponctuée par les rébellions.

2.4.1 Plan de Laterrière

Les frères Marc-Pascal et Pierre de Sales Laterrière sont tous les deux médecins et seigneurs des Éboulements. Le premier est très impliqué en politique²¹², tandis que le second est plutôt porté vers le monde des affaires²¹³. C'est ce dernier qui, en 1827, propose un projet de colonisation. Comme le souligne l'historien Pierre Dufour, « Il offrait d'investir le capital requis pour établir

²¹² Il est député du comté de Northumberland à la chambre d'Assemblée du Bas-Canada de 1824 à 1830 et député de comté de Saguenay de 1845 à 1854. Voir Jean-Pierre Gagnon (1972), « Marc-Pascal de Sales Laterrière », *DBC*, Vol. X, *op. cit.*, p. 472-473.

²¹³ En 1821, il est en affaires avec Joseph-Rémi Vallière de Saint-Réal et Joseph Bouchette. Marié avec une riche héritière anglaise, il habite Londres à partir de 1823. Il est décédé en 1834, au cours d'une visite qu'il effectuait aux Éboulements. Voir Pierre Dufour (1987), « Pierre-Jean de Sales Laterrière », *DBC*, Vol. VI, *op. cit.*, p. 751-753.

environ 200 jeunes gens déjà prêts à s'y installer²¹⁴. » Selon Dufour, Laterrière adresse alors une lettre à Robert John Wilmot-Horton, du ministère des Colonies, lui demandant de lui octroyer une seigneurie à même le territoire situé sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent à l'est du Saguenay.

La documentation disponible concernant ce plan de colonisation est trop sommaire pour en avoir une représentation fidèle. Où était le lieu à l'est du Saguenay ? Quelles sont les 200 personnes déjà prêtes à s'installer ? D'où viennent-elles ? Quel est le capital dont Laterrière dispose pour le projet ? Il est impossible présentement de répondre à ces nombreuses questions. Jusqu'à présent, le seul document qui mentionne le plan de colonisation est une lettre de Pierre envoyée à son frère Marc-Pascal²¹⁵. Même en 1830, lors de la parution de son livre sur le Bas-Canada²¹⁶, il ne rédige pas une ligne sur son projet de 1827.

2.4.2 Plan de Baddeley

F. H. Baddeley, l'un des explorateurs de 1828, propose l'année suivante au gouverneur Sir James Kempt et au colonel Dunport, un bref relevé topographique

²¹⁴ *Ibid.*, p. 752.

²¹⁵ BAC, Seigneurie des Éboulements (MG 8, F131, p. 1498-1501), Lettre de Pierre de Sales Laterrière à Marc-Pascal de Sales Laterrière, 28 février 1827. Une autre lettre du fonds, datée du 1^{er} mai 1828 et adressée de Marc-Pascal à Pierre, mentionne un possible voyage du gouverneur Dalhousie au Saguenay.

²¹⁶ Pierre de Sales Laterrière (1830), *op. cit.*, p. 207-212.

de la contrée du Saguenay²¹⁷. Dans ce rapport, il suggère de faire du Saguenay un bastion militaire de l'Empire. À ce sujet, il écrit :

La configuration de l'embouchure de la rivière Saguenay est favorable à l'installation de batteries à fleur d'eau qui pourraient diriger leur tir dans n'importe quelle direction. Ces batteries pourraient obtenir du support de redoutes installées sur les hauteurs environnantes, ce qui rendrait l'entrée du Saguenay inaccessible aux navires ennemis²¹⁸.

Continuant la présentation de son projet, il parle également de la possibilité d'installer un fort, des redoutes et des batteries le long du Saguenay jusqu'à la Baie des Ha! Ha!, lieu où il craint un débarquement. Selon Baddeley : « La baie des Hahas est l'endroit le plus favorable pour un débarquement ennemi, car c'est là que le terrain est le moins accidenté; conséquemment il faudrait voir à protéger cette partie dès que la région aura pris assez d'importance, ce qui arrivera sans doute un de ces jours²¹⁹. »

Son plan de défense tient compte de la topographie de la rivière Saguenay et des obstacles naturels qu'elle offre, rendant très difficile l'accès de forces ennemies à ce territoire. Baddeley propose également une façon de protéger le Saguenay d'une attaque terrestre soit par la Baie-Saint-Paul, soit par le lac Kénogami. Malgré une connaissance insuffisante du territoire, il préconise aussi

²¹⁷ *Quelques observations sur les moyens naturels de défense de cette partie cultivable de la région du Saguenay située autour du lac Saint-Jean*. Traduction dans Victor Tremblay (1959), « Le Saguenay bastion de l'Empire », *Saguenayensia* 1 (4), p. 87-90.

²¹⁸ *Ibid.*, p. 87.

²¹⁹ *Idem.*

une colonisation de cette partie du pays afin de permettre l'ouverture d'une voie de communication avec la baie d'Hudson. À ce propos, il ajoute :

En supposant la perte du Bas-Canada seulement, soit par une insurrection des habitants soit par l'attaque d'un ennemi extérieur, il serait possible de garder communication avec nos possessions du Haut-Canada par le beau territoire qu'arrosent la Gatineau et l'Ottawa, deux rivières par lesquelles on pourrait encore contrôler une grande partie de la navigation²²⁰.

Tel que l'illustre cette citation, les objectifs de Baddeley sont en bonne partie d'ordre stratégique et militaire. Bien avant les Troubles de 1837-1838, il vise déjà à protéger les intérêts britanniques, advenant un soulèvement des habitants ou la perte du Bas-Canada.

2.4.3 Plan des habitants de Charlevoix

Étant peu intéressés par les terres de leur arrière-pays immédiat, les gens de Charlevoix optent plutôt pour un établissement sur de nouvelles terres que l'on dit être parmi les meilleures du Bas-Canada, celles du Saguenay²²¹. Profitant de l'intérêt du gouvernement colonial pour les terres de la couronne, les habitants de Murray Bay et de Mount Murray déposent, le 4 avril 1829, une pétition demandant l'ouverture des postes du roi à la colonisation²²². Ses 245 signataires demandent la priorité au gouvernement dans le cas de l'ouverture des terres du Saguenay à la

²²⁰ *Ibid.*, p. 88.

²²¹ Plus particulièrement, selon le rapport des explorations du Saguenay et du lac Saint-Jean qui ont eu lieu l'année précédente.

²²² Voir « Saguenay-colonisation ». BAnQ-S, Collection de la SHS, Documents n° 892.

colonisation. À ce sujet, il est écrit dans la pétition : « Qu'étant les plus à proximité des dits Postes, nous pourrions les établir plus facilement et plus promptement que des personnes éloignées d'iceux²²³. »

Chaque signature est accompagnée du nombre de lots que le pétitionnaire veut acheter²²⁴. Pour toute réponse, Sir James Kempt écrit laconiquement au dos du document : « Faites savoir aux pétitionnaires qu'il n'y a encore rien eu de fixé quant à la région en question mais si on décidait d'assigner le territoire à certaines personnes leur pétition sera prise en considération²²⁵. » La pétition insiste également sur l'idée « Que les terres que nous habitons actuellement sont presque toutes incultes, par les mornes, les buttes, montagnes et autres inconvénients [sic] à peu près équivalents [sic] et conséquemment insuffisantes pour y élever les nombreuses familles qui les habitent et qui se multiplient avec rapidité, de sorte que ces terres subdivisées d'après le principes des Loix [sic] Françaises, en force en cette province, au lieu d'enrichir les propriétaires d'icelles, les empauvrissent [sic] à ne jamais en résoudre²²⁶. »

Ce premier refus ne décourage pas les gens de Charlevoix qui récidivent, en 1835, avec une autre pétition. À ce moment, la conjoncture est plus favorable. De

²²³ Victor Tremblay (1963), « Requête demandant la colonisation du Saguenay », *Saguenayensia* 5 (2), p. 39.

²²⁴ Cela représente environ un total de 470 lots.

²²⁵ Traduction française dans Victor Tremblay (1963), *op. cit.*, p. 41.

²²⁶ *Ibid.*, p. 39.

nouvelles explorations du territoire entre les postes du roi et l'arrière-pays de Charlevoix montrent que des voies de communication terrestre entre Charlevoix et le Saguenay pourraient être ouvertes rapidement.

Pour la population de Charlevoix, la colonisation des terres du Saguenay paraît de plus en plus réalisable. Les habitants de la région font circuler pendant l'été et l'automne 1835, une pétition demandant l'octroi de 280 000 arpents²²⁷ de terres arables en franc et commun soccage. Déposée à la chambre d'Assemblée en octobre de la même année²²⁸, elle recueille plus de 1 800 signatures et est référée au tout nouveau comité permanent sur les terres et les droits seigneuriaux.

Selon le comité :

La pétition signée par plus de dix-huit cents personnes, a été donnée par des témoins résidans [sic] sur les lieux, comme ne contenant les noms que d'individus disposés à mettre par eux-mêmes en valeur, des lots de terre de 100 à 200 arpents chacun. En admettant même qu'il y ait quelque exagération, Votre comité croit que les établissements ainsi formés par cette partie de la population du pays, égaleraient en superficie plusieurs paroisses réunies²²⁹.

En 1835, c'est un plan de colonisation complet que présentent les habitants de Charlevoix. Les témoignages de leurs deux représentants, Alexis Tremblay Picoté et Thomas Simard, nous en font connaître les principales orientations.

²²⁷ Cette fois, la demande de terres cultivables correspond à 1400 lots ; tandis que celle de 1829 était de 470 lots. Un canton (township) compte 336 lots ; donc, la demande des habitants de Charlevoix équivaut à un total d'un peu plus de quatre cantons.

²²⁸ *JALBC*, 31 octobre 1835, p. 27.

²²⁹ Augustin-Norbert Morin, « Second rapport du comité permanent sur les terres et droits seigneuriaux », *AJALBC*, année 1836, appendice E.E.E., 13 p. Voir également CERHS (1968), *Pressions pour ouvrir le Saguenay*, *op. cit.*, p. 99.

Visant en priorité les meilleures terres du Saguenay, la population charlevoisienne compte ainsi devancer toute concurrence. Un groupe, avec la permission des locataires des postes du roi, la Compagnie de la Baie d'Hudson, a même entrepris, au cours de l'été 1835, l'exploration d'une partie des terres jusqu'à Chicoutimi. Selon Alexis Tremblay, les locataires « [...] comprenaient bien que notre désir d'explorer ces terres, venait de notre intention de nous adresser aux autorités pour les établir.²³⁰ »

Le projet de colonisation, selon Tremblay, demande une collaboration entre les habitants de Charlevoix afin d'envoyer une partie de la population, pauvre et riche, cultiver des nouvelles terres et mettre en place des établissements. Dans ce cas, les habitants pourraient se soutenir mutuellement, construire une goélette pour le transport et éventuellement établir une route entre Charlevoix et le Saguenay. Pour lui, le projet est viable et demande seulement une association entre les habitants. À ce sujet, il ajoute « [...] qu'avec les soins de quelques-uns des principaux habitants [...], les associations dont j'ai parlé seraient tout à fait praticables, vu que moi-même j'en ai fait l'application, en m'occupant de répartir aux pauvres, en leur procurant de l'occupation dans l'exploitation des bois²³¹. »

Il est intéressant de constater que le plan de colonisation des Charlevoisiens avec son association entre les habitants et son exploitation de la forêt comporte

²³⁰ CERHS (1968b), *op. cit.*, p. 109.

²³¹ *Ibid.*, p. 112.

certaines similitudes avec la création quelques années plus tard de la Société des pinières du Saguenay. Cependant, tel qu'expliqué précédemment, le projet n'aboutit pas.

2.4.4 Plan de Nixon

En 1836, dans le contexte politique qui précède les rébellions, un autre membre de l'exploration du Saguenay en 1828 suggère un plan militaire d'établissement²³². Il propose : « [...] qu'un corps de pensionnaires soient envoyés par le gouvernement dans le territoire du Saguenay et établis là avec des concessions de terre de 50 acres pour chacun, lesquelles seraient payées par les concessionnaires par du travail aux chemins et autres travaux publics, dont le prix serait fixé.²³³ »

Continuant à présenter techniquement son projet, il insiste tout comme Baddeley sur l'importance de la colonisation du Saguenay par d'anciens militaires, protégeant ainsi le Bas-Canada d'une attaque ennemie. De plus, comme le souligne Nixon à John Galt :

Il est prouvé par tous les rapports des traiteurs de fourrures et des explorateurs que cette étendue de territoire pourrait contenir une population très nombreuse et par le fait même contribuer grandement à la puissance militaire de l'Empire; et puis encore, comme vous le dites

²³² Daté de Glasgow 22 septembre 1836, il est adressé à John Galt, écuyer de Greenock. Voir Victor Tremblay (1959), *op. cit.*, p. 88-90.

²³³ *Ibid.*, p. 88.

vous-même, « la population française du Bas-Canada a peut-être besoin du voisinage d'une colonie absolument britannique »²³⁴.

Son plan, qui propose de former « une compagnie des terres » canadienne afin de placer au Saguenay des militaires anglais pensionnés, contient également une dose de nationalisme britannique. À ce sujet, il écrit : « C'est quelque chose d'évidemment singulier, inconcevable, qu'on puisse laisser un territoire aussi vaste que (celui) des Postes du Roi demeurer aux mains d'un sujet américain²³⁵, qui emploie surtout ses propres compatriotes dans ces postes et dans toute l'administration de ses affaires à Québec²³⁶. »

Si un tel projet avait reçu l'aval des autorités, c'est une colonie canadienne-anglaise qui aurait occupé la région saguenéenne. À l'exploitation des ressources comme le bois ou les terres agricoles, il aurait fallu ajouter des considérations militaires et patriotiques britanniques parmi les motifs ayant mené à la colonisation. Il en ressort que les motivations à l'origine des pressions effectuées en faveur de l'ouverture du Saguenay sont à l'époque particulièrement diversifiées puisqu'elles relèvent d'enjeux aussi bien politiques qu'économiques ou sociaux. Elles proviennent d'acteurs aux objectifs nettement distincts, voire opposés : entre une exploitation agricole et forestière du territoire par des Charlevoisiens francophones,

²³⁴ BAnQ-S, Collection de la SHS, Documents n° 46, pièce 4. Cité dans Victor Tremblay (1968a), *op. cit.*, p. 234.

²³⁵ Il s'agit probablement de Multon Bullock de New York, le détenteur du bail des Postes du Roi et le responsable de son transfert à la Compagnie de la Baie d'Hudson.

²³⁶ Victor Tremblay (1959), *op. cit.*, p. 88.

et son occupation géostratégique anglophone par des militaires de l'Empire, l'écart est grand. Mais tous ces projets ont en commun l'intérêt de plus en plus vif que suscite le Saguenay.

TROISIÈME CHAPITRE

3. Agriculteurs et entrepreneurs charlevoisiens à l'assaut du Saguenay

Au début des années 1820, l'ouverture des postes du roi à la colonisation intéresse énormément la population de Charlevoix, tel qu'établi dans le précédent chapitre. Situé à proximité, le territoire est déjà visité par quelques Charlevoisiens engagés pour la traite des fourrures. Parcourant les différents postes, ils constatent son important potentiel agricole et forestier. Ce que confirmeront les explorations des commissaires en 1828.

Expérimentés dans l'exploitation forestière depuis quelques décennies, des entrepreneurs et des agriculteurs de Charlevoix demandent à répétition, à partir de 1829, l'ouverture du Saguenay. Accumulant les refus successifs de la part du gouvernement, marchands et agriculteurs charlevoisiens n'abandonnent pas et récupèrent, en 1837, le permis de coupe du bois accordé à la Compagnie de la Baie d'Hudson, locataire des postes du roi. Dès lors, des entrepreneurs et des agriculteurs de La Malbaie se regroupent avec la mise sur pied de la Société des pinières du Saguenay. Détentrice du permis de coupe dans les postes du roi, elle est dans l'obligation d'y faire exclusivement du travail forestier. Rapidement,

plusieurs familles charlevoisiennes s'installent le long de la rivière Saguenay, amorçant ainsi une vague colonisatrice importante. Mais la Société des pinières du Saguenay connaît de nombreuses difficultés. Malgré son entrepreneuriat dynamique, elle devra vendre tous ses actifs au marchand de bois William Price, qui devient rapidement le maître des forêts saguenéennes. En octobre 1842, l'ouverture du Saguenay à la colonisation est maintenant officielle, malgré le renouvellement du bail de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Ce sont les entrepreneurs charlevoisiens qui permettent un premier développement économique dans un territoire fermé à la colonisation, ce qui fait d'eux des acteurs de premier plan dans l'ouverture du Saguenay, même si au bout du compte ils vendront leurs installations à Price. Qu'en est-il de l'interprétation dominante à l'effet qu'ils sont à la solde, voire une couverture, du marchand de bois William Price ? Entre 1838 et 1842, beaucoup de mouvements surviennent à Charlevoix ou au Saguenay sans que Price en soit toujours à l'origine !

3.1 Un intérêt répété pour la colonisation des postes du roi

Les compagnies locataires des postes du roi engagent annuellement plusieurs Charlevoisiens pour la traite. Avec le temps, une partie de la population de Charlevoix constate l'énorme potentiel de ce territoire. Dans les années 1830,

plusieurs difficultés socioéconomiques accélèrent leur empressement à ouvrir les postes du roi à la colonisation.

3.1.1 Les postes du roi et la population de Charlevoix

En 1831, la région de Charlevoix compte une population d'environ 8 385 personnes.²³⁷ Cette dernière est principalement répartie dans les seigneuries de Mount Murray, de Murray Bay, des Éboulements, du Gouffre (Baie-Saint-Paul) et de l'Isle aux Coudres. Comme le soulignent Normand Perron et Serge Gauthier, elle y accroît son occupation du sol durant les premières décennies du siècle : « Au fil des décennies, la portion du territoire habité s'agrandit à nouveau. Le peuplement déborde le littoral à l'est de La Malbaie, vers Saint-Fidèle et Saint-Siméon. À partir des années 1830, ce seront les arrière-pays de Baie-Saint-Paul, des Éboulements et de La Malbaie qui feront l'objet d'une colonisation plus intensive²³⁸. »

Le développement de l'arrière-pays de Charlevoix est difficile géographiquement et économiquement, principalement à cause du relief accidenté et de l'empierrement des terres. Alors que des terres sont encore disponibles dans les secteurs de Saint-Urbain et de Saint-Hilarion, on rêve, à La Malbaie, de conquérir les riches terres du Saguenay. À ce sujet, Alexis Tremblay et Thomas Simard répondent devant le comité gouvernemental en 1835, que celles disponibles

²³⁷ Normand Perron et Serge Gauthier (2000), *op. cit.*, p. 120.

²³⁸ *Ibid.*, p. 118.

dans Charlevoix sont de piètre qualité et difficiles d'accès. Selon Alexis Tremblay : « Il y en a encore, mais elles sont si montagneuses et si mauvaises qu'il est impossible d'y vivre. Il y en a déjà que trop de la même espèce que nous avons défrichées et qui nous écrasent²³⁹. » Pour Thomas Simard, « Les terres en seigneurie qui restent à prendre sont encore pires que les terres habitées, et absolument incapables de culture²⁴⁰. »

Les postes du roi apparaissent aux Charlevoisiens comme un déversoir naturel pour le surplus de leur population. Offrant les plus grands espoirs, ils sont fréquentés depuis longtemps par des gens, qui, comme Thomas Simard, connaissent bien le territoire pour avoir été à l'emploi des compagnies de fourrures pendant de nombreuses années. En 1828, il témoigne devant le comité d'exploration des postes du roi : « J'ai passé les treize dernières années dans les postes du nord. Je connais très bien la partie du pays qui est entre la Malbaie et le Saguenay. Pendant les trois ou quatre dernières années, j'y ai été fort souvent²⁴¹. »

D'autres habitants de Charlevoix sont engagés dans la traite des fourrures, il suffit de consulter le greffe des notaires de Québec tels qu'Archibald Campbell ou Laughlan Thomas MacPherson pour le constater. Malheureusement, le lieu exact de résidence des signataires est rarement identifié dans l'acte devant notaire; il faut

²³⁹ CERHS (1968b), *op. cit.*, p. 106.

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 113.

²⁴¹ CERHS (1968c), *op. cit.*, p. 419.

donc procéder par déduction pour y reconnaître les Charlevoisiens. Après analyse, on retrouve les noms des Malbéens Thomas Simard²⁴², Cyriac Buckell²⁴³, Louis et Simon Tranquille²⁴⁴, ainsi que Joseph Hovington²⁴⁵. Peu documentée, l'étude des origines des engagés francophones dans la traite des fourrures serait nécessaire pour approfondir l'histoire socioéconomique du Bas-Canada.

3.1.2 Difficultés socioéconomiques et demandes de nouvelles terres

Au début de la décennie 1830, la situation économique dans Charlevoix se détériore au fur et à mesure que le territoire abritant les terres arables devient de plus en plus peuplé. Les années 1833 à 1836 sont particulièrement pénibles pour l'agriculture charlevoisienne. À ce sujet, Perron et Gauthier écrivent :

L'agriculture est à la base d'un mode de vie et les gens de la terre essaient d'en tirer le meilleur parti possible. Il est inutile de s'attarder outre mesure aux performances souvent médiocres de cette agriculture. Elle nourrit les hommes et le bétail et l'on peut comprendre dans quel désarroi se trouve la population lorsque les récoltes manquent. Les conséquences des mauvaises récoltes des années 1830 comptent parmi les plus connues, parce que déjà étudiées pour tenter d'établir un lien avec les troubles politiques survenus au Bas-Canada en 1837-1838. Mais les Charlevoisiens ont été victimes de mauvaises récoltes tout au cours du siècle²⁴⁶.

²⁴² Voir BAnQ-Q, FGNDJQ, greffe d'Archibald Campbell (CN301, S49), 29 avril 1817.

²⁴³ Voir BAnQ-Q, FGNDJQ, greffe de L. T. MacPherson (CN301, S197), 7 octobre 1822; BAnQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 24 mars 1829. Retranscription du contrat de 1829 dans Éric Tremblay (2004), « Les notaires et l'histoire : le cas de C.-H. Gauvreau (1787-1839), *Saguenayensia* 46 (2), p. 22-23.

²⁴⁴ Voir BAnQ-Q, FGNDJQ, greffe de L. T. MacPherson (CN301, S97), 29 mars 1831 et 4 juin 1834.

²⁴⁵ Voir BAnQ-Q, FGNDJQ, greffe de L. T. MacPherson (CN301, S97), 29 juin 1835.

²⁴⁶ Normand Perron et Serge Gauthier (2000), *op. cit.*, p. 125. Voir également Louis Pelletier (2008), *op. cit.*, p. 159-161.

Cette situation dans la région de Charlevoix contraint plusieurs familles à la disette, presque à l'indigence. Ce qui oblige une certaine prise en main de la part de la population locale, soit par la distribution de grains de semence²⁴⁷ ou bien dans le travail forestier. À ce sujet, Alexis Tremblay mentionne devant le comité permanent sur les terres et les droits seigneuriaux : « [...] vu que moi-même j'en ai fait l'application, en m'occupant de répartir aux pauvres, en leur procurant de l'occupation dans l'exploitation des bois, les sommes qui ont dans ces années dernières été accordées par la législature, pour subsistance et pour grains de semence²⁴⁸. »

Ce contexte défavorable conforte encore davantage la population de Charlevoix dans son ambition de coloniser les terres du Saguenay. Après une première demande de terres en 1829, les Charlevoisiens reviennent à la charge en 1835, avec un projet de colonisation dans les postes du roi. Ce dernier est déposé alors que siège un nouveau comité permanent sur les terres et les droits seigneuriaux²⁴⁹. L'année suivante, le comité se rencontre une nouvelle fois et produit un second rapport consacré exclusivement aux terres cultivables des postes du roi, dans lequel il répond à la pétition récente de la population de Charlevoix. Selon le président Morin :

²⁴⁷ Voir BANQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 2 janvier et 23 mars 1834, 11 avril 1837. Pour Baie-Saint-Paul voir greffe de Charles-Pierre Huot (CN304, S12), 12 février 1837 (n° 5564). Aussi consulter *Le Canadien*, 20 novembre 1833; 31 janvier, 5 et 24 février 1834; 24 avril 1837.

²⁴⁸ CERHS (1968b), *op. cit.*, p. 112.

²⁴⁹ JALBC, 2 mars 1836, p. 57.

Votre comité ayant enquis et délibéré sur la référence à lui faite de la pétition des habitants du comté du Saguenay, s'est convaincu que dans ce comté encore plus particulièrement que dans le reste de la province, il se trouve une population surabondante élevée aux travaux de l'agriculture, et disposée à s'établir sur des terres en friche et à les mettre en valeur, sans avoir les moyens de se procurer de ces terres²⁵⁰.

Dans son compte rendu, le président Morin regrette que les connaissances acquises sur le territoire du Saguenay et du lac Saint-Jean « [...] ne puissent être immédiatement appliquées pour l'avantage d'une population agricole ²⁵¹ . » Toutefois, il souligne : « Les choses étant ainsi, il serait convenable de réserver pour les fins de l'agriculture, après l'expiration de ce bail, la partie du comté de Saguenay qui se trouve à l'ouest du fleuve du même nom jusqu'au lac St-Jean, et la partie adjacente du comté de Montmorency²⁵². » Comme à l'époque du premier comité des terres de la couronne, l'audition de témoins est l'une des sources les plus importantes de renseignements pour le gouvernement. Dans ce cas-ci, des personnages connaissant bien les postes du roi comme Alexis Tremblay, Thomas Simard, James McKenzie²⁵³, Joseph Hamel²⁵⁴ et Nicolas LeFrançois, arpenteur du Bas-Canada, fournissent les principaux témoignages.

²⁵⁰ Augustin-Norbert Morin, « Second rapport du comité permanent sur les terres et droits seigneuriaux », *op. cit.*, Voir également CERHS (1968b), *op. cit.*, p. 99.

²⁵¹ CERHS (1968b), *op. cit.*, p. 101.

²⁵² *Idem.*

²⁵³ James McKenzie avait été interrogé une première fois par Andrew Stuart en février 1824.

²⁵⁴ Joseph Hamel était l'un des explorateurs dans les Postes du Roi en 1828.

Lord Aylmer informe alors la chambre d'Assemblée qu'à la fin du présent bail, c'est-à-dire en 1842, les postes du roi seront ouverts à la colonisation. À ce sujet, il mentionne :

[...] que désirant toujours rencontrer les vœux de la Chambre, autant que le sentiment du devoir pourra me le permettre, je saisirai prochainement l'occasion de recommander favorablement au Gouvernement de Sa majesté les désirs de la Chambre, au sujet de cette partie des Terres de la couronne connues sous le nom des Postes du Roi, et spécialement qu'elles ne soient plus données à Bail à l'avenir²⁵⁵.

Cette réponse de la part du gouverneur du Bas-Canada déçoit en raison du délai mais ne décourage pas les habitants de Charlevoix. Continuant à rêver du Saguenay, ils font de nouvelles demandes de terres dans les postes du roi en 1835²⁵⁶, 1836, 1838²⁵⁷, 1839 et 1841²⁵⁸. Cependant, le contexte politique du Bas-Canada est effervescent et le gouvernement doit faire face à une montée de l'insatisfaction parmi plusieurs députés francophones de la chambre d'Assemblée. Les rébellions se préparent et une assemblée patriote est même organisée à la porte de l'église de La Malbaie, le 25 juin 1837²⁵⁹. Un comité patriote est formé : Louis Tremblay Picoté, président; Thomas Simard, vice-président; le notaire

²⁵⁵ CERHS (1968b), *op. cit.*, p. 125.

²⁵⁶ Voir BANQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 22 août 1835.

²⁵⁷ À ce sujet, voir la lettre du notaire C.-P. Huot adressée au secrétaire du gouverneur général. On y mentionne que depuis la requête de 1835, les besoins augmentent « [...] par le manque total de récoltes, depuis ce temps, ce qui force les habitants de ce comté d'abandonner leurs habitations, pour aller chercher ailleurs leur subsistance ». BANQ-Q, Fonds Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (E9, S101, SS2, SSS1).

²⁵⁸ Pour en savoir plus consulter le journal *Le Canadien* du 21 mars 1836, ainsi que du 9 et du 28 juillet 1841. Au sujet de la requête de 1839, voir « Un document intéressant », *Saguenayensia* 11 (2), 1969, p. 45-48. Pour celle de 1841, voir *JALBC*, 25 juin 1841, p. 82-83.

²⁵⁹ Une grande majorité des résolutions adoptées lors de cette assemblée sont proposées par de futurs actionnaires de la Société du Saguenay. Voir Christian Harvey (2006), « Les résolutions patriotes adoptées le 25 juin 1837 à La Malbaie », *Revue d'histoire de Charlevoix* n^{os} 53-54, p. 21.

Charles-Herménégilde Gauvreau, secrétaire. Selon Christian Harvey : « Il est clair selon nous, en vérifiant la liste des participants, qu'il est possible d'établir un lien direct entre l'organisation de l'évènement et la suite mieux connue de l'histoire de la colonisation du Saguenay [...].²⁶⁰ » Y a-t-il vraiment un lien entre le désir d'émancipation de la colonie vis-à-vis de la métropole, et la volonté de faire ouvrir les terres de la couronne à l'exploitation forestière et agricole ? L'insatisfaction de la population de Charlevoix devant les ententes interdisant l'occupation du territoire des postes du roi a-t-elle alimenté une insatisfaction plus large devant les politiques coloniales ? Cela reste à démontrer même si certains des promoteurs de l'ouverture du Saguenay figurent parmi les sympathisants du parti patriote. La recherche de Harvey demeure d'ailleurs sommaire et Charlevoix n'a pas été touché par le soulèvement. La question demeure donc ouverte : les Rébellions du Bas-Canada ont-elles eu une influence quant à l'ouverture du Saguenay à la colonisation ?

Les habitants des seigneuries de Charlevoix ne veulent pas, comme la grande majorité de la population rurale installée le long du fleuve Saint-Laurent, transformer les anciens fiefs en cantons. Ils souhaitent seulement que dorénavant l'attribution des terres dans les nouveaux territoires colonisés, par exemple ceux des poste du roi, se fasse selon le système anglais des cantons, plus facile pour eux tout en n'ayant pas les obligations du censitaire par rapport à la tenure seigneuriale. Dans les 92 résolutions adoptées en 1834, celles portant les numéros 56 à 62 portent sur

²⁶⁰ *Ibid.*, « Le mouvement patriote et la région de Charlevoix », p. 7.

la tenure des terres. À l'encontre des censitaires, plusieurs seigneurs qui sont également des patriotes, hésitent quand il s'agit d'aborder la problématique de la subdivision et de l'attribution des terres. Comme le souligne l'historien Allan Greer :

En réaction, les patriotes ont tendance à se poser en défenseurs du régime seigneurial, qu'ils présentent comme un élément injustement dénigré de la tradition nationale assiégée. Les *Quatre-vingt-douze résolutions* de 1834, par exemple, qui consacrent huit paragraphes entiers aux iniquités de l'Acte sur les tenures, reconnaissent à peine les problèmes du régime seigneurial²⁶¹.

3.2 La petite bourgeoisie charlevoisienne et l'exploitation forestière

Au début du XIX^e siècle, la région de Charlevoix se développe au rythme des besoins élémentaires d'une population croissante et de l'activité d'une petite bourgeoisie locale de plus en plus présente. Plusieurs enjeux socioéconomiques reliés à l'agriculture, à la pêche et à la forêt prennent de l'ampleur. Pour l'exploitation forestière, des essences comme le pin sont coupées et expédiées depuis l'époque de la Nouvelle-France, favorisant, avec le temps, le développement d'une expertise charlevoisienne dans ce domaine.

3.2.1 Une petite bourgeoisie charlevoisienne

Longtemps dominé par l'élite seigneuriale, le développement socioéconomique des régions du Québec se transforme progressivement au début

²⁶¹ Allan Greer (1997), *op. cit.*, p. 246.

du XIX^e siècle. À Charlevoix comme ailleurs dans le Bas-Canada, une petite bourgeoisie locale émerge suite aux transformations d'une économie coloniale de plus en plus axée sur le commerce du bois. Un groupe social, celui des marchands, prend graduellement la place des seigneurs dans le marché régional. Comme cela se produit dans d'autres régions du Québec, il investit au début du XIX^e siècle dans le commerce de détail, le transport fluvial, les biens immobiliers et l'exploitation de moulins.

Bien que l'histoire de la petite bourgeoisie charlevoisienne soit encore peu documentée, il est possible d'en dresser les grandes lignes. Au début du XIX^e siècle, La Malbaie prend de plus en plus d'importance par rapport à Baie-Saint-Paul, qui voit une partie de sa population émigrer en direction de Charlevoix-Est²⁶². Économiquement, La Malbaie se démarque également avec l'émergence, surtout à partir des années 1820, d'une petite bourgeoisie marchande, comme ailleurs au Québec.

La petite bourgeoisie de La Malbaie se compose principalement d'agriculteurs, de marchands et d'entrepreneurs qui ont avec le temps diversifié leurs activités économiques. François Guay, un des marchands les plus importants de La Malbaie à ce moment, en est un bon exemple. Charpentier de formation, il est à la fois

²⁶² *Ibid.*, p. 16.

agriculteur, éleveur de moutons, marchand général, entrepreneur forestier, propriétaire d'un moulin à carder la laine et propriétaire foncier important²⁶³.

Plusieurs investisseurs dans la Société du Saguenay sont des membres actifs de la petite bourgeoisie charlevoisienne. Outre Thomas Simard²⁶⁴ et Alexis Tremblay Picoté²⁶⁵, on retrouve également André Bouchard, François Guay²⁶⁶, André Harvey²⁶⁷, Pierre Harvey²⁶⁸ et Mars Simard²⁶⁹ impliqués économiquement dans Charlevoix. La plupart sont à l'origine des agriculteurs importants qui veulent se diversifier dans le commerce de détail, le transport fluvial et les investissements immobiliers. C'est dans l'exploitation forestière que se retrouvent la plupart des investisseurs charlevoisiens. Selon Louis Pelletier :

Beaucoup plus présent dans la vie civile de la communauté que le curé nous apparaît le groupe des marchands qui est composé d'individus dynamiques, entreprenants et mêlés à beaucoup d'activités. Le commerce du bois, l'approvisionnement des habitants, la navigation, le développement de la région du Saguenay prennent beaucoup de place dans la vie de la communauté et ce sont les marchands qui apparaissent les principaux moteurs de tous ces projets²⁷⁰.

²⁶³ Normande Lapointe (1996), *Le capitalisme marchand au Saguenay—Lac-Saint-Jean : John Guay (1828-1880), négociant et propriétaire foncier*, mémoire de maîtrise (Études régionales). Chicoutimi, UQAC, p. 26. Pour en savoir plus sur François Guay, consulter également les pages 17 à 35.

²⁶⁴ Jean-Paul Simard (1978), *op. cit.*, p. 4-6.

²⁶⁵ Mario Lalancette (1985), « Alexis Tremblay dit Picoté », DBC, Vol. VIII, *op. cit.*, p. 992-994.

²⁶⁶ Voir Normande Lapointe (1996), *op. cit.*

²⁶⁷ Louis Pelletier (2008), *op. cit.*, p. 174, 196 et 201.

²⁶⁸ *Ibid.*, p. 196 et 201.

²⁶⁹ Madame Ligor Bergeron (1962), « Mémoires d'une ancienne », *Saguenayensia* 4 (2), p. 32-34.

²⁷⁰ Louis Pelletier (2008), *op. cit.*, p. 197.

La classe marchande et entrepreneuriale de Charlevoix va être au premier rang de l'ouverture du Saguenay à la colonisation. En s'associant entre eux dans des entreprises reliées au commerce et au développement, ses membres fondent des sociétés qui engagent constamment des employés pour leurs activités. Dans une économie qui commence à se diversifier, ils comptent alors parmi les principaux employeurs de la région de Charlevoix.

3.2.2 Une solide expérience dans l'exploitation forestière

L'exploitation forestière occupe une place majeure dans les activités des marchands et entrepreneurs charlevoisiens, Le commerce du bois, faut-il préciser, se développe rapidement au début du XIX^e siècle, suite au Blocus continental de Napoléon (1806-1814) et à la guerre anglo-américaine (1812-1815). Cette conjoncture oblige l'Angleterre à se tourner vers ses colonies d'Amérique pour importer le bois dont elle a besoin. En peu de temps, les forêts du Bas-Canada alimentent la convoitise des marchands de bois, d'autant plus que l'Angleterre accorde un tarif préférentiel pour le bois canadien²⁷¹. Les Charlevoisiens entendent bien participer à l'exploitation forestière que ce contexte favorise.

À partir des années 1810, les entrepreneurs forestiers charlevoisiens doivent aller chercher le bois dans l'arrière-pays de Charlevoix. Ce bois est exporté vers

²⁷¹ Voir Fernand Ouellet (1966), *op. cit.*, p. 397ss.

l'Angleterre à partir du port de Québec. La mise en place d'un commerce du bois à Charlevoix, particulièrement à La Malbaie, favorise un important développement économique et la possibilité pour plusieurs d'obtenir un travail rémunéré. Selon Perron et Gauthier, « Pour les élites des villages comme Baie-Saint-Paul et La Malbaie, l'exploitation des ressources naturelles de l'arrière-pays offrait des occasions d'affaires et la prospérité pour leur communauté²⁷². »

Au début du XIX^e siècle, il existe quelques moulins à scie dans les seigneuries de Murray Bay et de Mount Murray, particulièrement le long de la rivière Mailloux, au nord-est de la rivière Malbaie, à la Chute (Clermont) et au Cap-à-l'Aigle. Selon les recherches de Louis Pelletier, c'est environ une vingtaine de moulins à scie qui se construisent à La Malbaie entre 1809 et 1829.²⁷³ Malgré le nombre important de moulins en opération durant cette période, il demeure difficile d'en reconstituer l'histoire avec les sources disponibles.

La construction et l'exploitation des premiers moulins à scie à La Malbaie sont d'abord l'apanage des seigneurs à la recherche de la rentabilité de leurs droits fonciers. Puis, selon Pelletier, les seigneurs délaissent rapidement cette activité au profit des cultivateurs qui se lancent à leur tour dans l'entreprise. À ce propos, il écrit : « Ce sont surtout des cultivateurs qui vont s'impliquer dans l'exploitation d'un

²⁷² Normand Perron et Serge Gauthier (2000), *op. cit.*, p. 129.

²⁷³ Voir Louis Pelletier (2008), *op. cit.*, p. 96.

moulin. Il leur arrive souvent de construire eux-mêmes leur moulin avec quelques associés et ils tentent de l'exploiter ensuite avec les mêmes personnes²⁷⁴. »

Ensuite seulement entrent en scène les marchands qui ne tardent pas à s'intéresser eux aussi au commerce du bois. Dans les années 1820, ils cherchent déjà des occasions d'affaires et s'assurent rapidement de la disponibilité d'un moulin à scie pour leur commerce. Nombre d'entre eux rachètent alors des parts de moulin, en louent un pour quelques années ou bien s'en font construire un pour leur propre usage. Une grande partie de ces marchands-investisseurs sont des francophones, mais on y retrouve également quelques anglophones qui marqueront le commerce du bois à La Malbaie et au Saguenay. Vers 1830, Peter McLeod père, George Duberger, William Davies, François Guay²⁷⁵, Thomas Simard et le marchand Alexis Tremblay²⁷⁶ ont certains intérêts dans les moulins à scie de Port-au-Saumon²⁷⁷, de la rivière à la Loutre²⁷⁸, de Port-au-Persil²⁷⁹ et du Cap-à-

²⁷⁴ *Ibid.*, p. 98.

²⁷⁵ Entre 1825 et 1829, François Guay a des intérêts dans les moulins du ruisseau de la Chute, de la rivière Comporté, du ruisseau de Cap-à-L'Aigle et de la rivière Mailloux. Voir Louis Pelletier (2008), *op. cit.*, p. 99.

²⁷⁶ Marchand prospère de La Malbaie, Alexis Tremblay n'a pas de liens avec Alexis Tremblay Picoté. En 1831, il loue de Magdeleine Nairne, propriétaire de la seigneurie Murray Bay, les moulins à scie situés sur la petite rivière Jean Noël et à la concession de Saint-Pierre. Voir BANQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 24 décembre 1831.

²⁷⁷ À Port-au-Saumon, Peter McLeod père est associé en 1827 avec George Duberger, sous le nom de McLeod & Duberger. L'année suivante, Thomas Simard s'engage à construire le moulin. En 1829, le marchand W. H. A. Davies (partenaire d'affaires avec Duberger) devient également actionnaire dans le moulin de Port-au-Saumon. En 1832, Davies n'a pas encore payé Peter McLeod père. En 1833, Thomas devient responsable des moulins de Port-au-Saumon et de Port-au-Persil pour deux ans. Voir BANQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 6 septembre 1827, 17 octobre 1832; greffe de Thomas-Louis Duberger (CN304, S6), 13 octobre 1828 et 14 septembre 1829; greffe de Jean Gagné (CN304, S5), 12 avril 1833.

²⁷⁸ À partir de 1826, il y a deux moulins à scie appartenant aux frères Thomas, Damas et Michel Simard à la rivière à la Loutre (le moulin d'en bas et d'en haut). En 1828, les frères Simard

L'Aigle²⁸⁰. On retrouvera éventuellement la très grande majorité de ces derniers au Saguenay.

Au milieu des années 1830, plusieurs moulins à scie sont déjà en opération à La Malbaie. Habituellement situés dans les limites de l'arrière-pays, ils n'empiètent pas encore sur le territoire des postes du roi. C'est seulement en 1836, lors de la construction d'un nouveau moulin à scie du côté nord-est de la rivière Noire²⁸¹, que les entrepreneurs de Charlevoix s'aventurent pour la première fois sur les terres louées à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Cette dernière, comme on le sait, vient tout juste d'obtenir un permis pour la coupe du bois dans les postes du roi. Alors s'installe une certaine concurrence. Fait-elle partie d'un plan précis de la part d'habitants de Charlevoix ? La construction du second moulin sur la rivière Noire s'inscrit-elle dans un projet de colonisation plus vaste ? Il est difficile de connaître la réponse à ces questions !

vendent le moulin d'en bas à Peter McLeod père. En 1834, Thomas Simard vend sa part du moulin de la rivière à la Loutre d'en haut. Voir BAnQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 15 mars et 18 avril 1826, 28 mai 1827 et 30 juillet 1834; greffe de Thomas-Louis Duberger (CN304, S6), 13 octobre 1828.

²⁷⁹ À Port-au-Persil, la société formé de Peter McLeod père et George Duberger, deux employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et du seigneur William Fraser, est à l'origine du moulin à scie. Voir BAnQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 3 octobre 1825. Voir également Louis Pelletier (2008), op. cit., p. 112.

En 1830, Davies et Duberger s'associent pour deux ans avec Thomas Simard pour le moulin à scie de Port-au-Persil. Voir BAnQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 23 août 1830.

²⁸⁰ Les frères Thomas et Michel Simard sont associés dans le moulin à scie de Cap-à-L'Aigle. Voir BAnQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 16 février 1829.

²⁸¹ Aujourd'hui Saint-Siméon.

Toutefois, cette première encoche dans le territoire des postes du roi marque le début de la conquête des forêts saguenéennes par la population de Charlevoix. C'est encore le tandem Simard-McLeod²⁸² qui est à l'origine de la construction du premier moulin à scie sur la rivière Noire²⁸³, dont les travaux débutent en 1834. Thomas Simard, aidé de Charles Dufour, se charge de sa construction pour le compte de Peter McLeod père.²⁸⁴ Il forme alors avec le marchand Hubert Simon une société en vue d'exploiter les moulins de Port-au-Saumon, de Port-au-Persil et de celui de la rivière Noire²⁸⁵. En avril 1836, la construction du second moulin sur la rivière Noire²⁸⁶, celui situé dans les postes du roi, est l'œuvre de Thomas Simard et de François Guay. Il est de nouveau sous la supervision du constructeur de moulin Charles Dufour.²⁸⁷

Pendant ce temps, les gens de La Malbaie poursuivent activement leur conquête de la forêt de l'arrière-pays charlevoisien. Le 11 mars 1836, ils mettent sur pied le projet de construire un ou plusieurs moulins à scie dans les seigneuries

²⁸² Peter McLeod père et fils sont des personnages importants dans l'histoire de la traite des fourrures et de l'exploitation forestière dans les régions de Charlevoix et de la Côte-Nord, ainsi que dans les premières années du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

²⁸³ Gaston Gagnon (1985), *op. cit.*, p. 633.

²⁸⁴ Voir BAnQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 6, 8 et 9 octobre 1834; 11 mai 1835.

²⁸⁵ Voir BAnQ-Q, FGNDJS, greffe d'Édouard Tremblay (CN304, S19), 27 septembre 1834.

²⁸⁶ Selon Pelletier, « Il semble que l'autre moulin de la rivière Noire, construit auparavant sur la rive sud-ouest [1834], avait été ou sera emporté par une crue des eaux, avant 1839 ». Voir Louis Pelletier (2008), *op. cit.*, p. 161.

²⁸⁷ Pour en connaître d'avantage sur la construction du moulin, voir BAnQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 8, 17 et 19 avril, 17 mai, 11 et 23 juin, 15 août 1836; 10 décembre 1837.

de Mount Murray et de Murray Bay²⁸⁸. Cette fois, on retrouve Thomas Simard, Alexis Tremblay Picoté, Louis Gauthier dit Larouche, François Guay et Joseph Audet dit Lapointe comme membres d'une société d'affaires. L'entreprise prévoit d'abord la construction d'un grand moulin à scie dans le secteur de la Chute. Pourtant, comme le souligne Pelletier, le projet connaît plusieurs difficultés :

Ce projet ambitieux connaît rapidement quelques ratés. Avec la crue des eaux du mois de juin, l'écluse ne tient pas et l'eau se déverse en trombe, endommageant sérieusement la terre d'un cultivateur et un bon nombre de billots se perdent le long de la rivière. Devant cette catastrophe, les associés finissent par vendre le moulin et ses installations à William Price, en septembre 1836, qui les fera réparer et améliorer par Andrew Ritchie de Saint-Jean-Chrysostome, le printemps suivant²⁸⁹.

Ce projet d'exploitation forestière ressemble en certains points à celui qui, l'année suivante, sera élaboré par l'entrepreneuriat charlevoisien pour les postes du roi. Comme dans la Société du Saguenay, il est manifeste que les chefs d'opération de ce projet sont Thomas Simard et Alexis Tremblay Picoté. Ici comme pour le Saguenay quelques années plus tard, les installations seront achetées par le marchand de bois William Price²⁹⁰ après la perte, au printemps, d'une grande partie des billots coupés.²⁹¹ Malgré ce premier échec, les bûcherons de La Malbaie poursuivent leur entreprise forestière de l'arrière-pays et s'approchent de plus en plus des riches pinières des postes du roi.

²⁸⁸ Voir BAnQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 11 mars 1836.

²⁸⁹ Louis Pelletier (2008), *op. cit.*, p. 162.

²⁹⁰ Voir BAnQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 8 juin, 3, 12 et 29 septembre, 1er, 4 et 24 octobre 1836; 14 et 30 mars, 9, 12 et 13 juin 1837.

²⁹¹ Certains parlent, sans preuve, d'une implication directe de William Price dans le bris des estacades. Voir Léonidas Bélanger (1983), « La Société des Vingt-et-Un », *Saguenayensia* 25 (2), p. 48.

3.3 Les entreprises forestières de Charlevoix au Bas-Saguenay

Au printemps de 1838, après avoir récupéré le permis de coupe de la Compagnie de la Baie d'Hudson, les bûcherons charlevoisiens partent à la conquête des forêts du Saguenay. Formés en société, ils s'engagent officiellement à ne couper que du bois de pinère le long de la rivière Saguenay, amorçant ainsi la longue marche du peuplement. Quel est donc le véritable rôle de la Société du Saguenay dans l'ouverture du Saguenay à la colonisation ?

3.3.1 La création de la Société du Saguenay

Dans les années 1830, les habitants de Charlevoix demandent régulièrement au gouvernement du Bas-Canada d'accélérer l'ouverture des postes du roi à la colonisation. Les autorités coloniales étant liées par une clause d'exclusivité accordée aux commerçants de fourrures, il leur est alors difficile de permettre aux Charlevoisiens d'occuper les terres du Saguenay. C'est donc par la coupe du bois qu'ils feront leur première percée dans le territoire.

À l'été de 1837, une chaloupe en provenance de La Malbaie vient repérer les futurs sites de moulins le long de la rivière Saguenay. À ce sujet, Maxime Tremblay Picoté raconte : « Dans l'été, Alexis Picoté, François Tremblay, (père de Maxime) et

Alexis Simard étaient venus en chaloupe pour voir ça. Ils ont visité et sont retournés.²⁹² » De retour à La Malbaie, il faut se préparer pour la réalisation du projet²⁹³. D'abord avec le rachat de la licence de coupe du bois que détient la Compagnie de la Baie d'Hudson dans les postes du roi, puis avec la mise en commun d'un capital important.

Le rachat de la licence est le fruit de la relation que Thomas Simard entretient avec son ancien employeur, la Compagnie de la Baie d'Hudson. La correspondance de la Compagnie de la Baie d'Hudson²⁹⁴, ainsi que certains contrats passés devant notaire²⁹⁵ confirment le rôle d'intermédiaire de Thomas Simard dans le transfert du droit de coupe. Malheureusement, l'état actuel de la recherche ne permet pas de connaître les approches, les tractations et les négociations de Simard avec la compagnie. Il est toutefois vraisemblable que sans des pourparlers sérieux entre les parties, il n'y aurait pas eu d'exploration au cours de l'été 1837. Et que sans la garantie de pouvoir racheter la licence, il aurait été

²⁹² Azarias Tremblay (1960), « Mémoires d'un vieillard : Maxime Tremblay Picoté », *Saguenayensia* 2 (1), p. 10.

²⁹³ Selon l'abbé Louis-Antoine Martel, rédacteur des « Notes sur le Saguenay » en 1865, l'idée d'établir des chantiers le long du Saguenay vient d'Alexis Tremblay Picoté. Voir Raoul Lapointe (1993), *op. cit.*, p. 61.

²⁹⁴ Voir « Lettre de James Keith à Thomas Simard », Québec, 16 octobre 1837. BAnQ-S, Fonds de la Compagnie Price (P666), document n^o 1064 et 1065.

²⁹⁵ Voir BAnQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 9 et 19 octobre 1837; FGNDJQ, greffe de L T MacPherson (CN301, S197), 16 octobre 1837.

impossible pour les habitants de Charlevoix d'entrevoir la possibilité de faire la coupe du bois dans les postes du roi²⁹⁶.

Les futures entreprises au Saguenay représentent des investissements importants de la part des habitants de Charlevoix. Pour y arriver, il va falloir la mise en commun d'un capital appréciable qui est puisé à même les ressources locales. À la lecture des différents contrats notariés, il apparaît que la création de la Société du Saguenay vise au départ l'accumulation des sommes nécessaires au rachat de la licence possédée par la Compagnie de la Baie d'Hudson. Lors de la création de la Société du Saguenay, le 9 octobre 1837, il est fait mention d'une lettre de George Simpson adressée à Thomas Simard. Cette dernière, qui est datée du 23 septembre, offre la coupe du bois dans les postes du roi à Thomas Simard moyennant « [...] des cautions solidaires pour obtenir le transport de la licence [...]»²⁹⁷ »

C'est pour payer la caution à la Compagnie de la Baie d'Hudson que les habitants de La Malbaie forment une association d'affaires. Comme le souligne Jean-Paul Simard : « Ce cautionnement donne la liste officielle des sociétaires de la Société des Vingt et Un, si on ajoute bien sûr le nom de Thomas Simard²⁹⁸. » Dans

²⁹⁶ Voir Jean-Paul Simard (1969), « Le Saguenay s'ouvre sous le signe du bois », p. 27. Archives UQAC, Fonds Jean-Paul Simard, « articles divers de J.-P. Simard », non-classé. Le texte intégral a été publié dans Russel Bouchard (1989), *Aux sources de l'histoire sagamienne*, Chicoutimi, [Chez l'auteur], p. 77-103.

²⁹⁷ BAnQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 9 octobre 1837.

²⁹⁸ Jean-Paul Simard (1969), *op. cit.*, p 28.

les premiers actes notariés, les associés de Charlevoix ne portent aucun nom. À la fin de l'année 1837, ils sont nommés dans les contrats les Associés dans les pinières, puis à l'été de 1838, ils deviennent la Société des pinières sur le territoire du Saguenay.²⁹⁹ Dès l'automne de 1838, le nom de Société du Saguenay apparaît sur la grande majorité des contrats. Selon toute vraisemblance, le nom de Société des Vingt-et-un est mentionné bien plus tard pour la première fois dans les « Notes sur le Saguenay », en 1865.³⁰⁰

À l'automne de 1837, la Compagnie de la Baie d'Hudson transfère donc sa licence pour couper 60 000 billots dans les postes du roi à Thomas Simard et aux associés de La Malbaie.³⁰¹ Les modalités de paiement comportent deux échéances : 641 livres, 11 chelins et un pence avant le 1^{er} novembre 1838 pour le montant de la caution, et le reste, 1050 livres, à la fin de la licence, le 1^{er} octobre 1839.³⁰² Les associés se portent alors collectivement responsables des modalités et des conditions de remboursement. La compagnie de la Baie d'Hudson leur interdit alors le commerce avec les Amérindiens, l'agriculture et la colonisation.

²⁹⁹ Victor Tremblay mentionne également « Les Entrepreneurs des bois dans & sur le territoire du Saguenay ». Voir Victor Tremblay (1968a), *op. cit.*, p. 235.

³⁰⁰ D'après Raoul Lapointe, « Cette association porta le nom de Société des vingt-un ». Voir R. Lapointe (1993), *op. cit.*, p. 61. Il est possible que le nom de Société des Vingt-et-Un soit une désignation populaire et contemporaine de leurs entreprises. Pas publiées avant 1968, les notes de l'abbé Martel ont influencé plusieurs écrivains, particulièrement Arthur Buies, qui est le premier à populariser ce nom dans ses écrits sur le Saguenay—Lac-Saint-Jean à la fin du XIX^e siècle.

³⁰¹ Voir les deux contrats que Thomas Simard passe avec la Compagnie de la Baie d'Hudson devant maître L. T. MacPherson de Québec, le 16 octobre 1837. Les contrats mentionnent qu'il fallait l'accord du gouvernement du Bas-Canada pour transférer la licence.

³⁰² Avec des intérêts à payer sur une somme de 350 livres, c'est donc un total de 1715 livres, 6 chelins et 6 pences que Thomas Simard et ses associés doivent à la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Selon le contrat du 16 octobre 1838, les utilisateurs de la licence doivent faire la coupe du bois seulement le long de la rivière Saguenay, aucunement dans les environs du poste de Chicoutimi, tout en ne dépassant pas le secteur des grandes Bergeronnes. Ils peuvent également couper le foin à la condition d'en demander la permission à la compagnie.

Le 19 octobre 1837, pour finaliser leur responsabilité dans le transfert de la licence, Alexis Tremblay et les autres associés de La Malbaie reconnaissent qu'ils ont eux aussi une dette envers la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ils permettent alors à Thomas Simard de payer les sommes dues en leurs noms.³⁰³ Le transfert de la licence et les modalités de paiement réglées, les associés du Saguenay peuvent enfin préparer l'exploitation forestière de l'été 1838. Pour y arriver, les associés principaux décident qu'afin d'augmenter la mise de fonds de leurs investissements « [...] chacun d'eux aura le droit de se choisir & à son gré neuf autres associés.³⁰⁴ » Ce qui offre la possibilité d'avoir 189 investisseurs dans la Société du Saguenay.³⁰⁵ Il est bien entendu que les nouveaux associés doivent

³⁰³ BAnQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 19 octobre 1837.

³⁰⁴ *Idem*, 27 novembre 1837.

³⁰⁵ Dans le numéro 2-3 de la revue *Saguenayensia* en 1960, une note à la page 58 mentionne : « Elle était formée de 21 membres répondant chacun à une part ou action de 100 louis; mais elle comptait plusieurs autres membres qui ne figurent pas dans la liste des actionnaires, parce qu'un certain nombre de ceux-ci avaient eu recours à des associés pour former le montant de cent louis requis pour constituer une action. On ne connaît pas ces partenaires d'arrière-plan, les papiers de la Société ayant été détruits il y a une trentaine d'années. »

accepter les conditions relatives au transfert de la licence, ainsi que les décisions prises par le Comité de Régie³⁰⁶.

Au début de l'année 1838, les préparatifs se poursuivent du côté de La Malbaie. Le 19 février, Alexis Tremblay Picoté et Thomas Simard passent devant le notaire Gauvreau un acte avec les autres associés concernant la vente du bois qui sera coupé dans les pinières du Saguenay. Chaque centaine de madriers sera vendue cinq livres courant au marchand William Price par Alexis Tremblay Picoté qui « [...] a pour habitude de les vendre & livrer à William Price & Compagnie depuis plusieurs années.³⁰⁷ » Les madriers livrés sous la responsabilité de Tremblay devront respecter la norme de l'époque, c'est-à-dire douze pieds de long, neuf pouces de largeur et trois pouces d'épaisseur. Ils devront également être accessibles sur la grève, donc faciles à charger sur les navires de Price.

Au cours du mois d'avril, les associés préparent activement leur départ vers le Saguenay qui se fera quand le permettra la navigation. Entre temps, ils engagent des hommes pour les chantiers³⁰⁸, recrutent de nouveaux associés³⁰⁹, planifient la

³⁰⁶ Selon toute vraisemblance, il s'agit du comité de régie interne, c'est-à-dire de l'exécutif de la Société du Saguenay.

³⁰⁷ BAnQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 19 février 1838. En 1840, une brochure intitulée « Hints for Entering the River Saguenay with Notices of the Mill Sites, and Anchorages » est publiée pour le compte de William Price afin d'aider les bateaux anglais à naviguer dans les eaux de la rivière Saguenay. BAnQ-S, Fonds de la Compagnie Price (P666), document n° 284.16.

³⁰⁸ Il s'agit de Simon Gaudreault et de Joseph Imbeault de La Malbaie. Voir BAnQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 19 avril 1838.

construction des infrastructures nécessaires³¹⁰, tout en organisant la goélette de Thomas Simard pour le voyage³¹¹. À ce sujet, l'abbé Martel écrit : « En effet le 25 avril 1838, une barge de Thomas Simard, nolisée par la petite société partit de la Malbaie. Outre l'équipage, il y avait à bord de ce vaisseau 27 hommes tant associés que co-associés³¹². »

3.3.2 Une occupation du territoire assez restreinte

Une première escale est effectuée à la hauteur des Petites-Îles, à quelques kilomètres de Tadoussac, puis à l'anse au Cheval, près de l'anse Saint-Jean. À chaque endroit les hommes de la Société du Saguenay descendent pour construire une écluse et un moulin temporaire, tout en y laissant quelques travailleurs. À ce sujet, l'écrivain Damase Potvin qui s'est fait raconter les faits par des témoins de l'époque écrit :

Celui-ci eut lieu, une dizaine de milles plus bas que Tadoussac, aux Petites-Iles. L'on débarqua en une anse arrondie, en demi-lune. Entre deux pointes de terre s'ouvrait la petite baie tracée dans la côte qui s'incurvait, devenue moins farouche. Dans l'anse, l'eau était étonnement calme. L'on passa là deux jours et on y laissa six hommes avec tout ce qu'il fallait pour construire une petite scierie mécanique et commencer un

³⁰⁹ Avec ce contrat, 16 nouveaux investisseurs s'ajoutent dans l'association des bois de pinères, portant ainsi le nombre total à 37 associés. N'étant pas les actionnaires principaux, les nouveaux associés achètent la moitié ou le quart des parts. Voir BAnQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 21 avril 1838.

³¹⁰ Pour la construction des écluses et des moulins au Saguenay, ils engagent Joseph Duchesne de la Rivière-du-Loup. Dans ce contrat et régulièrement par la suite, Alexis Tremblay Picoté et Thomas Simard agissent au nom des associés. Voir BAnQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 21 avril 1838.

³¹¹ BAnQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 24 avril 1838. Une retranscription du contrat existe dans Éric Tremblay (2004), *op. cit.*, p. 23-24.

³¹² Voir Raoul Lapointe (1993), *op. cit.*, p. 62.

chantier de bois. Puis la goélette reprit la route du Saguenay. Elle s'arrêta de nouveau à l'Anse-au-cheval où semblait s'étendre une belle forêt qui montait à l'infini vers le nord. L'on y débarqua encore six hommes pour un même établissement qu'aux Petites-Iles.³¹³

Ensuite, une partie de l'équipe fait un troisième arrêt du côté de l'anse Saint-Jean, où des hommes sont déjà au travail après être arrivés par l'intérieur des terres. Ce groupe qui est parti de la Baie-Saint-Paul, a été embauché par la Société du Saguenay. Conduit par un guide, il gagne le Saguenay en marchant à pied le long du chemin des marais³¹⁴. Ici, un plus grand nombre de bûcherons est nécessaire, parce que la coupe du bois dans le secteur de l'anse Saint-Jean est déjà plus considérable que celle des Petites-Îles et de l'anse au Cheval. François Tremblay, un membre de ce groupe, raconte ce qui suit à son petit-fils Victor Tremblay, membre du clergé catholique et historien:

Nous apportions comme bagage nos haches, nos hardes et nos vivres; nous avions hâte d'arriver; chacun ambitionnait, une fois rendu, d'abattre le premier arbre. Lorsque le Saguenay nous apparut au bout de la petite vallée de la rivière Saint-Jean, tout le monde s'arrêta pour admirer le paysage, oubliant le pari que nous avons fait. Alors moi, j'ai sauté sur ma hache et vlan! Un autre concurrent a essayé aussitôt de me dépasser mais mon arbre a tombé le premier. J'ai donc abattu à l'Anse-Saint-Jean, en 1838, le premier arbre du Saguenay. Nous avons commencé tout de suite à faire quelques travaux d'installation, mais lorsque la goélette arriva, l'on nous fit savoir que les ordres étaient différents. La Société avait décidé de commencer ses entreprises à la Grande Baie [...] ³¹⁵.

³¹³ Damase Potvin (1931), *Plaisant pays de Saguenay*, Québec, [Chez l'auteur], p. 27-28.

³¹⁴ Il s'agit d'un sentier emprunté depuis longtemps par les Amérindiens.

³¹⁵ Cité dans Laurent Tremblay (1981), *Une poignée de Tremblay*, Montréal, Rayonnement, p. 46.

Finalement, le reste du groupe³¹⁶ débarque à la Baie des Ha! Ha!, selon les « Notes » de l'abbé Martel, le 11 juin 1838³¹⁷. Terminus de leur expédition, le secteur de Grande Baie devient rapidement le lieu le plus important de la coupe du bois au Saguenay. Dans les premières semaines, l'équipe construit une habitation temporaire tout en visitant les environs, particulièrement les forêts longeant les différents cours d'eau du secteur. L'objet de ces explorations est de s'assurer qu'il y a suffisamment de bois pour alimenter l'exploitation forestière que l'on envisage au cours du prochain hiver. En juillet 1838, selon la chronique, Benjamin Gaudreault, François Guay et quelques autres visitent plusieurs endroits pour la pinière. Le premier s'éprend d'une anse qui deviendra l'anse à Benjamin et le second, surnommé Caille, donnera son nom à un ruisseau et à un lac.

François Guay dit Caille est un acteur important des premières années de la coupe du bois au Saguenay. En juillet 1838, il construit un moulin à la Baie des Rochers pour le compte de Thomas Simard, d'Alexis Tremblay Picoté et de leurs associés dans la coupe du bois de pinière.³¹⁸ Ce moulin est construit sur le modèle de celui de Port-aux-Quilles, récemment érigé pour Thomas Simard. D'après Normande Lapointe :

³¹⁶ Quatorze hommes selon les témoins interrogés par Damase Potvin et Victor Tremblay, ainsi que la chronique de l'abbé Martel.

³¹⁷ Un dimanche matin selon les « Notes » de l'abbé Martel. Pourtant, le 11 juin 1838 est un lundi. Mais un lundi ne fait pas aussi religieux qu'un dimanche !

³¹⁸ En Septembre 1838, on ajoute à ce moulin des dalles pour descendre les madriers jusqu'à « la marée flottante ». Voir BAnQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 24 juillet et 4 septembre 1838.

François aurait ainsi participé à la construction de six moulins à scie sur le territoire du Saguenay entre 1836 et 1840, soit : à la Rivière Noire, au Ruisseau à Caille, à la Rivière aux Canards, à la Baie des Rochers, à l'Anse Saint-Jean, et au Petit Saguenay. Deux de ces moulins lui ont appartenu. En 1840, François délaisse les activités de la société des Vingt-et-Un pour des motifs inconnus³¹⁹.

Il est intéressant de noter que la construction d'un moulin à scie à la Baie des Rochers par les associés du Saguenay utilise le territoire situé à quelques kilomètres de La Malbaie, mais inclus dans les postes du roi. Ceci remet en question le récit traditionnel voulant que la Société des Vingt-et-Un ait exploité exclusivement la rivière Saguenay entre Tadoussac et Grande-Baie.

À la fin de l'été, Alexis Simard et son fils quittent la Baie des Ha! Ha! pour aller visiter les installations des Petites-Îles et de l'anse au Cheval afin de connaître les résultats de la coupe du bois. Comme le souligne Damase Potvin d'après le témoignage des survivants :

L'intention d'Alexis Simard était d'aller à la rencontre de la goélette de Thomas Simard qui était partie de la Malbaie chargée de provisions, d'ustensiles et d'instruments de toute nature. Tout se passa heureusement. Les établissements des Petites-Iles et de l'Anse-au-Cheval marchaient à merveille. On y travaillait ferme et l'on était encouragé. De petites scieries avaient été construites et tout était prêt pour la pinière d'automne³²⁰.

L'arrivée de l'automne 1838 annonce les premiers chantiers hivernaux que font faire les associés charlevoisiens au Saguenay, particulièrement ceux de l'anse

³¹⁹ Normande Lapointe (1996), *op. cit.*, p. 22. Voir également BAnQ-Q, FGNDJS, greffe d'Édouard Tremblay (CN304, S19), 28 décembre 1840.

³²⁰ Damase Potvin (1931), *op. cit.*, p. 34-35.

Saint-Jean³²¹ et de la Grande-Baie. Pour faire la coupe du bois dans ces contrées éloignées, il faut plusieurs bûcherons. C'est donc au début de l'automne qu'arrivent des hommes en provenance de Baie-Saint-Paul et de La Malbaie. Parmi ceux de la Baie-Saint-Paul, Mars Simard³²², Philippe Castagne³²³ et Roger Bouchard³²⁴ marqueront l'histoire de la région. Du côté de La Malbaie, l'abbé Martel mentionne :

Le 20 octobre 1838, arriva à la Grande Baie, une goélette appartenant à J. B. Jean et venant de la Malbaie avec 48 personnes tant hommes que femmes et enfants. Dans ce nombre se trouvaient plusieurs familles qui venaient s'établir au Saguenay, mais uniquement dans l'intention de faire la pinière³²⁵.

Il est également intéressant de noter qu'en septembre 1838, le capitaine Michel Lévesque est mandaté par André Harvey de la Société du Saguenay pour embarquer à bord de sa goélette « quelques cents de madriers s'il y en a de près » à l'anse Saint-Jean et de les décharger à Tadoussac, où ils seront inspectés et chargés dans des goélettes à cet effet. Ils ont été produits par le moulin et par l'équipe installés à l'anse Saint-Jean depuis le printemps.³²⁶ Malheureusement, le manque de documentation concernant la Société du Saguenay laisse plusieurs

³²¹ Peu de contrats d'engagement de la Société du Saguenay ont été trouvés. Pour un exemple, voir BAnQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 10 octobre 1838.

³²² Mars Simard s'installe le long d'un cours d'eau qui portera son nom : la rivière à Mars. Il y a d'importants chantiers dans ce secteur durant l'hiver 1838-1839. Le 25 mai 1841, Mars Simard écrit au gouvernement du Bas-Canada pour obtenir les terres qu'il a identifiées pour lui et ses fils au Saguenay à la fin du bail de location des postes du roi. Voir BAnQ-Q, Fonds Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (E9, S101, SS2, SSS1).

³²³ Philippe Castagne accompagne Mars Simard au Saguenay. Le toponyme de l'anse à Philippe commémore sa présence.

³²⁴ Roger Bouchard installe son chantier à l'anse à Pelletier dans le secteur de l'anse aux Foins. Voir BAnQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 4 octobre 1838. Voir également Jean-Pierre Bouchard et Jean-Paul-Médéric Tremblay (1987), « La colonisation du Saguenay vue de la Baie-Saint-Paul (1837-1987) », *Charlevoix* 2(1), p. 25-29.

³²⁵ Raoul Lapointe (1993), *op. cit.*, p. 65.

³²⁶ Voir BAnQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 26 septembre 1838.

interrogations sur cette première livraison de bois. À qui ou à quoi était-elle destinée ? Quelle est la présence de la Société du Saguenay à Tadoussac ? À quoi servent les profits de cette expédition ? Quelle est la production totale de l'été 1838 ? Le moulin de l'anse Saint-Jean est-il le seul en opération ?

À ce sujet, l'abbé historien Victor Tremblay mentionne que l'on charge un navire de madriers au mois d'octobre. Selon lui : « La vente de ce premier chargement de bois suffit, paraît-il, pour permettre à la Société des Vingt-et-Un de se libérer de ses obligations financières envers la Compagnie de la Baie d'Hudson³²⁷. » Comme c'est souvent le cas dans ses publications, aucune note ou référence à un document n'accompagne cette affirmation.

3.3.3 Exclusivement la coupe du bois

Lors du transfert de la licence par la compagnie de la Baie d'Hudson, il est bien établi que la Société du Saguenay ne doit en aucun cas faire la pêche, la chasse et le commerce avec les Amérindiens dans les postes du roi, et ne peut coloniser le territoire. Seule la coupe du bois est autorisée et par le fait même, la construction des infrastructures nécessaires à sa réalisation (moulins, estacades, glissoires, camps forestiers, etc.).

³²⁷ Victor Tremblay (1968a), *op. cit.*, p. 237.

À cette époque, le moulin à scie est au centre de l'exploitation forestière. C'est un bâtiment d'environ 30 pieds sur 40 pieds, situé sur le bord d'un cours d'eau et muni d'une grande roue actionnée par l'eau.³²⁸ Louis Pelletier donne des précisions sur les moulins construits par les Charlevoisiens :

La plupart du temps, on a fait une écluse en amont de la dalle pour régulariser le débit et se prémunir contre la diminution des eaux. L'écluse est formée par un remblai de terre pour contenir l'eau que l'on appelle une chaussée, dont le côté extérieur en pente douce prend le nom de glacis. La grande roue, dont le diamètre est autour de 15 pieds normalement, actionne des engrenages qui se transmettent à la scie. À cette époque, dans Charlevoix, il s'agit sans aucun doute de scies va-et-vient verticales³²⁹.

C'est au cours de l'hiver 1838 que les associés du Saguenay bâtirent le moulin à scie de la Grande-Baie. Pour ce faire, ils engagent en novembre le forgeron Célestin Gagné³³⁰. Dès le mois de décembre, l'exploitation de la pinière peut commencer sur les bords de la « rivière à Mars ». Au sujet de ce premier hivernement, Victor Tremblay rapporte que selon les rares témoins encore vivants qu'il a rencontrés : « L'hiver fut laborieux et triste. Le chantier de la pinière était très pénible. On ne prenait que du gros bois et on le manœuvrait à main d'homme. Les logements, petits campes en bois rond construits hâtivement à l'automne, étaient trop étroits pour le nombre de leurs occupants et ils étaient bien peu confortables³³¹. »

³²⁸ Habituellement, les petits moulins n'ont qu'une scie.

³²⁹ Louis Pelletier (2008), *op. cit.*, p. 97.

³³⁰ BAnQ-Q, FGNDJS, greffe de C.-H. Gauvreau (CN304, S9), 9 novembre 1838.

³³¹ Victor Tremblay (1968a), *op. cit.*, p. 240.

Le printemps de 1839 amène de nouvelles recrues pour la coupe du bois au Saguenay, tout en représentant la fin des premiers chantiers dans les postes du roi. Quelle est la production de l'hiver 1838-1839 ? Elle est difficile à déterminer en l'absence d'archives de la Société du Saguenay. Selon les témoignages de survivants recueillis par l'historien Victor Tremblay : « Le moulin, construit pendant l'hiver de 1839 et alimenté par des chantiers qui avaient été très actifs, commença de bonne heure le sciage du bois. On chargea plusieurs bâtiments de madriers dans le cours de l'été³³². » Cette production a probablement été vendue à William Price.

On peut se demander quel est le profit réalisé par la Société du Saguenay au cours de cette première année d'existence ? Avait-elle encore une dette à régler envers la compagnie de la Baie d'Hudson ? Quel a été le coût de la coupe du bois au Saguenay ? Quelle est la production totale de l'année 1838-1839 ? Combien de billots ont été coupés à la Baie-des-Rochers, aux Petites-Îles, à l'anse au Cheval, à l'anse Saint-Jean et à la Grande-Baie ? Beaucoup de questions pour si peu de réponses !

Cependant, il est possible de connaître approximativement le nombre de personnes qui vivent de la coupe du bois dans le Bas-Saguenay en 1839. Selon le

³³² *Ibid.*, p. 243. De son côté, un témoin de l'époque Maxime Tremblay Picoté, raconte : « Ils ont scié leur bois et ont chargé deux bâtiments, il me semble, cet été-là. » Voir Azarias Tremblay (1960), *op. cit.*, p. 10.

*Rapport sur les missions du diocèse de Québec*³³³, la mission du Saguenay³³⁴ comprend sept établissements où l'on retrouve une population d'environ 336 âmes³³⁵. Les abbés Decoigne et Lévêque recensent alors 80 personnes à l'Anse à l'eau³³⁶ (Tadoussac), 8 aux Petites-Îles, 12 à l'Anse au Cheval, 67 à l'Anse Saint-Jean, 8 à la Descente des femmes (Sainte-Rose-du-Nord), 51 à l'Anse à Pelletier et 110 à la Baie des Ha! Ha!³³⁷

3.4 La fin d'un rêve et le début d'un temps nouveau

Entre 1840 et 1842, la Société du Saguenay connaît plusieurs difficultés qui l'amèneront à vendre rapidement, au marchand de bois William Price, ses installations dans les postes du roi. Maintenant sous la gouverne d'une entreprise prospère, les établissements du Saguenay progresseront rapidement. Pourtant, en 1842, l'ouverture officielle des postes du roi à la colonisation fait surgir le délicat problème de la distribution des terres, le Saguenay ayant déjà à ce moment une importante population de squatters.

³³³ Voir *Rapport sur les missions du diocèse de Québec* (1840), Québec, Fréchette & Cie, p. 70-71.

³³⁴ Visitée en juillet 1839 par l'abbé Bernard-Benjamin Decoigne, curé de Baie-Saint-Paul et l'abbé Zéphirin Lévêque, curé de La Malbaie.

³³⁵ Ce nombre ne tient pas compte de ceux qui sont absents lors du passage des missionnaires.

³³⁶ Malheureusement, il existe peu d'informations sur le moulin à scie de l'anse à l'eau.

³³⁷ Voir Alexandre Maltais (1935), « Glanures historiques », *Le Progrès du Saguenay* (11 avril), p. 1.

3.4.1 Difficultés et réalisations de l'entreprise charlevoisienne

À partir du printemps de 1840, plusieurs difficultés dont les moustiques assaillent les sociétaires du Saguenay. Le bris des estacades, en 1840 et en 1841³³⁸, provoque de notables pertes financières pour la société, et cela, malgré l'importante coupe de bois qui se fait dans les chantiers au cours de ces deux hivers. À ce sujet, l'abbé Martel raconte :

Au commencement de mai, lorsque les eaux de la rivière Ha! Ha! furent très grosses, le bôme (pièces de bois liées entre elles bout à bout et jetées en travers sur une rivière pour y intercepter les billots), qui retenait près de 11 000 à 12 000 billots se brisa et l'on vit avec peine se perdre en peu d'instant le fruit de tant de travaux et de dépenses. L'on s'efforça bien de recueillir le plus possible, lorsqu'ils furent ainsi dispersés sur tout le Saguenay, mais cette opération difficile était plus dispendieuse que profitable³³⁹.

Un accident tel que le bris d'une estacade est relativement fréquent à l'époque, surtout lorsqu'une forte distance sépare la scierie des chantiers et que le printemps est marqué par une crue soudaine et importante. En juin 1839 par exemple, Thomas Simard, Peter McLeod jr et William Price subissent des pertes considérables par la destruction de leurs moulins le long de la rivière Malbaie suite à un grand coup d'eau. Simard perd alors son moulin et 7 000 billots pour une valeur de 3 000 livres.³⁴⁰ Comme dans le cas de la rupture des estacades au

³³⁸ Selon Potvin : « Mûri par la coûteuse expérience du printemps précédent, on ne fait plus même les frais de recueillir les billes qui s'échouent, ici et là, à l'entour de la baie. » Voir Damase Potvin (1931), *op. cit.*, p. 85.

³³⁹ Raoul Lapointe (1993), *op. cit.*, p. 73.

³⁴⁰ Ce moulin qui ne fait pas partie des actifs de la Société du Saguenay, représente toutefois une perte importante pour Thomas Simard, un acteur de premier plan dans la coupe du bois dans les

Saguenay, ceux qui dirigent l'exploitation forestière et la coupe du bois sont des gens expérimentés dans ce genre de travail. Il est donc peu probable qu'un bris arrive suite à une erreur technique.

Fragilisés économiquement, les membres de la Société du Saguenay décident de vendre la licence de coupe dans les postes du roi à William Price, un marchand de bois de Québec qui achète depuis 1838 leur production. C'est par l'intermédiaire de son agent Alexis Tremblay Picoté, également un des associés du Saguenay, que Price conclut la transaction en juin 1840.³⁴¹ Rapidement, une partie des actionnaires de la Société du Saguenay vendent à William Price la part qu'ils détiennent dans la coupe du bois.³⁴² La ratification de cette vente ne se fera qu'au début de l'année suivante.³⁴³

En juin 1841, un incendie dans le secteur de la Baie des Ha! Ha! menace de détruire toutes les installations et le travail réalisé par la Société du Saguenay depuis 1838.³⁴⁴ Heureusement, un orage torrentiel étouffa la conflagration. Déficitaires, les derniers actionnaires décident de vendre à William Price, en

postes du roi. Voir le journal *Le Canadien* du 4 juin 1839 et Gaston Gagnon (2013), *op. cit.*, p. 93.

³⁴¹ C'est Thomas Simard qui vend la licence au nom de la Société du Saguenay. En octobre 1840, William Price signe une procuration à Simard pour qu'il le représente auprès de la compagnie de la Baie d'Hudson. Voir BANQ-Q, FGNDJS, greffe d'Hélie Hudon dit Beaulieu (CN304, S10), 30 juin et 3 octobre 1840.

³⁴² Pour une somme de 325 livres la part moins la déduction de leurs créances. Voir BANQ-Q, FGNDJS, greffe d'Hélie Hudon dit Beaulieu (CN304, S10), 30 juin 1840.

³⁴³ Voir BANQ-Q, FGNDJS, greffe d'Hélie Hudon dit Beaulieu (CN304, S10), 9 février 1840 (deux contrats).

³⁴⁴ Il est très difficile de connaître la superficie totale de l'incendie.

1841³⁴⁵ et en 1842³⁴⁶, l'ensemble des installations que la Société du Saguenay possède dans les postes du roi.³⁴⁷

Économiquement difficile³⁴⁸, la coupe du bois par la Société du Saguenay avait toutefois permis un premier mouvement de population, voire une colonisation des postes du roi. Sous l'instigation de l'entrepreneuriat charlevoisien, l'industrie forestière naissante amène graduellement plusieurs familles à s'installer dans le Bas-Saguenay. Le groupe de Charlevoix a tout de même réalisé, grâce à ses établissements, une percée dans la forêt saguenéenne³⁴⁹.

C'est probablement vers 1840 que les bûcherons-agriculteurs charlevoisiens commencent à occuper le territoire des postes du roi dans une optique de colonisation permanente. Au cours de l'été, certaines personnes, dont Alexis Simard³⁵⁰, cultivent le sol pour la première fois, défiant même, selon la tradition, l'interdiction de la compagnie et les conditions du contrat signé par la Société du

³⁴⁵ Voir BAnQ-Q, FGNDJS, greffe d'Hélie Hudon dit Beaulieu (CN304, S10), 28 juin et 24 juillet 1841.

³⁴⁶ Selon les contrats, la Société du Saguenay conserve l'usufruit des moulins jusqu'à l'englacement de ceux-ci. Voir BAnQ-Q, FGNDJS, greffe d'Hélie Hudon dit Beaulieu (CN304, S10), 15 février, 21 mars et 25 juillet 1842 (deux contrats).

³⁴⁷ Comme en 1840, soit pour une somme de 325 livres la part moins la déduction de leurs créances.

³⁴⁸ N'ayant pas les archives de la Société du Saguenay, il est très difficile de connaître le bilan et la production annuelle de l'entreprise.

³⁴⁹ Voir Gaston Gagnon (2013), *op. cit.*, p. 94.

³⁵⁰ Alexis Simard que la tradition présente comme le premier cultivateur de la région, est celui représenté en semeur sur le monument des Vingt-et-Un à La Baie. En 1840, un protêt concernant son banc dans l'église de La Malbaie mentionne qu'il est absent depuis 15 mois et qu'il réside maintenant avec sa famille au lieu nommé la Grande-Baie. BAnQ-Q, FGNDJS, greffe d'Édouard Tremblay (CN304, S19), 8 mars 1840. Voir également Raoul Lapointe (1993), *op. cit.*, p. 73-74 et Damase Potvin (1931), *op. cit.*, p. 83.

Saguenay. C'est du moins ce qu'affirme l'abbé Martel : « Dans le printemps de 1840, Alexis Simard fit, malgré les défenses de la Compagnie de la Baie d'Hudson, une petite semence d'avoine qui produisit environ cent minots³⁵¹. »

À ce moment, il devient de plus en plus évident que le renouvellement du bail de la compagnie de la Baie d'Hudson par le gouvernement du Bas-Canada permettra dorénavant la colonisation du territoire. En 1841³⁵², Étienne Parent affirme au sujet de l'ouverture des postes du roi à la colonisation :

En conséquence quelques jours après je reçus de la bouche de cet officier l'assurance que la Couronne, dans le bail des Postes du Roi, qui sera renouvelé en 1842 pour 21 ans, se réservera le droit de concéder des terres dans le territoire du Saguenay, mais à la condition que les concessionnaires ne pourront faire la traite avec les sauvages, ni faire la pêche au loup-marin, traite et pêche qui seront, comme elles le sont maintenant, expressément réservées à la compagnie³⁵³.

3.4.2 William Price et la Société du Saguenay

À l'été de 1842, le marchand de bois William Price³⁵⁴ achète le reste des actifs de la Société du Saguenay, et cela, quelques mois seulement avant la fin du bail d'exclusivité détenu par la compagnie de la Baie d'Hudson.³⁵⁵ Présents depuis 1838

³⁵¹ Raoul Lapointe (1993), *Idem*.

³⁵² Selon l'abbé Louis-Alexis Bourret, curé de La Malbaie, il y a 600 communiants dans les postes du roi au printemps de 1841. Voir *Notice sur les missions du diocèse de Québec* (1842), Québec, Fréchette & Cie, p.91.

³⁵³ « Aux habitants du comté de Saguenay », dans *Le Canadien*, 9 juillet 1841.

³⁵⁴ Pour une biographie de William Price, voir Louise Dechêne (1977), « William Price », *DBC*, Vol. IX, *op. cit.*, p. 704-709.

³⁵⁵ Voir BAnQ-Q, FGNDJS, greffe d'Édouard Tremblay (CN304, S19), 25 juillet 1842 (deux contrats).

dans les postes du roi, les associés du Saguenay ont exploité puis transféré à Price les établissements de Baie des Rochers, des Petites-Îles, de l'anse au Cheval, de l'anse Saint-Jean, de Grande-Baie, de l'anse à Benjamin, du ruisseau à Cailles et du Petit Moulin. À la même époque, William Price acquiert également les moulins que la Société du Saguenay possédait en copropriété, comme ceux situés à la rivière à Mars, à la rivière au Canard, à l'anse à Peltier et à l'anse à la Croix.³⁵⁶

Au début des années 1840, Price achète probablement les installations du Moulin Baude et de l'anse à l'Eau dans le secteur de Tadoussac. Dans ce cas-ci, il est plus complexe de déterminer l'année de fondation des moulins, ainsi que leur propriétaire initial. En 1849, William Price mentionne dans une pétition que celui du Moulin Baude a été acheté, en 1845, de Thomas Simard le premier occupant. Tandis que celui de l'Anse à l'eau, qui n'est pas un site de moulin au départ, a d'abord servi à la Société du Saguenay pour scier les billots échappés des estacades. Comme il s'agit d'une installation temporaire et épisodique, il n'est pas surprenant de ne pas retrouver de contrats la concernant durant les premières années de la Société du Saguenay.³⁵⁷ Le premier contrat retracé date de 1840, il

³⁵⁶ Voir « Petition William Price, 10th March 1849 » dans Collection de la SHS, documents 64-A, 9 p. Une pétition de la part des 21 associés, datée du 15 octobre 1842, indique également les places de moulins de la Société du Saguenay. Elle mentionne même l'existence d'un moulin à scie au ruisseau du cap au Leste, ainsi qu'un moulin à scie et une maison à l'anse au Foin. Le document indique également que les moulins à scie de Port aux Quilles et de la rivière Noire ont été construits par les associés du Saguenay. Consulter BANQ-S, Fonds de la Compagnie Price (P666), document n° 569.

³⁵⁷ L'historienne Louise Dechêne mentionne que Price est propriétaire des moulins de l'Anse-à-l'Eau et Moulin-Baude avant 1838. Voir Louise Dechêne (1977), *op. cit.*, p. 706.

s'agit d'un protêt entre Edouard Edgar Armstrong, résident au moulin à vapeur de l'anse à l'Eau et John Wishaut, ingénieur du moulin pour William Price.³⁵⁸

Entre 1843 et 1844, en plus d'acheter certains moulins ayant encore des liens avec la Société du Saguenay, Price règle toutes les obligations et ajustements financiers qu'il lui reste envers les associés charlevoisiens.³⁵⁹ Cependant, en mars 1842, la création d'un magasin par Alexis Tremblay Picoté à La Malbaie pour les associés du Saguenay suscite un questionnement sur les intentions de la Société du Saguenay, puisque ce magasin aura pour fonction de servir d'entrepôt aux effets et aux marchandises qui seront envoyés à leurs établissements dans les postes du roi.³⁶⁰ Vise-t-il à terminer ou bien à poursuivre les activités au Saguenay des associés qui restent ? Alexis Tremblay Picoté espère-t-il devenir le gérant officiel des établissements de Price au Saguenay ? Est-ce qu'il y a eu d'autres entrepôts auparavant ? La Société du Saguenay, qui n'est pas encore dissoute, vise-t-elle à s'installer ailleurs, par exemple sur la Côte-Nord ? Difficile de connaître les réponses dans l'état actuel de la recherche.

Une question demeure pourtant essentielle : quel est le véritable rôle de William Price dans les entreprises de la Société du Saguenay ? Il est difficile de

³⁵⁸ Dans l'acte notarié, on peut lire « afin de mettre le moulin en état de le faire scier ». Voir BAnQ-Q, FGNDJS, greffe d'Édouard Tremblay (CN304, S19), 21 avril 1840.

³⁵⁹ Voir plus particulièrement BAnQ-Q, FGNDJS, greffe d'Édouard Tremblay (CN304, S19), 23 janvier, 6 mai et 13 juin 1844.

³⁶⁰ Voir BAnQ-Q, FGNDJS, greffe d'Édouard Tremblay (CN304, S19), 21 mars 1842.

répondre avec certitude à cette interrogation. À ce sujet, l'historienne Dechêne écrit : « Nous formulons l'hypothèse que les Vingt-et-Un n'ont jamais été autre chose qu'une création de William Price³⁶¹. » Et Jean-Paul Simard d'ajouter : « La Société des Vingt et Un est créée pour servir de couverture et de paravent au grand industriel de Québec³⁶². » Même si l'une et l'autre affirment ainsi que William Price est la puissance occulte derrière la Société des Vingt-et-Un, il n'en demeure pas moins qu'il n'existe aucun document certifiant une telle implication de Price dans la Société du Saguenay.

Pour Simard, quelques indices laissés par l'histoire permettent « de lever une partie du voile qui cachait jusqu'ici les faits et les gestes des acteurs de ce drame ». ³⁶³ Selon lui, il est possible de détecter les ententes préalables entre Price, la Compagnie de la Baie d'Hudson ou les associés du Saguenay, à la seule lecture des contrats. Des signes comme la note « exemplaire à William Price » inscrite sur certains actes notariés et les lettres W.P. sur le bois destiné à Price, révéleraient également l'empreinte secrète de son implication. Il affirme aussi que des extraits de la correspondance de la compagnie de la Baie d'Hudson et de l'archevêché de Québec confirment la thèse que Price contrôle la Société du Saguenay. Après

³⁶¹ Selon l'historienne, l'analyse des entrées dans les différents livres de comptabilité des Archives Price, particulièrement celles concernant les établissements du Saguenay et d'Alexis Tremblay Picoté, prouvent la mainmise du marchand de Québec sur la Société du Saguenay dès sa fondation en 1837. Voir Louise Dechêne (1964), *William Price 1810-1850*, thèse de Licence (histoire), Québec, Université Laval, p. 58.

³⁶² Jean-Paul Simard (1969), *op. cit.*, p. 27.

³⁶³ *Idem.*

consultation des mêmes documents, il demeure difficile de valider ce qu'il aurait dû formuler en hypothèse³⁶⁴.

Certes, William Price est un acteur fortement intéressé par les activités forestières de la Société du Saguenay. Cela est un fait indéniable ! En est-il le dirigeant occulte ? Cette thèse peut s'avérer séduisante, mais elle réduit le rôle de la petite bourgeoisie charlevoisienne à celui d'un simple prête-nom qui exécute à la lettre les volontés d'un puissant marchand de bois de Québec. Pourtant, Louise Dechêne explique dans ses travaux que le processus d'acquisition des scieries par Price, à peu près toujours le même, n'a lieu qu'après une période où les entrepreneurs locaux ont d'abord mis en place et exploité leurs propres équipements. Elle résume ainsi le procédé :

La scierie apparaît d'abord dans les livres comme fournisseur. Puis on voit Price financer des réparations, des améliorations de l'outillage et des bâtiments. Troisième étape, il achète la scierie et garde souvent l'ancien propriétaire comme gérant. C'est le cas des établissements de Michel Larrivée à Métis et Rimouski, achetés en 1830, de ceux de Nicolas Boissonneault à Saint-Vallier et à Saint-Thomas, qui, avec quinze scieries et une dizaine d'employés permanents, ont fourni des bois à Price pendant plus de dix ans, avant que celui-ci les achète pour £ 5.000 en 1833³⁶⁵.

Pour tous ces cas, elle ne conclut pas que Price s'est impliqué dès le départ dans l'entreprise. Alors, pourquoi aurait-il agi différemment dans le cas des scieries du Saguenay ? La question demeure ouverte. Même la consultation des livres de

³⁶⁴ *Ibid.*, p. 27-39.

³⁶⁵ Louise Dechêne (1968), « Les entreprises de William Price 1810-1850 », *Histoire sociale/Social History* 1 (1), p. 31.

comptabilité de Price durant la période étudiée n'apporte pas de nouvelles réponses. Elle démontre seulement l'importante relation d'affaires entre Price et la petite bourgeoisie charlevoisienne. Cette dernière, comme on le sait, est très impliquée dans les établissements du Saguenay. Plusieurs entrées dans les livres de compte de Price concernent Thomas Simard ou Alexis Tremblay Picoté³⁶⁶. Toutefois, il est difficile de voir cette présence charlevoisienne comme une preuve du contrôle de Price dans les activités de la Société du Saguenay. L'historien George Bervin souligne à ce propos un travers des historiens dans leur appréciation de l'activité économique des marchands canadiens-français :

Ainsi, des historiens ont tout simplement repris à leur compte des hypothèses avancées par d'autres, sans s'être donné la peine de recourir aux documents d'époque. Une telle démarche leur aurait servi à émettre des opinions plus nuancées et plus valables. L'esprit d'entrepreneur ne leur aurait pas semblé l'apanage des marchands canadiens-anglais. L'élite des affaires canadienne-française a été elle aussi très entreprenante³⁶⁷.

Il est intéressant de constater qu'à la suite de Louise Dechêne et de Jean-Paul Simard, la très grande majorité des travaux qui traitent de cette période considèrent toujours que William Price contrôle en secret la Société du Saguenay et qu'Alexis Tremblay Picoté est l'homme de main de ce dernier dans les entreprises charlevoisiennes des postes du roi.³⁶⁸ De son côté, l'historiographie du Saguenay—

³⁶⁶ Voir BANQ-S, Fonds de la Compagnie Price (P666), *Fair Cash Book* (1839-1843), *Day Book* (1838-1842), *Journal* (1837-1842).

³⁶⁷ George Bervin (1991), *op. cit.*, p. 260.

³⁶⁸ L'historien Jacques Ouellet mentionne, sans toutefois citer sa source : « Enfin, lorsque Price signe le contrat d'achat de la Société des vingt et un, il invite Alexis Tremblay à un banquet dans un très chic hôtel..., mais ignore les autres associés », dans Jacques Ouellet (2009), *Le Saguenay—Lac-Saint-Jean*, Québec, PUL, p. 56.

Lac-Saint-Jean avant les années 1960, met le plus souvent en perspective les réalisations religieuses et colonisatrices de la Société du Saguenay. Et on fait peu de cas de cet entrepreneuriat charlevoisien pourtant dynamique qui, ayant certes eu besoin de l'appui financier de la grande bourgeoisie bas-canadienne pour réaliser ses objectifs, n'en joue pas moins un rôle de tout premier plan dans l'ouverture du Saguenay.

3.4.3 Ouverture « officielle » du Saguenay à la colonisation

À l'automne de 1842, le gouvernement du Bas-Canada renouvelle le bail de la compagnie de la Baie d'Hudson pour la traite des fourrures, en y ajoutant cette fois la permission d'occuper les terres du Saguenay. Le 2 octobre 1842 le Saguenay s'ouvre « officiellement » à la colonisation. Pourtant, il y a déjà approximativement un millier de personnes installées dans les postes du roi pour la coupe du bois. Avec, et ce n'est pas un secret à l'époque, l'intention de prendre officiellement des terres quand ils le pourront. Entre 1843 et 1844, la marche du peuplement connaît une accélération importante avec environ 3 000 personnes installées au Saguenay, dont 1 500 à Grande-Baie et près de 600 à Rivière-du-Moulin.³⁶⁹

À quoi ressemble le Saguenay au moment de son ouverture à la colonisation ? Vers 1843, à part les postes de traite de la compagnie de la Baie

³⁶⁹ Selon le recensement de 1844. Voir Camil Girard et Normand Perron (1989), *Histoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean*, Québec, IQRC, p. 126.

d'Hudson³⁷⁰, on retrouve un noyau de populations à Tadoussac (Anse-à-l'Eau et Moulin-Baude), à la rivière Sainte-Marguerite, à l'Anse-Saint-Jean, à la Baie des Ha! Ha! (Grande-Baie et Bagotville), à Chicoutimi (rivières du moulin et Chicoutimi), ainsi que dans les cantons de Harvey (anses au Foin³⁷¹ et à Peltier), de Tremblay et de Simard.³⁷²

À la même époque, la population du Saguenay participe à la construction d'une école et d'une chapelle à Grande-Baie, tout en obtenant l'érection d'une première paroisse, Saint-Alexis, en plus de la nomination d'un premier prêtre résident, l'abbé Charles Pouliot. Rapidement, on met sur pied un service postal entre le Saguenay et Charlevoix. C'est pourtant l'arpentage des terres du Saguenay qui préoccupe alors la population. Selon Pierre Frenette :

Encore fallait-il organiser ces nouveaux territoires, en évaluer le potentiel agricole et forestier, établir une cartographie de base, dresser un cadastre, identifier les squatters, c'est-à-dire les illégaux déjà installés sur place, régulariser leur situation et planifier la venue des autres colons et des entreprises forestières. De là, les expéditions de 1843 et des années suivantes commandées par Auguste-Norbert Morin, le Commissaire des terres de la couronne du gouvernement du Canada-Uni³⁷³.

³⁷⁰ Tadoussac, Chicoutimi et Métabetchouan au lac Saint-Jean.

³⁷¹ Le cas de l'anse au Foin (Saint-Fulgence) est intéressant. Selon la tradition, c'est Michel Simard, un frère de Thomas et d'Alexis, qui s'installe dans ce secteur dès 1839, défiant par le fait même l'interdiction de la compagnie de la Baie d'Hudson. Mais Michel Simard est encore aux Petites-Îles en 1841 et le premier affrontement avec les gens du poste date probablement de 1842, année vraisemblable de son installation à l'anse au Foin. Comme pour Mars Simard ou Roger Bouchard, il ne peut pas s'installer dans les postes du roi sans être associé à la Société du Saguenay. Voir BAnQ-Q, FGNDJS, greffe d'Hélie Hudon dit Beaulieu (CN304, S10), 5, 8 et 10 novembre 1841. Une lettre de George Duberger, datée du 1^{er} août 1845, parle de l'incident. BAnQ-Q, E21, S64, SS2.

³⁷² Voir Victor Tremblay (1964), « Le Saguenay en 1843 », *Saguenayensia* 6 (1), p. 17-21 et du même auteur (1968b), *Les trente ainées de nos localités*, Chicoutimi, SHS, 1968, p. 15-71.

³⁷³ Pierre Frenette (1997), « Pionniers et squatters de la Haute-Côte-Nord : les explorations Duberger », *La Revue d'histoire de la Côte-Nord* n° 24-25, p. 5.

Comme on s'en doute, l'occupation du sol dans les établissements de la Société du Saguenay n'a pas suivi le schéma de l'époque, soit celui des cantons avec son cadastre et son terrier. C'est ce qu'exprime Victor Tremblay : « Dès qu'on fut libre de faire des défrichements, en 1842, nombre de colons commencèrent des abattis aux endroits qui leur convenaient, et quand les arpenteurs entreprirent le travail de division des terres, en 1843, ils trouvèrent des gens établis, sans titres, dans tous les cantons³⁷⁴. »

En 1842, l'ouverture des postes du roi à la colonisation ne se limite pas à la seule rivière Saguenay, elle s'applique également à une partie de la côte nord du Saint-Laurent. De nouveau, les marchands de La Malbaie s'intéressent rapidement au potentiel forestier de la Côte-Nord. Dès que la teneur du nouveau bail entre le gouvernement et la Compagnie de la Baie d'Hudson est connu, ce n'est pas moins de 18 pétitions qui sont adressées, entre le mois d'octobre 1842 et la fin de juin 1843, à George Duberger, qui vient d'être nommé agent des terres pour le district de Saguenay. Il s'agit de demandes pour des permis de coupe de bois et de création d'établissements forestiers avec moulins, dans l'ancien territoire des Postes du Roi³⁷⁵.

³⁷⁴ Victor Tremblay (1968a), *op. cit.*, p. 280.

³⁷⁵ Louis Pelletier (2008), *op. cit.*, p. 171.

L'entrepreneuriat charlevoisien poursuit donc vers la Côte-Nord son activité économique. Encore une fois, les noms de Thomas Simard, d'Alexis Tremblay Picoté et de François Guay se retrouvent au centre de la mise en place de cette nouvelle industrie forestière: Simard du côté des Bergeronnes³⁷⁶, Tremblay³⁷⁷ dans le secteur de Portneuf³⁷⁸ et Guay à la rivière aux Canards³⁷⁹, près de Baie-Sainte-Catherine. Comme dans le cas du Saguenay, les établissements de la Côte-Nord seront acquis graduellement par le marchand de bois William Price. Sont-ils, là encore et dès le départ, des agents sous la coupe de Price comme l'historiographie en a conclu pour le Saguenay, ou plutôt, et comme ils le paraissent, des entrepreneurs locaux toujours à l'affût de nouvelles occasions d'affaires, de nouveaux territoires à exploiter ?

³⁷⁶ Voir BAnQ-Q, FGNDJS, greffe d'Hélie Hudon dit Beaulieu (CN304, S10), 21 août et 6 novembre 1843, 30 septembre 1844; greffe de Jean Gagné (CN304, S5), 9 novembre 1844. Lire également les deux lettres de Thomas Simard (13 décembre 1842 et 10 janvier 1843), dans BAnQ-Q, Fonds Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (E9, S101, SS2, SSS1).

³⁷⁷ En 1844, Alexis Tremblay Picoté participe à la fondation de la Société du Saint-Laurent, puis en 1847, à la création de la Société des défricheurs de la Rivière-au-Sable. Cette dernière sera à l'origine de la fondation de Jonquière. Voir Mario Lalancette (1985), *op. cit.*, p. 993-994.

³⁷⁸ Voir BAnQ-Q, FGNDJQ, greffe de L T MacPherson (CN301, S197), 2 août 1843.

³⁷⁹ Voir BAnQ-Q, FGNDJS, greffe de Jean Gagné (CN304, S5), 5 février et 8 avril 1844.

CONCLUSION

Les premières décennies du XIX^e siècle sont marquées au Québec par le développement d'un intérêt particulier pour l'ouverture de l'arrière-pays de l'axe du fleuve Saint-Laurent à la colonisation. Le cas des postes du roi est des plus intéressants. À l'époque, le gouvernement du Bas-Canada se questionne de plus en plus sur l'étendue et les richesses de son territoire, et sur la pertinence d'ouvrir à la population ses vastes étendues de terres arables. Pour répondre à ces questions, les autorités gouvernementales instituent des commissions qui interrogent plusieurs témoins et lancent des expéditions d'exploration sur les terres de la couronne. Partant de ces démarches, les commissaires concluent que le territoire du Saguenay se prêterait très bien à la colonisation.

Cette volonté colonisatrice se heurte toutefois aux intérêts des exploitants de l'arrière-pays et aux engagements du gouvernement face à ces derniers. Les projets de colonisation ont même raffermi la volonté des compagnies qui pratiquent la traite des fourrures dans les postes du roi, de conserver l'exclusivité d'exploitation accordée par les autorités coloniales. En fait, la possibilité d'ouvrir le territoire du Saguenay à la colonisation poussera la compagnie de la Baie d'Hudson, locataire des postes du roi, à y pratiquer la coupe du bois. Pendant les années 1820 et 1830, on assiste alors à une cohabitation difficile entre les

marchands de fourrures et les intérêts de la population charlevoisienne, laquelle se montre très tenace dans sa volonté de coloniser les terres du Saguenay.

Pour ce faire, les habitants de Charlevoix, après avoir adressé de nombreuses requêtes au gouvernement, vont mettre sur pied une association qui reprend les droits de la coupe du bois accordés à la compagnie de la Baie d'Hudson sur le territoire des postes du roi. La création de la Société du Saguenay en 1837 manifeste la volonté des Charlevoisiens, déjà énoncée dans les requêtes antérieures, d'occuper en premier les terres fertiles du Bas-Saguenay. Pour le moment, ils doivent seulement y faire la coupe du bois. Plus exactement, les bucherons de Charlevoix doivent se contenter d'en retirer les 60 000 billots autorisés par la licence.

Parallèlement à cette coupe du bois, les agriculteurs de Charlevoix cherchent à occuper le territoire dans une optique future de colonisation. Aussi, en octobre 1842, lors du renouvellement du bail des postes du roi, il y aura déjà de nombreuses familles installées le long de la rivière Saguenay. Mais entre-temps les nombreuses difficultés inhérentes à l'exploitation forestière ont mis en péril la survie de l'entreprise. Économiquement chancelante, la Société du Saguenay doit vendre graduellement tous ses actifs au marchand de bois William Price.

L'implication de William Price est complexe et historiquement difficile à cerner totalement. Très intéressé par les activités forestières de la Société du Saguenay, il va reprendre à son compte, après les difficultés financières de cette dernière, la coupe au Saguenay. L'acquisition des installations du Saguenay va permettre à Price de devenir, dans la décennie suivante, l'un des plus importants marchands de bois du Bas-Canada. Possédant des installations un peu partout au Québec, il met en place une importante industrie au Saguenay qui va perdurer et s'étendre pendant tout le XIX^e siècle.

Faut-il pour autant, à l'instar de plusieurs historiens, lui attribuer la paternité de la première étape d'exploitation forestière ayant mené à la colonisation ? Ce serait, pensons-nous, faire bon marché de l'activité des Charlevoisiens. Les postes du roi au Saguenay, déversoirs naturels des habitants de Charlevoix, sont colonisés dans un tout premier temps à l'initiative d'un groupe d'entrepreneurs et d'agriculteurs des plus actifs, certes en relations d'affaires avec Price. La documentation disponible ne permet pas cependant de conclure à leur inféodation à ce dernier. Bien que représentés dans l'historiographie comme étant à la solde du marchand William Price, ils démontrent en effet, spontanément pourrait-on dire, un impressionnant dynamisme dans leur recherche de nouveaux territoires d'exploitation. De plus, l'héritage de la Société du Saguenay, malgré son échec apparent, demeure pourtant primordial. Elle est à l'origine de la première vague de colonisation de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Un autre point de l'historiographie traditionnelle mérite d'être nuancé, celui d'un rôle majeur du clergé catholique dans l'ouverture du Saguenay. Nous constatons plutôt que ce dernier est pratiquement absent des débats précédant les premières années de la colonisation. Il faut attendre la fin des années 1840 pour assister à la mise en place des sociétés de colonisation catholique. En attendant, ce sont d'autres acteurs qui poussent à l'ouverture des nouvelles régions de colonisation.

En terminant, des questions de nature plus générale peuvent également être avancées à la suite de notre recherche. Tout d'abord, est-ce sur un modèle identique que les nouvelles régions du Québec ont été ouvertes à la colonisation durant les premières décennies du XIX^e siècle ? Outre les sociétés de colonisation, comment pouvons-nous entrevoir le véritable rôle des hommes d'affaires dans l'ouverture du territoire de l'arrière-pays québécois ? Est-ce que des entrepreneurs tels que William Price encouragent réellement, et selon quelle échelle, le développement démographique des régions qu'ils exploitent ? Ces quelques interrogations apporteront certainement des précisions et de nouvelles pistes de recherche pour l'histoire des régions du Québec.

BIBLIOGRAPHIE

1. Les sources

1.1 Les journaux et les publications en série

Bibliothèque canadienne, La, Montréal, 1825-1830.

Canadien, Le, Québec, 1821-1842.

Journaux et Appendices de la Chambre d'Assemblée législative du Bas-Canada, 1815-1842.

Quebec Gazette, The, Québec, 1821-1842.

Magasin du Bas-Canada, Le, Montréal, 1832.

Rapport sur les missions du Diocèse de Québec, 1839-1842.

Statuts provinciaux du Bas-Canada, 1815-1842.

Transactions of The Literary and Historical Society of Quebec, Québec, 1829-1881.

1.2 Les fonds d'archives

Collection Neilson (MG 24) et fonds de la Seigneurie des Éboulements (MG 8), Bibliothèque et Archives Canada.

Collection de Compagnie de la Baie d'Hudson, Archives provinciales du Manitoba. Particulièrement les séries E20 et E21.

Collection Jean-Paul Simard, P111, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, succursale Saguenay.

Collection de la Société historique du Saguenay, P2, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, succursale Saguenay.

Fonds Compagnie Price, P666, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, succursale Saguenay.

Fonds Jean-Paul Simard, Archives de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Fonds Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Dossiers de correspondance (vieux dossiers), E9, S101, SS2, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, succursale de Québec.

Fonds de notaire du district judiciaire de Québec (CN301)

- Michel Berthelot (S26), index des noms.
- Archibald Campbell (S49), 1812-1842.
- Thomas Lee (S71), répertoire 1819-1832.
- Charles-Maxime Defoy (S80), index des noms.
- Edward Glackmeyer (S116), 1816-1844.
- Pierre Gosselin (S120), 1839-1842.
- Laughlan Thomas MacPherson (S197), 1820-1843.
- Louis Prévost (S232), 1835-1843.

Fonds de notaire du district judiciaire du Saguenay (CN 304)

- Charles Chiniquy (S2), 1809-1821.
- Cléophe Cimon (S3), 1843-1843.
- Léon-Charles Clément (S4), 1839-1843.
- Jean Gagné (S5), 1831-1844.
- Thomas-Louis Duberger (S6), 1827-1831.
- Adolphe-Frédéric Dupéré (S7), 1833-1836.
- Charles-Herménégilde Gauvreau (S9), 1818-1839.
- Hélie Hudon dit Beaulieu (S10), 1840-1844.
- Charles- Pierre Huot (S12), 1835-1843.
- John Kane (S13), 1836-1843.
- Isidore Lévesque (S15), 1836-1843.
- Joseph-Alfred Simard (S18), 1830-1843.
- Édouard Tremblay (S19), 1830-1844.

1.3 Les autres sources

BALLANTYNE, Robert Michael, 1848, *Hudson's Bay, or Every-Day Life in the Wilds, of North America During Six Year's Residence in the Territories of the Honourable [sic] Hudson's Bay Company*, Edimburg, Blackwood Sons, 12-328 p.

BONNYCASTLE, Richard S., 1968, *The Canadas in 1841*, New York, Johnson Reprint Corporation, 2 vol.

BOUCHETTE, Joseph, 1815, *Description topographique de la Province du Bas-Canada, avec des remarques sur le Haut-Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis d'Amérique*, Londres, Faden, xv-664 p.

BOUCHETTE, Joseph, 1832, *The British Dominions in North America or a Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada*, London, Longman, Rees, Orme, Brown, Green and Longman, 2 vol.

BOUCHETTE, Joseph, 1832, *A Topographical Dictionary of the Province of Lower Canada*, London, Longman, Rees, Orme, Brown, Green and Longman, 358 p.

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES HISTORIQUES DU SAGUENAY, 1968a, *Incursion documentaire dans le Domaine du Roi, 1780-1830*, Chicoutimi, Séminaire de Chicoutimi, 140 p.

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES HISTORIQUES DU SAGUENAY, 1968b, *Pressions pour ouvrir le Saguenay, 1829-1836*, Chicoutimi, Séminaire de Chicoutimi, 140 p.

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES HISTORIQUES DU SAGUENAY, 1968c, *Exploration du Saguenay, 1828*, Chicoutimi, Séminaire de Chicoutimi, 1968, 461 p.

DOUGHTY, Arthur G. et Norah STORY, 1935, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada 1819-1828*, Ottawa, Archives Publiques, xi-534 p.

DUMESNIL, Clément, 1849, *De l'abolition des droits féodaux et seigneuriaux au Canada et sur le meilleur mode à employer pour accorder une juste indemnité aux seigneurs*, Montréal, Starke et Cie, 52 p.

FOURNIER, Philippe, 2011, *La Nouvelle-France au fil des édits*, Québec, Septentrion, 609 p.

GLAZEBROOK, G. P. de T., 1938, *The Hargrave Correspondance 1821-1843*, Toronto, The Champlain Society, xxvi-472 p.

GOVERNEMENT DU BAS-CANADA, 1821, *Premier rapport du comité de la Chambre d'Assemblée sur cette partie de la harangue de son excellence le Gouverneur en chef, qui a rapport à l'établissement des terres de la couronne avec les minutes des témoignages pris devant le comité*, Québec, J. Neilson, 73 p.

HAMEL, Joseph, 1843, *Projet de colonisation dans des parties reculées de la province*, Québec, Augustin Côté et Cie, 19 p.

INGALL, John, 1830, *Rapport des commissaires nommés pour explorer cette partie de la Province qui se trouve entre les rivières Saint-Maurice et Ottawa et qui est encore demeurée déserte et sans culture*, Québec, Nelson and Cowan, 216 p.

PILOTE, François, 1852, *Le Saguenay en 1851; histoire du passé, du présent et de l'avenir probable du Haut-Saguenay au point de vue de la colonisation*, Québec, De l'imprimerie d'Augustin Côté & Cie, 147-5 p.

RICH, E. E., 1940, *Minutes of Council, Northern Department of Rupert Land, 1821-1831*, London, Champlain Society, lxxvii-461 p.

ROBERTSON, Samuel, 1843, « Notes of the Coast of Labrador » dans *Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec*, vol. IV, n° 1, p. 27-53.

SALES LATERRIÈRE, Pierre de, 1830, *A Political and Historical Account of Lower Canada*, London, William Marsh and Alfred Miller, xvi-275 p. Sous le pseudonyme A Canadian.

STEWART, W. et M. A. WALLACE, 1934, *Documents Relating to the North West Company*, Toronto, The Champlain Society, xiii-527 p.

TREMBLAY, Azarias, 1960, « Mémoires d'un vieillard : Maxime Tremblay Picoté », *Saguenayensia*, vol. 2, n° 1, p. 10-11.

TREMBLAY, Victor, 1962, « Mémoires d'une ancienne : madame Liori Bergeron », *Saguenayensia*, vol. 4, n° 2, p. 32-34.

2. Les études

2.1 Les études sur le Saguenay—Lac-Saint-Jean

ANGERS, Lorenzo, 1971, *Chicoutimi poste de traite (1676-1856)*, Montréal, Leméac, 123 p.

BÉLANGER, Léonidas, 1983, « La Société des Vingt-et-Un », *Saguenayensia*, vol. 25, n° 2, p. 45-50.

- BÉLANGER, René, 1969, « Le Moulin-Baude », *Saguenayensia*, vol. 11, n° 5, p. 119-121.
- BOUCHARD, Gérard, 1996, *Quelques arpents d'Amérique. Population, économie, famille au Saguenay 1838-1971*, Montréal, Boréal, 635 p.
- BOUCHARD, Jean-Pierre et JEAN-PAUL-MÉDÉRIC, 1987, « La colonisation du Saguenay vue de la Baie-Saint-Paul (1837-1987) », *Charlevoix*, n° 5, p. 25-29.
- BOUCHARD, Russel, 1989, *Le Saguenay des fourrures*, Chicoutimi, [Chez l'auteur], xx-269 p.
- BOUCHARD, Russel, 1996, *Ville de La Baie : berceau historique du Saguenay—Lac-Saint-Jean*, Chicoutimi, Société historique du Saguenay, 88 p.
- BOUCHARD, Russel, 1998, *L'Anse-Saint-Jean : au cœur du fjord, un royaume à découvrir*, Chicoutimi, Société historique du Saguenay, 68 p.
- BOUCHARD, Russel, 2009, *Une histoire de la navigation sur le Saguenay*, Chicoutimi, [Chez l'auteur], 417 p.
- BUIES, Arthur, 1880, *Le Saguenay et la vallée du Lac St-Jean*, Québec, A. Côté et Cie, xvi-242 p.
- BUIES, Arthur, 1896, *Le Saguenay et le bassin du Lac Saint-Jean*, Québec, Léger Brousseau, 420 p.
- DAWSON, Nelson-Martin, 2011, *Fourrures et forêts métissèrent les Montagnais*, Québec, Septentrion, 314 p.
- GAGNON, Gaston, 1985, *Le commerce des fourrures au Saguenay et le poste de traite de Chicoutimi, 1676-1876* (rapport de recherche), Chicoutimi, Ville de Chicoutimi, 129 p.
- GAGNON, Gaston, 1985, « Peter McLeod » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VIII, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 633-636.
- GAGNON, Gaston, 2013, *Au Royaume du Saguenay et du Lac-Saint-Jean*, Québec, Les Éditions GID, 494 p.
- GAGNON, Jérôme, 2005, « La naissance de l'industrie forestière régionale sous le signe de la Révolution industrielle britannique (1838-1896) », *Saguenayensia*, vol. 47, n° 1, p. 45-56.

GÉLINAS, Claude, 2011, *Indiens, Eurocanadiens et le cadre social du métissage au Saguenay—Lac-Saint-Jean, XVII^e-XX^e siècles*, Québec, Septentrion, 218 p.

GIRARD, Camil et Normand PERRON, 1989, *Histoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean*, Québec, Institut québécois de recherches sur la culture, 665 p.

GIRARD, Camil, 1997, *Culture et dynamique interculturelle*, Chicoutimi, Les Éditions JCL, 431 p.

GUITARD, Michelle, 1984, *Des fourrures pour le Roi au poste de Métabetchouan*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 244 p.

LABERGE et al., 1983, *Itinéraire toponymique du Saguenay—Lac-Saint-Jean*, Québec, Commission de toponymie, xiv-101 p.

LALANCETTE, Mario, 1985, « Alexis Tremblay dit Picoté » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VIII, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 992-994.

LANGÉVIN, Érik, 2000, « La scierie de l'Anse au Cheval : ce qu'elle fut, ce qu'il reste », *Saguenayensia*, vol. 42, n^o 3, p. 53.

LAPOINTE, Adam, Paul PRÉVOST et Jean-Paul SIMARD, 1981, *Économie régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean*, Chicoutimi, Gaëtan Morin, xi-272 p.

LAPOINTE, Camille, 1985, « Les vestiges du poste de traite de Chicoutimi : des bâtiments, des objets, des ossements... et des hommes », *Saguenayensia*, vol. 27, n^o 4, p. 184-189.

LAPOINTE, Normande, 1996, *Le capitalisme marchand au Saguenay—Lac-Saint-Jean : John Guay (1828-1880), négociant et propriétaire foncier*, Mémoire de maîtrise (Études régionales), Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, xvi-135 p.

LAPOINTE, Raoul, 1993, *Au temps de la pinière*, Chicoutimi, Société historique du Saguenay, 188 p.

LAVOIE, Michel, 2010, *Le Domaine du roi 1652-1859*, Québec, Septentrion, 274 p.

MOREAU, Jean-François et Érik LANGÉVIN, 1991, « Les premières occupations de la Grande-Décharge du Piekouagami », *Saguenayensia*, vol. 33, n^o 4, p. 7-14.

MOREAU, Jean-François, 1994, « La Chasse-gardée des Kakouchaks : regards anthropologiques », *Saguenayensia*, vol. 36, n° 4, p. 43-47.

MOREAU, Jean-François, 2014, « Au temps de la traite des fourrures : les perles du *contact* » dans Danielle Maltais et Suzanne Tremblay (dir), *Enjeux théoriques et pratiques du développement régional : 30 ans de recherche au GRIR*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, p. 51-70.

MARTIN, Jean, 1989, « Les activités forestières au Bas-Saguenay, 1838-1945 », *Saguenayensia*, vol. 31, n° 2, p. 19-21.

MORRISON, Jean, 1988, « James McKenzie » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VII, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 610-612.

OUELLET, Fernand, 1994, « La colonisation du Saguenay—Lac-Saint-Jean... en perspective, 1850-1911. La marche des francophones dans l'Est du Canada et vers la Nouvelle-Angleterre », *Saguenayensia*, vol. 36, n° 4, p. 8-26.

OUELLET, Jacques, 2009, *Le Saguenay—Lac-Saint-Jean*, Québec, Presses de l'Université Laval, 198 p.

PEEL, Bruce, 1988, « William Connolly » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VII, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 221-223.

PÉPIN, Pierre-Yves, 1969, *Le Saguenay en 1968*, Ottawa, Ministère de l'Expansion économique régionale, xi-435 p.

POTVIN, Damase, 1931, *Plaisant pays de Saguenay*, Québec, [Chez l'auteur], 196 p.

POUYEZ, Christian et Yolande LAVOIE (dir.), 1983, *Les Saguenayens. Introduction à l'histoire des populations du Saguenay, XVI^e-XX^e siècles*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, xxxiv-386 p.

SÉGUIN, Normand, 1977, *La conquête du sol au 19^e siècle*, Sillery, Les Éditions du Boréal Express, 295 p.

SÉGUIN, Normand (dir.), 1980, *Agriculture et colonisation au Québec*, Montréal, Boréal Express, 222 p.

SHARPLES BALDWIN, Alice, 1978, *The Price, Pioneers of the Saguenay*, [s.é., s.l.], 180 p.

SIMARD, Jean-Paul, 1968, « Onze années de troubles dans les Postes du Roi, 1821-1831 », *Saguenayensia*, vol. 10, n° 1, p. 2-5.

SIMARD, Jean-Paul, 1969, « Le Saguenay s'ouvre sous le signe du bois, 1821-1838 », dans Russel Bouchard, *Aux sources de l'histoire sagamienne*, Chicoutimi, [Chez l'auteur], 1989, p. 77-103.

SIMARD, Jean-Paul, 1978, « Biographie de Thomas Simard » dans *Saguenayensia*, vol. 20, n°1, p. 4-6.

TREMBLAY, Éric, 2004, « Les notaires et l'histoire : le cas Charles-Herménégilde Gauvreau (1787-1839) », *Saguenayensia*, vol. 46, n° 2, p. 20-24.

TREMBLAY, Laurent, 1981, *Une poignée de Tremblay*, Montréal, Rayonnement, 351 p.

TREMBLAY, Victor, 1959, « Le Saguenay bastion de l'empire », *Saguenayensia*, vol. 1, n° 4, p. 87-90.

TREMBLAY, Victor, 1963, « Un document intéressant : requête demandant la colonisation du Saguenay », *Saguenayensia*, vol. 5, n° 2, p. 39-42.

TREMBLAY, Victor, 1970, « Le Saguenay en 1843 », *Saguenayensia*, vol. 6, n° 1, p. 17-21.

TREMBLAY, Victor, 1968a, *Histoire du Saguenay depuis les origines jusqu'à 1870 (Édition nouvelle)*, Chicoutimi, La Librairie Régionale Inc., 465 p.

TREMBLAY, Victor, 1968b, *Les Trente ainées de nos localités*, Chicoutimi, Société historique du Saguenay, 262 p.

TREMBLAY, Victor, 1969, « La forêt saguenéenne avant la colonisation », dans *Saguenayensia*, vol. 11, n°3, p. 77-80.

TREMBLAY, Victor, 1970, « Les communications par eau », *Saguenayensia*, vol. 12, n° 5, p. 120-123.

2.2 Les autres études

ANTAYA, François, 2009, « Chasser en échange d'un salaire : les engagés amérindiens dans la traite des fourrures du Saint-Maurice, 1798-1831 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 63, n° 1, p. 5-31.

ARTHUR, Elizabeth, 1985, « John Siveright » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VIII, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 912-913.

BERNATCHEZ, Ginette, 1981, « La Société littéraire et historique de Québec (The Literary and Historical Society of Quebec) 1824-1890 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 35, n° 2, p. 179-192.

BERNATCHEZ, Ginette, 1988, « Andrew Stuart » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VII, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 905-907.

BERVIN, George, 1983, « Aperçu sur le commerce et le crédit à Québec 1820-1830 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 36, n° 4, p. 527-551.

BERVIN, George, 1991, *Québec au XIX^e siècle. L'activité économique des grands marchands*, Sillery, Septentrion, 294 p.

BLANCHARD, Raoul, 1935, *L'est du Canada français*, Montréal, Librairie Beauchemin Limitée, 2 vol.

BOUDREAU, Claude et Pierre LÉPINE, 1988, « Joseph Bouchette » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VII, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 103-107.

BRASSARD, Martin, 1991, « Histoire de ville Baie-Saint-Paul », *Charlevoix*, n° 13, p. 2-36.

CHAMBERS, E. T. D., 1912, *Les pêcheries de la Province de Québec, 1^{ère} partie*, Québec, Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la Province de Québec, 214 p.

CHAREST, Paul, 1970, « Le peuplement permanent de la Basse-Côte-Nord du Saint-Laurent : 1820-1900 », *Recherches sociographiques*, vol. XI, n^{os} 1-2, p. 59-90.

CLAVEAU, Pierre et Yves LAFRAMBOISE, 1984, *L'exploitation forestière destinée au commerce du bois à Québec au 19^e siècle*, Ottawa, Parcs Canada, 443 p.

COURVILLE, Serge et Normand SÉGUIN, 1989, *Le monde rural québécois au XIX^e siècle*, Ottawa, Société historique du Canada, 32 p.

COURVILLE, Serge, Jean-Claude ROBERT et Normand SÉGUIN, 1995, *Atlas historique du Québec. Le pays laurentien au XIX^e siècle*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 171 p.

COURVILLE, Serge et Normand SÉGUIN, 1996a, *Le coût du sol au Québec : deux études de géographie historique*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 184 p.

COURVILLE, Serge (dir.), 1996b, *Atlas historique du Québec. Population et territoire*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, xiv-182 p.

COURVILLE, Serge, 1990, *Entre ville et campagne. L'essor du village dans les seigneuries du Bas-Canada*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 340 p.

DECHÊNE, Louise, 1964, *William Price (1810-1850)*, Mémoire de licence (Histoire), Québec, Université Laval, 168 p.

DECHÊNE, Louise, 1968, « Les entreprises de William Price, 1810-1850 », *Histoire sociale/Social History*, vol. 1, n^o 1, p. 16-52.

DECHÊNE, Louise, 1970a, « Les entreprises de William Price, 1810-1850 », *Saguenayensia*, vol. 12, n^o 3, p. 58-64.

DECHÊNE, Louise, 1970b, « Les entreprises de William Price (1810-1850), scieries et chantiers », *Saguenayensia*, vol. 12, n^o 4, p. 82-85.

DECHÊNE, Louise, 1977, « William Price » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. IX, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 704-709.

DESSUREAULT, Christian et Thomas WIEN, 1997, « Débat à propos de *Quelques arpents d'Amérique* de Gérard Bouchard », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 50, n^o 3, p. 401-417.

DRAPEAU, Stanislas, 1863, *Études sur les développements de la colonisation du Bas-Canada depuis dix ans (1851 à 1861)*, Québec, Léger Brousseau, 593 p.

DRAPEAU, Stanislas, 1864, *Coup-d'œil sur les ressources productives et la richesse du Canada suivi d'un « plan d'organisation » complet et détaillé, relatif à la colonisation*, Québec, Léger Brousseau, 36 p.

DUCHESNE, Raymond, 1988, « Pierre Chasseur » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VII, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 183-184.

DUFOUR, Pierre, 1987, « Pierre-Jean de Sales Laterrière » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VI, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 751-753.

FAUCHER, Albert, 1973, *Québec en Amérique au XIX^e siècle, essai sur les caractères économiques de la Laurentie*, Montréal, Fides, xvi-247 p.

FRENETTE, Jacques, 1986, *Mingan au 19^e siècle : cycles annuels des Montagnais et politiques commerciales de la Compagnie de la Baie d'Hudson*, Ottawa, Musées nationaux du Canada, 53 p.

FRENETTE, Pierre (dir.), 1996, *Histoire de la Côte-Nord*, Québec, Institut québécois de recherches sur la culture, 667 p.

FRENETTE, Pierre, 1997, « Pionniers et squatters de la Haute-Côte-Nord : les explorations Duberger », *La Revue d'histoire de la Côte-Nord* n^{os} 24-25, p. 5-9.

GAGNON, Jean-Pierre, 1972, « Marc-Pascal de Sales Laterrière » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 472-473.

GALBRAITH, John S., 1957, *The Hudson's Bay Company as Imperial Factor, 1821-1869*, Toronto, University of Toronto Press, viii-500 p.

GALBRAITH, John S., 1985, « Sir George Simpson » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VIII, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 902-909.

GAUDREAU, Guy, 1979, « Le rapport agriculture - forêt au Québec : note historiographique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 33, n^o 1, p. 67-78.

GAUDREAU, Guy, 1986, *L'exploitation des forêts publiques au Québec, 1842-1905*, Québec, Institut québécois de recherches sur la culture, 126 p.

GAUDREAU, Guy, 1999, *Les récoltes des forêts publiques au Québec et en Ontario, 1840-1900*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, xv-178 p.

GAUTHIER, Serge, 2001, « Les notaires de Charlevoix (1737-2001) », *Revue d'histoire de Charlevoix*, n^o 38, p. 23-24.

- GÉLINAS, Claude, 1998, « La traite des fourrures en Haute-Mauricie avant 1831 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, n° 3, p. 391-417.
- GÉLINAS, Claude, 2000a, « Note de recherche. L'aventure de la North West Company en Mauricie, 1799-1814 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 53, n° 3, p. 401-419.
- GÉLINAS, Claude, 2000b, *La gestion de l'étranger. Les Atikamekw et la présence eurocanadienne en Haute-Mauricie 1760-1870*, Sillery, Septentrion, 383 p.
- GOLDRING, Philip, 1985, « James Keith » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VIII, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 504-505.
- GREER, Allan, 1997, *Habitants et patriotes. La Rébellion de 1837 dans les campagnes du Bas-Canada*, Montréal, Boréal, 370 p.
- GREER, Allan, 2000, *Habitants, marchands et seigneurs. La société rurale du bas Richelieu 1740-1840*, Sillery, Septentrion, 357 p.
- GUÉRIN, Michel, 1988, *Peuplement et dynamique démographique de Charlevoix, des origines à aujourd'hui*, Mémoire de maîtrise (études régionales), Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 343 p.
- HARDY, René et Normand SÉGUIN, 1984, *Forêt et société en Mauricie*, Montréal, Boréal Express, 222 p.
- HARDY, René et Normand SÉGUIN, 2004, *Histoire de la Mauricie*, Québec, Institut québécois de recherches sur la culture, 1138 p.
- HARVEY, Christian, 2006, « Le mouvement patriote et la région de Charlevoix », *Revue d'histoire de Charlevoix*, n^{os} 53-54, p. 6-8 et 21.
- HÉROUX, Andrée, 1988, « François Languedoc » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VII, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 524-525.
- INNIS, Harold A., 1970, *The Fur Trade in Canada : An Introduction to Canadian Economic History*, Toronto, University of Toronto Press, xx-463 p.
- KOLISH, Evelyn, 1985, « Sir James Stuart » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VIII, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 936-940.
- LAMBERT, James H., 1988, « Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VII, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 949-955.

LEMIRE, Maurice (dir.), 1992, *La vie littéraire au Québec II, 1806-1839*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, xviii-587 p.

LOWER, Arthur et Réginald MARSDEN, 1973, *Great Britain's Woodyard; British America and the Timber Trade, 1763-1867*, Montréal, McGill-Queen's University Press, xiv-271 p.

MAHEUX, Arthur, 1960, « Un marchand de Québec : William Price », *Revue de l'Université Laval*, vol. 9, n° 8, p. 717-722.

MARCIL, Eileen, 1987, « John Goudie » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VI, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 318-321.

MARTIN, Jean, 1995, *Scieurs et scieries au Bas-Canada, 1830-1870*, Thèse de doctorat (géographie), Québec, Université Laval, 402 p.

MEREDITH JOHNSTON, Claire, 1950, *The Historical Geography of the Saguenay Valley*, Mémoire de maîtrise (géographie), Montréal, McGill University, 204 p.

MIGNIER, Robert, 1973, « À propos de la crise agricole dans le Bas-Canada », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 27, n° 1, p. 79-83.

MORISSONNEAU, Christian, 1978, *La terre promise : le mythe du Nord québécois*, Montréal, Hurtubise HMH, 212 p.

OUELLET, Fernand, 1966, *Histoire économique et sociale du Québec 1760-1850*, Montréal, Fides, xxxii-639 p.

OUELLET, Fernand, 1972, *Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada*, Montréal, Hurtubise HMH, 379 p.

OUELLET, Fernand, 1976, *Le Bas-Canada, 1791-1840, changements structureaux et crise*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 541 p.

OUELLET, Fernand, 1984, « Les classes dominantes au Québec, 1760-1840. Bilan historiographique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 38, n° 2, p. 223-243.

PARADIS, Jean-Marc, 1977, « Augustin-Norbert Morin » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. IX, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 626-631.

PELLETIER, Louis, 2008, *La seigneurie de Mount Murray. Autour de La Malbaie 1761-1860*, Sillery, Septentrion, 398 p.

PERRON, Normand et Serge GAUTHIER, 2000, *Histoire de Charlevoix*, Québec, Institut québécois de recherches sur la culture, 391 p.

PILON, Henri, 1972, « Frederick Henry Baddeley » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 31-32.

PRONOVOST, Claude, 1997, *La bourgeoisie marchande en milieu rural (1720-1840)*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 230 p.

PROVOST, Honorius, 1987, « Pascal Taché » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VI, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 827-829.

RICH, E. E., 1959, *The History of the Hudson's Bay Company, 1670-1870*, London, The Hudson's Bay Record Society, 2 vol.

RICH, E. E., 1977, « Joseph Larocque » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. IX, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 502-503.

RUDIN, Ronald, 1986, *Histoire du Québec anglophone, 1759-1980*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 332 p.

RUDIN, Ronald, 1998, *Faire de l'histoire au Québec*, Sillery, Septentrion, 279 p.

RUMILLY, Robert, 1980, *La Compagnie du Nord-Ouest, une épopée montréalaise*, Montréal, Fides, 2 vol.

SAVARD, Pierre, 1977, « William Sheppard » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. IX, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 793-794.

SEARLE, Ronald et Kildare DOBBS, 1970, *The Great Fur Opera. Annals of The Hudson's Bay Company 1670-1970*, Toronto/Montréal, McClelland and Stewart Limited, 124 p.

SIOUI, Georges E., 1988, « Nicolas Vincent » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VII, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 963-965.

TRUDEL, Marcel, 1994, « Bâtir un Canada sur l'axe Tadoussac—Baie d'Hudson plutôt que sur l'axe du Saint-Laurent? », *Saguenayensia*, vol. 36, n° 4, p. 3-7.

WILSON, Keith, 1980, *George Simpson et la Compagnie de la Baie d'Hudson*, Agincourt, La Société Canadienne du Livre Limitée, 60 p.

WOORHIS, Ernest, 1930, *Historic Forts and Trading Posts of the French Regime and the English Fur Trading companies*, Ottawa, Department of Interior, 186 p.